



FONDS NEI
NOTICE ANNUELLE DATÉE DU 25 JUIN 2019 dans toutes les
provinces et tous les territoires du Canada

FONDS DE REVENU FIXE

Fonds du marché monétaire NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'obligations canadiennes NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

FONDS DE RÉPARTITION D'ACTIFS/ÉQUILIBRÉS

Portefeuille NEI rendement conservateur (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI rendement équilibré (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds équilibré ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Portefeuille NEI rendement tactique (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds croissance et revenu NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

FONDS D' ACTIONS

Fonds d'actions nord-américaines

Fonds de dividendes canadiens NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions canadiennes ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions canadiennes NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
(auparavant, Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} Meritas)
Fonds de dividendes américains NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions américaines ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions américaines NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
(auparavant, Fonds d'actions américaines OceanRock)
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'actions mondiales et internationales

Fonds de dividendes mondial ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds de valeur mondial NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions mondiales ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions mondiales NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions internationales ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions internationales NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
(auparavant, Fonds d'actions internationales Meritas)
Fonds leaders en environnement NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds des marchés émergents NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

PORTEFEUILLES GÉRÉS

Portefeuille NEI ER Sélect revenu (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI Sélect revenu (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
(auparavant, Portefeuille de revenu OceanRock)
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI Sélect équilibré (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu (parts des séries A, F, I, O, P et PF) (auparavant, Portefeuille de croissance et de revenu Meritas)
Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu (parts des séries A, F, I, O, P et PF) (auparavant, Portefeuille de croissance et de revenu OceanRock)
Portefeuille NEI ER Sélect croissance (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI Sélect croissance (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale (parts des séries A, F, I, O, P et PF) (auparavant, Portefeuille de croissance maximale Meritas)
Portefeuille NEI Sélect croissance maximale (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

PORTEFEUILLES PRIVÉS

Portefeuille privé NEI revenu (parts des séries W et WF)
Portefeuille privé NEI revenu et croissance (parts des séries W et WF)

Portefeuille privé NEI équilibré (parts des séries W et WF)
Portefeuille privé NEI croissance (parts des séries W et WF)

MANDATS

Mandat NEI revenu fixe (parts de série I)
Mandat NEI actions canadiennes (parts de série I)

Mandat NEI actions mondiales (parts de série I)
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion (parts de série I)

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Les Fonds et les titres des Fonds offerts en vertu de la présente notice annuelle ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.

TABLE DES MATIÈRES

LES FONDS.....	2
RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT	23
Dispenses	24
Fonds gérés par un courtier	27
Changements apportés aux objectifs de placement fondamentaux.....	27
CHANGEMENTS FONDAMENTAUX	27
STRUCTURE DU CAPITAL ET DESCRIPTION DES PARTS	28
Valeur liquidative par part	29
PLACEMENT DANS LES FONDS.....	32
Modalités d'émission des parts	32
Souscriptions au comptant	33
Plan de paiements préautorisés	33
Plan de retraits automatiques	33
Régimes de revenu différé.....	33
Frais de souscription et frais de rachat.....	35
ÉCHANGES, CONVERSIONS ET RACHATS DE PARTS.....	37
Échange entre Fonds.....	37
Conversion de parts	38
Modalités de rachat	39
Suspension des rachats.....	40
Frais de rachat.....	41
Frais d'opérations à court terme	45
RESPONSABILITÉ DES PRINCIPALES FONCTIONS.....	45
Gestionnaire.....	45
Placeur principal.....	47
Comité d'examen indépendant	47
Gestionnaire de portefeuille et sous-conseillers en valeurs.....	48
Dispositions en matière de courtage	68
Agent chargé de la tenue des registres.....	69
Auditeur	70
Dépositaire.....	70
Opérations de prêt de titres et pensions sur titres.....	70
INCIDENCES FISCALES	71
Dossier d'impôt.....	74
PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES	74
ENTITÉS MEMBRES DU GROUPE.....	83
GOVERNANCE DES FONDS	84
CONTRATS IMPORTANTS	86
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS ET DU FIDUCIAIRE.....	86
ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR	88
ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL.....	90

LES FONDS

Les fonds offerts au moyen de la présente notice annuelle sont ci-après désignés individuellement et collectivement par le terme « Fonds ». Les Fonds, à l'exception des Fonds désignés et des Fonds visés, ont été constitués sous le régime des lois de l'Ontario et sont régis par une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour, datée du 26 juin 2014, modifiée de temps à autre, et leur date de constitution est indiquée ci-après. Le Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale, le Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu, le Fonds d'actions internationales NEI et le Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} NEI (collectivement, les « Fonds désignés ») ont été constitués sous le régime des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour, datée du 26 octobre 2018, modifiée de temps à autre. Le Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu, le Portefeuille NEI Sélect revenu et le Fonds d'actions américaines NEI (collectivement, les « Fonds visés ») ont été constitués sous le régime des lois de la Colombie-Britannique aux termes d'une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour, datée du 26 octobre 2018, modifiée de temps à autre. Chaque déclaration de fiducie est appelée dans les présentes « déclaration de fiducie ». Chaque déclaration de fiducie permet aux Fonds d'émettre plus d'une série de parts (le but des séries multiples de parts étant d'offrir diverses structures de frais de gestion, des versements de distribution, d'autres formes de rémunération du courtier ou d'autres possibilités de placement aux investisseurs).

Le siège des Fonds est situé au 151 Yonge Street, 12th Floor, Toronto (Ontario) M5C 2W7.

Chacun des Fonds offre les séries de parts indiquées dans le tableau suivant :

	Série A	Série F	Série I	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Fonds du marché monétaire NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'obligations canadiennes NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI rendement conservateur	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI rendement équilibré	X	X	X	X	X	X		
Fonds équilibré ER NEI	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI rendement tactique	X	X	X	X	X	X		
Fonds croissance et revenu NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds de dividendes canadiens NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions canadiennes NEI	X	X	X	X	X	X		

	Série A	Série F	Série I	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Fonds indiciel Jantzi Social ^{MD} NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds de dividendes américains NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions américaines ER NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions américaines NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds de dividendes mondial ER NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds de valeur mondial NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions mondiales ER NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions mondiales NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions internationales ER NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds d'actions internationales NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds leaders en environnement NEI	X	X	X	X	X	X		
Fonds des marchés émergents NEI	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI ER Sélect revenu	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI Sélect revenu	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI Sélect équilibré	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI Sélect croissance	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	X	X	X	X	X	X		
Portefeuille NEI Sélect croissance maximale	X	X	X	X	X	X		

	Série A	Série F	Série I	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Portefeuille privé NEI revenu							X	X
Portefeuille privé NEI revenu et croissance							X	X
Portefeuille privé NEI équilibré							X	X
Portefeuille privé NEI croissance							X	X
Mandat NEI revenu fixe			X					
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion			X					
Mandat NEI actions canadiennes			X					
Mandat NEI actions mondiales			X					

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. est le gestionnaire des Fonds (le « gestionnaire », « NordOuest et Éthiques » ou « Placements NEI ») et le fiduciaire des Fonds (le « fiduciaire »). Le gestionnaire est le gestionnaire de portefeuille de tous les Fonds, sauf indication contraire dans la rubrique *Gestionnaire de portefeuille et sous-conseillers en valeurs* qui figure ci-après.

Placements NEI est devenue le gestionnaire et le fiduciaire des Fonds, à l'exception des Fonds visés et des Fonds désignés, qui existaient le 28 décembre 2007, à la conclusion d'une opération qui regroupait les activités de gestion de fonds de Fonds mutuels NordOuest inc., le gestionnaire précédent des Fonds NordOuest, avec les activités de gestion de fonds d'Ethical Funds Inc., le gestionnaire précédent des Fonds Éthiques et des Credential Select Funds, qui ont été renommés Fonds NordOuest Sélect.

Placements NEI est devenue le gestionnaire et le fiduciaire des Fonds désignés et des Fonds visés le 26 octobre 2018, à la conclusion d'une opération qui regroupait les activités de gestion de fonds de Placements OceanRock Inc., le gestionnaire précédent des Fonds désignés et des Fonds visés, avec celles de Placements NEI. Les Fonds désignés et les Fonds visés ont été renommés et ont été intégrés à la famille de fonds de NEI.

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
Fonds du marché monétaire NEI Le 6 octobre 2000	Le 23 octobre 2009 , le Fonds du marché monétaire Credential a fusionné avec le Fonds du marché monétaire NEI. Le 1^{er} novembre 2009 , le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds. Le 8 juin 2017 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série F du Fonds.	Le 23 octobre 2009 , de Fonds du marché monétaire NordOuest à Fonds du marché monétaire NEI.

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
	<p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société court terme NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds du marché monétaire NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	
<p>Fonds d'obligations canadiennes NEI</p> <p>Le 1^{er} avril 1967</p>	<p>Le 18 juin 2009, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de permettre les conversions entre les catégories de parts sur une base d'imposition reportée.</p> <p>Le 23 octobre 2009, le Fonds d'obligations canadiennes NordOuest a fusionné avec le Fonds d'obligations canadiennes NEI.</p> <p>Le 23 octobre 2009, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour selon les lois de l'Ontario pour prendre la forme d'une déclaration de fiducie cadre régissant l'ensemble des Fonds gérés par le gestionnaire afin de promouvoir l'administration efficiente du Fonds par le gestionnaire.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 8 mai 2015, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. a nommé le gestionnaire de portefeuille du Fonds; Société en commandite Guardian Capital agit à titre de sous-conseiller en valeurs.</p> <p>Le 14 septembre 2015, le Fonds revenu NEI a fusionné avec le Fonds d'obligations canadiennes NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Le 23 octobre 2009, de Fonds revenu Éthique à Fonds d'obligations canadiennes NEI.</p>
<p>Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI</p> <p>Le 18 septembre 2013</p>	<p>Le 26 juin 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P, de série PF et de série T du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Aucun</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
<p>Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI</p> <p>Le 12 mai 2005</p>	<p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 8 mai 2015, Principal Global Investors, LLC (« Principal ») a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le 14 septembre 2015, le Fonds Spécialisé d'obligations à rendement élevé NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI à Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI.</p>
<p>Portefeuille NEI rendement conservateur</p> <p>Le 6 janvier 2016</p>	<p>Le 23 septembre 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts des séries A et F du Fonds.</p> <p>Le 16 juin 2017, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts des séries I du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Portefeuille NEI rendement équilibré</p> <p>Le 10 décembre 2014</p>	<p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Le 18 juin 2018, de Fonds stratégique de rendement mondial NEI à Portefeuille NEI rendement équilibré.</p>
<p>Fonds équilibré ER NEI</p> <p>Le 1^{er} juin 1989</p>	<p>Le 18 juin 2009, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de permettre les conversions entre les catégories de parts sur une base d'imposition reportée.</p> <p>Le 23 octobre 2009, le Fonds revenu mensuel Éthique a fusionné avec le Fonds équilibré Éthique.</p> <p>Le 23 octobre 2009, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour selon les lois de l'Ontario pour prendre la forme d'une déclaration de fiducie cadre régissant l'ensemble des Fonds gérés par le gestionnaire afin de promouvoir l'administration efficiente du Fonds par le gestionnaire.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds équilibré Éthique a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Fonds équilibré Éthique NEI à Fonds équilibré ER NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
	<p>Le 14 mai 2012, le gestionnaire de portefeuille, Guardian Capital, a été remplacé par Placements NEI. OtterWood Capital Management, Inc. a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds, ce qui a aussi entraîné une modification de la stratégie de placement pour qu'elle corresponde au mandat du Fonds.</p> <p>Le 20 mars 2017, OtterWood Capital Management, Inc. a été remplacée par Guardian Capital L.P. et QV Investors Inc. à titre de sous-conseillers du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	
<p>Portefeuille NEI rendement tactique</p> <p>Le 13 août 2010</p>	<p>Le 26 juin 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 8 mai 2015, Société en commandite Guardian Capital a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le 18 avril 2017, le Fonds Macro de répartition d'actifs canadiens NordOuest NEI et la Catégorie de société macro de répartition d'actifs canadiens NordOuest NEI ont été fusionnés pour former le Fonds tactique de rendement NordOuest NEI.</p> <p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société tactique de rendement NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds tactique de rendement NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds tactique de rendement NordOuest a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Fonds tactique de rendement NordOuest NEI à Portefeuille NEI rendement tactique.</p>
<p>Fonds croissance et revenu NEI</p> <p>Le 1^{er} mars 1995</p>	<p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité de ratios des frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société croissance et revenu NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds croissance et revenu NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds croissance et revenu NordOuest a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Fonds croissance et revenu NordOuest NEI à Fonds croissance et revenu NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
<p>Fonds de dividendes canadiens NEI</p> <p>Le 18 octobre 2002</p>	<p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 23 décembre 2016, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Beutel, Goodman & compagnie Ltée, a été remplacé par Gestion de placements Lincluden Limitée.</p> <p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société de dividendes canadiens NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds de dividendes canadiens NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds de dividendes canadiens NordOuest a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Fonds de dividendes canadiens NordOuest NEI à Fonds de dividendes canadiens NEI.</p>
<p>Fonds d'actions canadiennes ER NEI</p> <p>Le 31 juillet 2002</p>	<p>Le 23 octobre 2009, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour selon les lois de l'Ontario pour prendre la forme d'une déclaration de fiducie cadre régissant l'ensemble des Fonds gérés par le gestionnaire afin de promouvoir l'administration efficiente du Fonds par le gestionnaire.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 27 juin 2011, le Credential EnRich Canadian Equity Pool a fusionné avec le Fonds de dividendes canadiens Éthique.</p> <p>Le 24 mai 2013, le Fonds croissance Éthique NEI a fusionné avec le Fonds de dividendes canadiens Éthique NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Le 31 octobre 2012, de Fonds de dividendes canadiens Éthique à Fonds de dividendes canadiens Éthique NEI.</p> <p>Le 28 juin 2013, de Fonds de dividendes canadiens Éthique NEI à Fonds d'actions canadiennes Éthique NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Fonds d'actions canadiennes Éthique NEI à Fonds d'actions canadiennes ER NEI.</p>
<p>Fonds d'actions canadiennes NEI</p> <p>Le 20 décembre 1991</p>	<p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société d'actions canadiennes NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds d'actions canadiennes NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds d'actions canadiennes NordOuest a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
	<p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Le 18 juin 2018, de Fonds d'actions canadiennes NordOuest NEI à Fonds d'actions canadiennes NEI.</p>
<p>Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} NEI</p> <p>Le 21 mars 2001</p>	<p>Le 1^{er} avril 2010, Meritas Financial Inc., le précédent gestionnaire, fiduciaire, promoteur et conseiller en valeurs des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas, a fusionné avec Gestion de fonds Qtrade Inc., le précédent gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds communs de placement OceanRock, et Partenaires Capital OceanRock Inc., le précédent conseiller en valeurs des Fonds communs de placement OceanRock, pour former Placements OceanRock Inc.</p> <p>Le 1^{er} décembre 2010, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas par Grant Thornton S.E.N.C.R.L.</p> <p>Le 30 juin 2012, Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.</p> <p>Le 11 juillet 2013, la Société de fiducie canadienne de l'Ouest a été remplacée à titre de dépositaire du Fonds par State Street Trust Company Canada.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Placements OceanRock Inc. a été remplacée à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.</p> <p>Le 26 octobre 2018, le Fonds a instauré des frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour et les parts de série I, de série P et de série PF du Fonds ont été créées.</p> <p>Le 26 octobre 2018, State Street Trust Company Canada a été remplacée à titre de dépositaire du Fonds par Fiducie Desjardins inc.</p> <p>Le 26 octobre 2018, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été changé.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Placements OceanRock Inc. a été remplacée à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Le 26 octobre 2018, de Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} Meritas à Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
<p>Fonds de dividendes américains NEI</p> <p>Le 6 octobre 2000</p>	<p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 18 mars 2013, River Road Asset Management LLC (société appartenant à Aviva Investors) a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le 26 juin 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société de dividendes américains NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds de dividendes américains NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Le 18 mars 2013, de Fonds d'actions américaines NordOuest NEI à Fonds de dividendes américains NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Fonds de dividendes américains NordOuest NEI à Fonds de dividendes américains NEI.</p>
<p>Fonds d'actions américaines ER NEI</p> <p>Le 30 septembre 1968</p>	<p>Le 18 juin 2009, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de permettre les conversions entre les catégories de parts sur une base d'imposition reportée.</p> <p>Le 23 octobre 2009, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour selon les lois de l'Ontario pour prendre la forme d'une déclaration de fiducie cadre régissant l'ensemble des Fonds gérés par le gestionnaire afin de promouvoir l'administration efficiente du Fonds par le gestionnaire.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 27 juin 2011, le Credential EnRich US Equity Pool a fusionné avec le Fonds multistratégique américain Éthique.</p> <p>Le 30 août 2016, le gestionnaire de portefeuille du Fonds, Manning & Napier Advisors, LLC, a été remplacé par Placements NEI, et AllianceBernstein Canada, Inc. a été nommée à titre de sous-conseillers en valeurs.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds multistratégique américain Éthique a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 8 juin 2017, de Fonds multistratégique américain Éthique NEI à Fonds d'actions américaines Éthique NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Fonds d'actions américaines Éthique NEI à Fonds d'actions américaines ER NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
<p>Fonds d'actions américaines NEI</p> <p>Le 27 janvier 2005</p>	<p>Le 1^{er} avril 2010, Meritas Financial Inc., le précédent gestionnaire, fiduciaire, promoteur et conseiller en valeurs des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas, a fusionné avec Gestion de fonds Qtrade Inc., le précédent gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds communs de placement OceanRock, et Partenaires Capital OceanRock Inc., le précédent conseiller en valeurs des Fonds communs de placement OceanRock, pour former Placements OceanRock Inc.</p> <p>Le 8 octobre 2010, les parts de série B, de série C et de série D en circulation des Fonds communs de placement OceanRock ont changé de désignation pour parts de série A.</p> <p>Le 30 juin 2012, Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.</p> <p>Le 11 juillet 2013, la Société de fiducie canadienne de l'Ouest a été remplacée à titre de dépositaire du Fonds par State Street Trust Company Canada.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Placements OceanRock Inc. a été remplacée à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.</p> <p>Le 26 octobre 2018, le Fonds a instauré des frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour et les parts de série I, de série P et de série PF du Fonds ont été créées.</p> <p>Le 26 octobre 2018, State Street Trust Company Canada a été remplacée à titre de dépositaire du Fonds par Fiducie Desjardins inc.</p> <p>Le 26 octobre 2018, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été changé.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Le 8 octobre 2010, de Fonds d'actions mondiales QFM à Fonds d'actions américaines OceanRock.</p> <p>Le 26 octobre 2018, de Fonds d'actions américaines OceanRock à Fonds d'actions américaines NEI.</p>
<p>Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI</p> <p>Le 3 janvier 1995</p>	<p>Le 18 juin 2009, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de permettre les conversions entre les catégories de parts sur une base d'imposition reportée.</p> <p>Le 23 octobre 2009, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour selon les lois de l'Ontario pour prendre la forme d'une déclaration de fiducie cadre régissant l'ensemble des Fonds gérés par le gestionnaire afin de promouvoir l'administration efficiente du Fonds par le gestionnaire.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds Spécialisé d'actions Éthique a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
	<p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Le 18 juin 2018, de Fonds Spécialisé d'actions Éthique NEI à Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI.</p>
<p>Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI</p> <p>Le 27 mars 1986</p>	<p>En janvier 2008, Deans Knight a été remplacée par Placements Montrusco Bolton inc. en tant qu'unique sous-conseiller en valeurs.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société Spécialisé d'actions NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds Spécialisé d'actions NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 21 janvier 2019, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Placements Montrusco Bolton inc., a été remplacé par Laurus Investment Counsel Inc.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds Spécialisé d'actions NordOuest a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Fonds Spécialisé d'actions NordOuest NEI à Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI.</p>
<p>Fonds de dividendes mondial ER NEI</p> <p>Le 5 octobre 2007</p>	<p>Le 23 octobre 2009, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour selon les lois de l'Ontario pour prendre la forme d'une déclaration de fiducie cadre régissant l'ensemble des Fonds gérés par le gestionnaire afin de promouvoir l'administration efficiente du Fonds par le gestionnaire.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 26 juin 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 30 août 2016, le gestionnaire de portefeuille du fonds, Beutel, Goodman & compagnie Ltée, a été remplacé par Placements NEI, et Amundi Canada, Inc. et Amundi Asset Management ont été nommées à titre de sous-conseillers en valeurs.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds de dividendes mondial Éthique a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Fonds de dividendes mondial Éthique NEI à Fonds de dividendes mondial ER NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
	Le 10 avril 2019 , PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	
Fonds de valeur mondial NEI Le 12 octobre 2016	Le 18 juin 2018 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds. Le 10 avril 2019 , PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	Aucun
Fonds d'actions mondiales ER NEI Le 30 novembre 1999	Le 18 juin 2009 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de permettre les conversions entre les catégories de parts sur une base d'imposition reportée. Le 23 octobre 2009 , la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour selon les lois de l'Ontario pour prendre la forme d'une déclaration de fiducie cadre régissant l'ensemble des Fonds gérés par le gestionnaire afin de promouvoir l'administration efficiente du Fonds par le gestionnaire. Le 1^{er} novembre 2009 , le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds. Le 30 août 2016 , le gestionnaire de portefeuille du Fonds, Manning & Napier Advisors, LLC, a été remplacé par Hermes Investment Management Limited. Le 18 juin 2018 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds. Le 10 avril 2019 , PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds d'actions mondiales Éthique a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012 . Le 18 juin 2018 , de Fonds d'actions mondiales Éthique NEI à Fonds d'actions mondiales ER NEI.
Fonds d'actions mondiales NEI Le 1^{er} mars 1995	Le 1^{er} novembre 2009 , le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds. Le 30 août 2016 , le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Beutel, Goodman & compagnie Ltée, a été remplacé par Principal Global Investors, LLC. Le 20 avril 2018 , la Catégorie de société d'actions mondiales NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds d'actions mondiales NordOuest NEI. Le 18 juin 2018 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds. Le 10 avril 2019 , PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds d'actions mondiales NordOuest a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012 . Le 18 juin 2018 , de Fonds d'actions mondiales NordOuest NEI à Fonds d'actions mondiales NEI.

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
<p>Fonds d'actions internationales ER NEI</p> <p>Le 31 juillet 2002</p>	<p>Le 23 octobre 2009, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour selon les lois de l'Ontario pour prendre la forme d'une déclaration de fiducie cadre régissant l'ensemble des Fonds gérés par le gestionnaire afin de promouvoir l'administration efficiente du Fonds par le gestionnaire.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 29 septembre 2014, le gestionnaire de portefeuille, William Blair & Company, L.L.C., a été remplacé par Placements NEI, et Addenda Capital Inc. a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds d'actions internationales Éthique a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Fonds d'actions internationales Éthique NEI à Fonds d'actions internationales ER NEI.</p>
<p>Fonds d'actions internationales NEI</p> <p>Le 21 mars 2001</p>	<p>Le 1^{er} avril 2010, Meritas Financial Inc., le précédent gestionnaire, fiduciaire, promoteur et conseiller en valeurs des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas, a fusionné avec Gestion de fonds Qtrade Inc., le précédent gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds communs de placement OceanRock, et Partenaires Capital OceanRock Inc., le précédent conseiller en valeurs des Fonds communs de placement OceanRock, pour former Placements OceanRock Inc.</p> <p>Le 1^{er} décembre 2010, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas par Grant Thornton S.E.N.C.R.L.</p> <p>Le 29 juin 2011, la cote de risque du Fonds est passée à « moyen ».</p> <p>Le 30 juin 2012, Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.</p> <p>Le 11 juillet 2013, la Société de fiducie canadienne de l'Ouest a été remplacée à titre de dépositaire du Fonds par State Street Trust Company Canada.</p> <p>Le 8 avril 2015, les services d'AllianceBernstein L.P. ont été retenus à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Placements OceanRock Inc. a été remplacée à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.</p>	<p>Le 26 octobre 2018, de Fonds d'actions internationales Meritas à Fonds d'actions internationales NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
	<p>Le 26 octobre 2018, le Fonds a instauré des frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour et les parts de série I, de série P et de série PF du Fonds ont été créées.</p> <p>Le 26 octobre 2018, State Street Trust Company Canada a été remplacée à titre de dépositaire du Fonds par Fiducie Desjardins inc.</p> <p>Le 26 octobre 2018, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été changé.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Placements OceanRock Inc. a été remplacée à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	
<p>Fonds leaders en environnement NEI</p> <p>Le 6 janvier 2016</p>	<p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Fonds des marchés émergents NEI</p> <p>Le 6 octobre 2000</p>	<p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 27 juin 2011, le Credential EnRich International Equity Pool a fusionné avec le Fonds EAEO NordOuest.</p> <p>Le 6 mai 2013, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Sky Investment Counsel Inc., a été remplacé par Columbia Management Investment Advisers, LLC.</p> <p>Le 6 mai 2013, les objectifs de placement fondamentaux ont été modifiés pour que le Fonds devienne un fonds des marchés émergents.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Le 6 mai 2013, de Fonds EAEO NordOuest NEI à Fonds des marchés émergents NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Fonds des marchés émergents NordOuest NEI à Fonds des marchés émergents NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
Portefeuille NEI ER Sélect revenu Le 3 octobre 2011	<p>Le 26 juin 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série F du Fonds.</p> <p>Le 28 novembre 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 12 novembre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Portefeuille Éthique Sélect revenu a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Portefeuille NEI Éthique Sélect revenu à Portefeuille NEI ER Sélect revenu.</p>
Portefeuille NEI Sélect revenu Le 1^{er} mars 2011	<p>Le 1^{er} avril 2010, Meritas Financial Inc., le précédent gestionnaire, fiduciaire, promoteur et conseiller en valeurs des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas, a fusionné avec Gestion de fonds Qtrade Inc., le précédent gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds communs de placement OceanRock, et Partenaires Capital OceanRock Inc., le précédent conseiller en valeurs des Fonds communs de placement OceanRock, pour former Placements OceanRock Inc.</p> <p>Le 8 octobre 2010, les parts de série B, de série C et de série D en circulation des Fonds communs de placement OceanRock ont changé de désignation pour parts de série A.</p> <p>Le 29 juin 2011, la cote de risque du Fonds est passée à « faible ».</p> <p>Le 30 juin 2012, Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.</p> <p>Le 11 juillet 2013, la Société de fiducie canadienne de l'Ouest a été remplacée à titre de dépositaire du Fonds par State Street Trust Company Canada.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Placements OceanRock Inc. a été remplacée à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.</p> <p>Le 26 octobre 2018, le Fonds a instauré des frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour et les parts de série I, de série O, de série P et de série PF du Fonds ont été créées.</p> <p>Le 26 octobre 2018, State Street Trust Company Canada a été remplacée à titre de dépositaire du Fonds par Fiducie Desjardins inc.</p>	<p>Le 26 octobre 2018, de Portefeuille de revenu OceanRock à Portefeuille NEI Sélect revenu.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
	<p>Le 26 octobre 2018, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été changé.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	
<p>Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance</p> <p>Le 31 mai 2005</p>	<p>Le 23 octobre 2009, le Portefeuille Avantage 2015 Éthique, le Portefeuille Avantage 2020 Éthique, le Portefeuille Avantage 2030 Éthique et le Portefeuille Avantage 2040 Éthique ont fusionné avec le Portefeuille Éthique Sélect conservateur.</p> <p>Le 23 octobre 2009, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour selon les lois de l'Ontario pour prendre la forme d'une déclaration de fiducie cadre régissant l'ensemble des Fonds gérés par le gestionnaire afin de promouvoir l'administration efficiente du Fonds par le gestionnaire.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 29 septembre 2015, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 12 novembre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Le 23 octobre 2009, de Portefeuille Avantage 2010 Éthique à Portefeuille Éthique Sélect conservateur.</p> <p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Portefeuille Éthique Sélect conservateur a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Portefeuille NEI Éthique Sélect conservateur à Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance.</p>
<p>Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance</p> <p>Le 30 mai 2003</p>	<p>Le 9 octobre 2009, les parts de catégorie F ont été offertes en vente.</p> <p>Le 23 octobre 2009, le Portefeuille Quadrant conservateur NordOuest et le Portefeuille Quadrant revenu NordOuest ont fusionné avec le Portefeuille Sélect conservateur Credential.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 28 novembre 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le 20 avril 2018, le Portefeuille NEI Sélect conservateur de catégorie de société a fusionné avec le Portefeuille NEI Sélect conservateur.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p>	<p>Le 23 octobre 2009, de Portefeuille Sélect conservateur Credential à Portefeuille NordOuest Sélect conservateur.</p> <p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Portefeuille NordOuest Sélect conservateur a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI » et d'y supprimer la désignation « NordOuest », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Portefeuille NEI Sélect conservateur à Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
	<p>Le 12 novembre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	
<p>Portefeuille NEI ER Sélect équilibré</p> <p>Le 1^{er} décembre 2009</p>	<p>Le 14 juin 2013, le Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré mondial a fusionné avec le Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré canadien.</p> <p>Le 14 juin 2013, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été modifié.</p> <p>Le 28 novembre 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 12 novembre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Le 14 juin 2013, de Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré canadien à Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré à Portefeuille NEI ER Sélect équilibré.</p>
<p>Portefeuille NEI Sélect équilibré</p> <p>Le 12 octobre 2000</p>	<p>Le 9 octobre 2009, les parts de catégorie F ont été offertes en vente.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 8 juin 2015, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été modifié.</p> <p>Le 14 septembre 2015, le Portefeuille NEI Sélect équilibré mondial a fusionné avec le Portefeuille NEI Sélect équilibré.</p> <p>Le 28 novembre 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le 20 avril 2018, le Portefeuille NEI Sélect équilibré de catégorie de société a fusionné avec le Portefeuille NEI Sélect équilibré.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 12 novembre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Le 23 octobre 2009, de Portefeuille Sélect équilibré Credential à Portefeuille NordOuest Sélect équilibré canadien.</p> <p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Portefeuille NordOuest Sélect équilibré canadien a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI » et d'y supprimer la désignation « NordOuest », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 8 juin 2015, de Portefeuille NEI Sélect équilibré canadien à Portefeuille NEI Sélect équilibré.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
<p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu</p> <p>Le 24 février 2010</p>	<p>Le 1^{er} avril 2010, Meritas Financial Inc., le précédent gestionnaire, fiduciaire, promoteur et conseiller en valeurs des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas, a fusionné avec Gestion de fonds Qtrade Inc., le précédent gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds communs de placement OceanRock, et Partenaires Capital OceanRock Inc., le précédent conseiller en valeurs des Fonds communs de placement OceanRock, pour former Placements OceanRock Inc.</p> <p>Le 1^{er} décembre 2010, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas par Grant Thornton S.E.N.C.R.L.</p> <p>Le 30 juin 2012, Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.</p> <p>Le 11 juillet 2013, la Société de fiducie canadienne de l'Ouest a été remplacée à titre de dépositaire du Fonds par State Street Trust Company Canada.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Placements OceanRock Inc. a été remplacée à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.</p> <p>Le 26 octobre 2018, le Fonds a instauré des frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour et les parts de série I, de série O, de série P et de série PF du Fonds ont été créées.</p> <p>Le 26 octobre 2018, State Street Trust Company Canada a été remplacée à titre de dépositaire du Fonds par Fiducie Desjardins inc.</p> <p>Le 26 octobre 2018, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été changé.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Le 16 août 2010, de Fonds équilibré de croissance Meritas à Portefeuille de croissance et de revenu Meritas.</p> <p>Le 26 octobre 2018, de Portefeuille de croissance et de revenu Meritas à Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu.</p>
<p>Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu</p> <p>Le 27 janvier 2005</p>	<p>Le 1^{er} avril 2010, Meritas Financial Inc., le précédent gestionnaire, fiduciaire, promoteur et conseiller en valeurs des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas, a fusionné avec Gestion de fonds Qtrade Inc., le précédent gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds communs de placement OceanRock, et Partenaires Capital OceanRock Inc., le précédent conseiller en valeurs des Fonds communs de placement OceanRock, pour former Placements OceanRock Inc.</p>	<p>Le 8 octobre 2010, de Fonds équilibré mondial QFM à Portefeuille de croissance et de revenu OceanRock.</p> <p>Le 26 octobre 2018, de Portefeuille de croissance et de revenu OceanRock à Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
	<p>Le 8 octobre 2010, les parts de série B, de série C et de série D en circulation des Fonds communs de placement OceanRock ont changé de désignation pour parts de série A.</p> <p>Le 30 juin 2012, Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.</p> <p>Le 11 juillet 2013, la Société de fiducie canadienne de l'Ouest a été remplacée à titre de dépositaire du Fonds par State Street Trust Company Canada.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Placements OceanRock Inc. a été remplacée à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.</p> <p>Le 26 octobre 2018, le Fonds a instauré des frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour et les parts de série I, de série O, de série P et de série PF du Fonds ont été créées.</p> <p>Le 26 octobre 2018, State Street Trust Company Canada a été remplacée à titre de dépositaire du Fonds par Fiducie Desjardins inc.</p> <p>Le 26 octobre 2018, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été changé.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Placements OceanRock Inc. a été remplacée à titre de gestionnaire du Fonds par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	
<p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance</p> <p>Le 1^{er} décembre 2009</p>	<p>Le 14 juin 2013, le Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance mondiale a fusionné avec le Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance canadienne.</p> <p>Le 14 juin 2013, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été modifié.</p> <p>Le 28 novembre 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 12 novembre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Le 14 juin 2013, de Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance canadienne à Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance à Portefeuille NEI ER Sélect croissance.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
<p>Portefeuille NEI Sélect croissance</p> <p>Le 12 octobre 2000</p>	<p>Le 9 octobre 2009, les parts de catégorie F ont été offertes en vente.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 8 juin 2015, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été modifié.</p> <p>Le 14 septembre 2015, le Portefeuille NEI Sélect croissance mondiale a fusionné avec le Portefeuille NEI Sélect croissance.</p> <p>Le 28 novembre 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le 20 avril 2018, le Portefeuille NEI Sélect croissance de catégorie de société a fusionné avec le Portefeuille NEI Sélect croissance.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 12 novembre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Le 23 octobre 2009, de Portefeuille Sélect croissance Credential à Portefeuille NordOuest Sélect croissance canadienne.</p> <p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Portefeuille NordOuest Sélect croissance canadienne a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI » et d'y supprimer la désignation « NordOuest », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 8 juin 2015, de Portefeuille NEI Sélect croissance canadienne à Portefeuille NEI Sélect croissance.</p>
<p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale</p> <p>Le 1^{er} mars 2011</p>	<p>Le 1^{er} avril 2010, Meritas Financial Inc., le précédent gestionnaire, fiduciaire, promoteur et conseiller en valeurs des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas, a fusionné avec Gestion de fonds Qtrade Inc., le précédent gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds communs de placement OceanRock, et Partenaires Capital OceanRock Inc., le précédent conseiller en valeurs des Fonds communs de placement OceanRock, pour former Placements OceanRock Inc.</p> <p>Le 1^{er} décembre 2010, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur des Fonds d'investissement socialement responsable Meritas par Grant Thornton S.E.N.C.R.L.</p> <p>Le 30 juin 2012, Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.</p> <p>Le 11 juillet 2013, la Société de fiducie canadienne de l'Ouest a été remplacée à titre de dépositaire du Fonds par State Street Trust Company Canada.</p>	<p>Le 26 octobre 2018, de Portefeuille de croissance maximale Meritas à Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
	<p>Le 26 octobre 2018, Placements OceanRock Inc. a été remplacée à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.</p> <p>Le 26 octobre 2018, le Fonds a instauré des frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour et les parts de série I, de série O, de série P et de série PF du Fonds ont été créées.</p> <p>Le 26 octobre 2018, State Street Trust Company Canada a été remplacée à titre de dépositaire du Fonds par Fiducie Desjardins inc.</p> <p>Le 26 octobre 2018, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été changé.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Placements OceanRock Inc. a été remplacée à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	
<p>Portefeuille NEI Sélect croissance maximale</p> <p>Le 12 octobre 2000</p>	<p>Le 9 octobre 2009, les parts de catégorie F ont été offertes en vente.</p> <p>Le 23 octobre 2009, le Portefeuille Quadrant actions NordOuest et le Portefeuille Quadrant actions mondiales NordOuest ont fusionné avec le Portefeuille Sélect croissance maximale Credential.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2009, le Fonds a adopté une structure de frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 28 novembre 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le 20 avril 2018, le Portefeuille NEI Sélect croissance mondiale maximale de catégorie de société a fusionné avec le Portefeuille NEI Sélect croissance mondiale maximale.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 12 novembre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été remplacée à titre d'auditeur du Fonds par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Le 23 octobre 2009, de Portefeuille Sélect croissance maximale Credential à Portefeuille NordOuest Sélect croissance mondiale maximale.</p> <p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Portefeuille NordOuest Sélect croissance mondiale maximale a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI » et d'y supprimer la désignation « NordOuest », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Portefeuille NEI Sélect croissance mondiale maximale à Portefeuille NEI Sélect croissance maximale.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement d'appellation
Portefeuille privé NEI revenu Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série W et de série WF du Fonds.	Aucun
Portefeuille privé NEI revenu et croissance Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série W et de série WF du Fonds.	Aucun
Portefeuille privé NEI équilibré Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série W et de série WF du Fonds.	Aucun
Portefeuille privé NEI croissance Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série W et de série WF du Fonds.	Aucun
Mandat NEI revenu fixe Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.	Aucun
Mandat NEI actions canadiennes Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.	Aucun
Mandat NEI actions mondiales Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.	Aucun
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.	Aucun

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT

Sous réserve du respect de son objectif de placement fondamental, chaque Fonds est assujéti à la législation en valeurs mobilières, et est géré conformément à celle-ci, y compris les restrictions et pratiques ordinaires concernant les placements qui figurent dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 ») (soit le Règlement établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières visant à régir, de façon générale, les fonds d'investissement dont les titres sont offerts dans le cadre d'un prospectus au Canada et que l'on appelle dans les provinces autres que le Québec la Norme canadienne 81-102), lesquelles restrictions et pratiques ordinaires sont conçues, en partie, en vue d'assurer la diversification des placements des Fonds, leur liquidité relative et la saine administration des Fonds.

Dispenses

Les Fonds ont obtenu les dispenses suivantes à l'égard de certaines restrictions prévues par le Règlement 81-102 ou le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* :

Placements dans les titres à revenu fixe de gouvernements étrangers

Aux termes d'une dispense, le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI est autorisé à investir i) jusqu'à 35 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment de l'opération, dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres sont émis ou entièrement garantis, quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et que Standard & Poor's a accordé une note de AAA à ces titres ou qu'ils ont obtenu une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées et ii) jusqu'à 20 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment de l'opération, dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres sont émis ou entièrement garantis, quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et que Standard & Poor's a accordé une note de AA à ces titres ou qu'ils ont obtenu une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées (ces titres de créance sont collectivement appelés « titres de gouvernements étrangers »). Le Fonds n'investira dans des titres de gouvernements étrangers que s'ils sont négociés sur un marché établi et liquide et que leur acquisition est conforme à ses objectifs de placement fondamentaux.

Dispense liée à la couverture en espèces

Aux termes d'une dispense, le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI a le droit d'utiliser à titre de couverture un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent pour certaines opérations sur dérivés visés. En particulier :

- a) quand le Fonds conclut ou conserve une position sur un swap lorsque le Fonds aurait droit à des paiements fixes aux termes du swap, le Fonds a le droit de détenir ce qui suit :
 - i) une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le swap et la valeur marchande du swap, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;
 - ii) un droit ou une obligation de conclure un swap compensatoire dont la quantité et la durée sont équivalentes et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale au total de l'obligation du Fonds aux termes du swap moins celle du Fonds aux termes du swap compensatoire;

- iii) une combinaison des positions mentionnées aux alinéas i) et ii) qui est suffisante, sans recourir à d'autres actifs du Fonds, pour que celui-ci puisse honorer les obligations du swap;
- b) quand le Fonds ouvre ou maintient une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, le Fonds a le droit de détenir ce qui suit :
- i) une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le dérivé visé et la valeur marchande du dérivé visé, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du dérivé visé;
 - ii) un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat et la couverture qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale à l'excédent du prix du contrat sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent;
 - iii) une combinaison des positions mentionnées aux alinéas i) et ii) qui est suffisante, sans recourir à d'autres actifs du Fonds, pour que celui-ci puisse acquérir l'élément sous-jacent du contrat.

Le Fonds i) n'acquerra pas un titre assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une option ni une option ii) n'acquerra pas ni ne vendra une option pour couvrir une position aux termes des sous-paragraphes 2.8 1) b), c), d), e) et f) du Règlement 81-102 si, par suite de l'acquisition ou de la vente de l'option, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds constituent A) des titres assimilables à des titres de créance acquis qui comportent une composante consistant en une option ou des options acquises, dans chaque cas, que le Fonds détient à des fins autres que de couverture ou B) des options utilisées pour couvrir des positions aux termes des sous-paragraphes 2.8 1) b), c), d), e) et f) du Règlement 81-102.

Dispense liée aux FNB

Le Fonds équilibré ER NEI a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense pour investir dans les FNB suivants :

- des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice donné coté sur de nombreuses bourses (l'« indice sous-jacent » du FNB) selon un multiple pouvant atteindre 200 % ou selon l'inverse d'un multiple pouvant atteindre 200 % (les « FNB à effet de levier »);
- des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent selon l'inverse d'un multiple de 100 % (les « FNB inversés »);

- des FNB qui détiennent ou tentent de reproduire le rendement de l'or ou de l'argent ou des dérivés visés dont l'élément sous-jacent est l'or ou l'argent sans effet de levier (les « FNB d'or et d'argent »);
- des FNB d'or et d'argent qui sont également des FNB à effet de levier, selon un multiple pouvant atteindre 200 % (les « FNB d'or et d'argent à effet de levier »).

(les FNB décrits précédemment sont collectivement appelés les « FNB sous-jacents »).

Le Fonds équilibré ER NEI n'investira dans des FNB sous-jacents que si certaines conditions sont remplies, notamment les suivantes : i) le placement du Fonds dans les titres des FNB sous-jacents est conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds; ii) le Fonds ne vend pas à découvert des titres des FNB sous-jacents; iii) les titres des FNB sous-jacents sont négociés sur une bourse au Canada ou aux États-Unis; iv) les titres des FNB sous-jacents sont traités comme des dérivés visés aux fins de la partie 2 du Règlement 81-102; v) le Fonds n'acquiert pas de titres d'un FNB sous-jacent dans le cas où, par suite de cette acquisition, plus de 10 % de son actif net total, calculé selon la valeur marchande au moment de l'acquisition, serait constitué de titres des FNB sous-jacents; vi) le Fonds ne conclut pas d'opération dans le cas où, par suite de cette opération, plus de 20 % de son actif net total, calculé selon la valeur marchande au moment de l'opération, serait constitué de titres de FNB sous-jacents et de tous les titres vendus à découvert par le Fonds; vii) le Fonds n'acquiert pas de produits de l'or, de l'argent, du platine ou du palladium (individuellement, un « métal précieux autorisé ») dans le cas où, par suite de cette acquisition, plus de 10 % de son actif net, calculé selon la valeur marchande au moment de l'acquisition, serait constitué de produits de métal précieux autorisé; et viii) le Fonds n'acquiert pas de produits de métal précieux autorisé dans le cas où, par suite de cette acquisition, la valeur marchande de son exposition au métal précieux autorisé serait supérieure à 10 % de son actif net.

Dispense des procédures de notification et d'accès

Le gestionnaire, au nom des Fonds, a obtenu une dispense de l'obligation de faire parvenir une circulation d'information relativement à une assemblée des porteurs de parts. Les Fonds ont plutôt le droit d'envoyer un document de « notification et d'accès » dans le cadre des procédures de notification et d'accès. Le document de notification et d'accès fournit des renseignements de base sur les questions à l'ordre du jour de l'assemblée des porteurs de parts, ainsi que des directives sur la façon dont un porteur de parts peut obtenir la circulaire d'information en ligne ou en demander une copie imprimée.

Dispense concernant la transmission des aperçus de fonds

Le gestionnaire, au nom des Fonds, a obtenu une dispense de l'obligation de transmettre les aperçus de fonds au moment de la souscription avec la mise en œuvre du Programme d'échange automatique.

Dispense concernant la date de caducité

Le gestionnaire, au nom des Fonds visés et des Fonds désignés, a obtenu une dispense qui permet aux Fonds visés et aux Fonds désignés de renouveler le dépôt de leur prospectus à la même date que les autres Fonds.

Fonds gérés par un courtier

Un Fonds pour lequel le gestionnaire agit à titre de conseiller en valeurs est un fonds « géré par un courtier » étant donné que le gestionnaire compte des porteurs de parts principaux possédant directement ou indirectement plus de 10 % des titres de certaines maisons de courtage inscrites. Veuillez vous reporter à la rubrique « Rémunération du courtier » dans le prospectus simplifié des Fonds. Les placements effectués par de tels fonds sont assujettis aux restrictions prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Si vous désirez obtenir une copie de ces restrictions, communiquez avec nous en composant le numéro sans frais 1 888 809-3333 et nous vous en ferons parvenir une copie.

Chaque Fonds qui est un fonds « géré par un courtier » ne peut sciemment faire un placement dans une catégorie de titres d'un émetteur (exception faite de ceux émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement d'une province canadienne ou un de leurs organismes) i) pour qui le gestionnaire, une personne qui a des liens avec lui ou qui est membre de son groupe a rempli la fonction de preneur ferme (à l'exception d'une faible participation dans un groupe de démarchage) au cours des 60 jours précédents ou ii) dont un administrateur, un dirigeant ou un salarié du gestionnaire ou d'une personne membre de son groupe ou ayant des liens avec lui est un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié qui participe à l'élaboration des décisions de placement prises pour le compte des Fonds, y a accès avant leur mise en œuvre ou influe sur celles-ci.

Changements apportés aux objectifs de placement fondamentaux

Conformément à la législation canadienne en valeurs mobilières, aucun changement ne peut être apporté aux objectifs de placement fondamentaux d'un fonds sans l'approbation préalable des porteurs de parts du fonds obtenue à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin. Veuillez vous reporter à la rubrique « Changements fondamentaux » pour obtenir le détail des changements qui ne peuvent être apportés sans l'approbation des porteurs de parts.

CHANGEMENTS FONDAMENTAUX

Le fiduciaire ou le gestionnaire des Fonds doit convoquer une assemblée des porteurs de parts, ou des porteurs d'une série de parts, selon le cas, d'un Fonds en vue d'examiner et d'approuver certaines questions prescrites par le Règlement 81-102. Ces questions comprennent actuellement les suivantes :

- a) le changement de la base de calcul des honoraires ou des charges imputés au Fonds ou directement aux porteurs de parts du Fonds par le Fonds ou son gestionnaire relativement à la détention de parts du Fonds lorsqu'un tel changement pourrait entraîner une augmentation des charges imputées au Fonds ou aux porteurs de parts du Fonds;
- b) l'ajout d'honoraires ou de charges devant être imputés au Fonds ou que le Fonds ou son gestionnaire impute directement aux porteurs de parts relativement à la détention de parts du Fonds;

Cependant, les paragraphes a) et b) ne s'appliqueront pas dans les cas suivants :

- i) le Fonds traite sans lien de dépendance avec la personne ou la société qui impute les frais ou charges;
- ii) la réglementation en valeurs mobilières n'exige pas l'obtention du consentement des porteurs de parts;

si les porteurs de parts ont reçu un préavis de 60 jours avant la date d'effet du changement;

- c) le remplacement du gérant administratif du Fonds, à moins que le nouveau gérant ne soit membre du groupe du gestionnaire actuel;
- d) la modification de l'objectif de placement fondamental du Fonds;
- e) certaines restructurations importantes avec un autre organisme de placement collectif ou transferts d'actif en provenance ou à destination de ce dernier;
- f) la diminution de la fréquence de calcul de la valeur liquidative des parts du Fonds.

Le fiduciaire du Fonds, le gestionnaire ou les porteurs de parts d'au moins 20 % des parts ou d'une série de parts, selon le cas, du Fonds peuvent convoquer une assemblée des porteurs de parts d'un Fonds ou d'une série de parts d'un Fonds, selon le cas, pour l'une ou l'autre des raisons énumérées précédemment. L'approbation des porteurs de parts d'un Fonds ou d'une série de parts d'un Fonds est obtenue par le vote affirmatif de plus de 50 % des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds, ou d'une série de parts du Fonds, convoquée à cette fin.

Les porteurs de parts ont le droit d'obtenir, à l'égard d'une assemblée des porteurs de parts proposée, que l'agent chargé de la tenue des registres leur remette une liste des porteurs de parts d'un Fonds ou d'une série de parts d'un Fonds, selon le cas, moyennant paiement de frais suffisants pour rembourser les frais raisonnables engagés par l'agent chargé de la tenue des registres à cet égard.

STRUCTURE DU CAPITAL ET DESCRIPTION DES PARTS

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts de chaque série. Chaque part de série habilite son porteur à participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette série. Des fractions de part peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une série de parts, chaque série de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de placement. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds visé en ce qui a trait aux séries de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net de la série de parts après acquittement du passif en cours. Une fraction de part confère à

son porteur un droit de participation proportionnel, mais ne comporte pas de droit de vote. Il incombe à votre courtier de recommander les séries qui conviennent à votre situation personnelle.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un investisseur peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la rubrique « Échanges, conversions et rachats de parts ».

Le droit de propriété des parts est établi de façon concluante au moyen du registre des porteurs de parts tenu par l'agent chargé de la tenue des registres des Fonds. Aucun certificat de parts n'est émis.

Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part à toutes fins (la « valeur unitaire ») de chaque série de parts d'un Fonds est calculée par le gestionnaire, après 16 h (heure de Toronto), chaque jour ouvrable, soit chaque jour où des activités de négociation ont lieu à la Bourse de Toronto. Par contre, dans certaines circonstances, nous pouvons effectuer le calcul à un autre moment. Il est possible d'obtenir sans frais la valeur liquidative des Fonds et la valeur unitaire pour chaque série de parts d'un Fonds en communiquant avec le gestionnaire dont l'adresse figure sur le plat verso de ce document.

Le gestionnaire entend maintenir la valeur unitaire du Fonds du marché monétaire NEI le plus près possible de 10 \$. Il y parvient en affectant le revenu net réalisé chaque jour, en distribuant le revenu net réalisé chaque mois aux investisseurs, en distribuant les gains en capital, s'il y a lieu, aux investisseurs avant la fin de l'exercice et en investissant dans des titres à court terme en vue d'obtenir une faible fluctuation du cours des titres en portefeuille.

La valeur liquidative de chaque série de parts correspond à la quote-part de la série dans l'actif (moins le passif) du Fonds, déduction faite de toutes les charges liées exclusivement à cette série. La valeur liquidative unitaire est établie en divisant la valeur liquidative de la série par le nombre total de parts de la série en circulation. La valeur unitaire ainsi calculée demeure en vigueur jusqu'au calcul suivant. Le prix de souscription et le prix de rachat des parts (avant déduction des frais de rachat payables par un investisseur comme il est décrit à la rubrique « Échanges, conversions et rachats de parts ») de chaque part d'une série est la valeur unitaire de la série, calculée de la façon décrite ci-après, à la date d'évaluation applicable.

Les principes suivants s'appliquent au calcul de la valeur de l'actif des Fonds :

- a) les liquidités disponibles et en dépôt, les billets et effets, les débiteurs et les frais payés d'avance sont évalués à leur plein montant, sauf si le gestionnaire détermine que ces actifs ne valent pas leur plein montant, auquel cas la valeur sera réputée être la valeur jugée raisonnablement être la juste valeur par le gestionnaire;
- b) les obligations, débetures, billets et autres instruments de ce genre sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur ou au cours acheteur, selon les circonstances, à la date d'évaluation;

- c) les titres inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont évalués au cours de clôture applicable à un lot régulier à la date d'évaluation applicable; si aucune vente n'a eu lieu, le dernier cours publié ou la moyenne des cours acheteur et vendeur est utilisé selon ce qui, de l'avis du gestionnaire, reflète le plus exactement la valeur marchande réelle. Les titres qui ne sont inscrits à la cote d'aucune bourse sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur à la date d'évaluation applicable. La valeur des titres qui ne sont pas négociés ainsi est déterminée en fonction des cours hors cote, s'il en est, ou selon la méthode que le gestionnaire juge correspondre à leur juste valeur marchande;
- d) lorsque les titres sont négociés à plus d'une bourse, le gestionnaire doit déterminer quelle bourse constitue le principal marché de négociation des titres en question et utiliser les cours publiés à cette bourse ou à ce marché pour les évaluer; lorsqu'aucun cours acheteur ou vendeur n'est publié, le gestionnaire doit tenir compte du plus récent cours vendeur pour établir une valeur juste et raisonnable;
- e) les intérêts courus mais non reçus, les dividendes dont la date ex-dividende tombe avant la date d'évaluation applicable mais qui sont impayés ainsi que les autres sommes à recevoir par le Fonds sont ajoutés à l'actif;
- f) lorsqu'un Fonds vend des options :
 - i) la prime que touche le Fonds pour ces options est inscrite en tant que crédit reporté qui est évalué au montant équivalant à la valeur marchande courante des options, ce qui aurait pour effet de fermer la position;
 - ii) tout écart découlant de cette réévaluation est réputé constituer un gain non réalisé ou une perte non réalisée sur placement;
 - iii) le crédit reporté est déduit pour établir la valeur liquidative de chaque série de parts du Fonds;
 - iv) les titres, s'il en est, visés par une option vendue sont évalués à leur valeur marchande courante, de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés;
- g) les titres que le Fonds s'est engagé à acquérir ou à vendre sont inclus ou exclus, selon le cas, comme si l'opération avait effectivement eu lieu;
- h) les titres à escompte émis sans intérêt sont évalués en fonction du marché. L'écart entre le coût et le montant à recevoir à l'échéance est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux fixe à chaque date d'évaluation. Cet amortissement est imputé directement au revenu du Fonds. L'écart entre le coût et la valeur à l'échéance est réparti entre les porteurs de parts sous forme de revenu;
- i) la valeur des titres dont la négociation fait l'objet de restrictions ou de limitations par l'effet d'une déclaration, d'un engagement ou d'un contrat que le Fonds ou le

prédécesseur du Fonds en droit a effectué ou conclu est établie par le gestionnaire, selon ce qu'il considère juste et raisonnable dans les circonstances;

- j) une position acheteur sur une option ou un titre quasi d'emprunt est évaluée à la valeur marchande actuelle de la position;
- k) la valeur d'un dérivé dans lequel la législation canadienne en valeurs mobilières permet d'investir ou qu'elle permet d'utiliser, ainsi qu'une prime touchée ou une marge payée ou déposée sur un tel instrument est établie conformément à la législation canadienne en valeurs mobilières;
- l) lorsqu'un placement ne peut être évalué suivant les règles précédentes ou suivant d'autres règles d'évaluation adoptées selon la législation en valeurs mobilières ou si les règles adoptées par le gestionnaire, mais non prévues dans la législation en valeurs mobilières, sont jugées inappropriées par le gestionnaire dans les circonstances, alors le gestionnaire utilise le mode d'évaluation qu'il considère juste et raisonnable dans l'intérêt des investisseurs du Fonds;
- m) les valeurs établies conformément aux principes indiqués ci-dessus qui sont libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date d'évaluation applicable.

Si les règles précédentes entrent en conflit avec les règles d'évaluation adoptées selon la législation en valeurs mobilières, il est entendu que le gestionnaire utilisera ces dernières règles. Le gestionnaire n'a pas exercé, au cours des trois dernières années, son pouvoir discrétionnaire lui permettant de déroger aux principes d'évaluation ci-dessus.

Les opérations d'achat ou de vente de titres du portefeuille effectuées par un Fonds sont prises en compte dans le premier calcul de la valeur liquidative qui est fait après le jour où l'opération lie le Fonds.

Les parts de série émises ou rachetées par un Fonds sont prises en compte dans le calcul de la valeur unitaire effectué après le moment où la valeur unitaire a été établie aux fins de l'émission ou du rachat des parts du Fonds.

Selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), les Fonds mesurent la juste valeur de leurs placements en utilisant les lignes directrices de l'IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (l'« IFRS 13 »), selon laquelle la juste valeur doit être fondée sur un prix situé dans la fourchette de cours acheteur et vendeur qui représente le mieux la juste valeur si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur. La norme permet aussi l'utilisation du prix milieu de fourchette ou d'autres méthodes d'établissement des prix qui sont appliquées par les participants du marché comme un moyen pratique de procéder à une évaluation de la juste valeur à l'aide d'une fourchette de cours acheteur et vendeur. Selon les IFRS, les méthodes comptables des Fonds pour mesurer la juste valeur de leurs placements et de leurs dérivés aux fins des états financiers devraient correspondre à celles utilisées aux fins des rachats et des souscriptions de parts des Fonds. Les états financiers de chaque Fonds

comporteront une comparaison entre l'actif net mesuré conformément aux IFRS et la valeur liquidative utilisée par le Fonds à toutes autres fins, le cas échéant.

PLACEMENT DANS LES FONDS

Les parts sont proposées aux souscripteurs seulement dans les territoires où elles peuvent être légalement offertes de façon continue et seulement par l'entremise de personnes dûment inscrites auprès des autorités compétentes en matière de valeurs mobilières des territoires et qui ont l'agrément du gestionnaire.

Modalités d'émission des parts

Les parts peuvent être achetées par l'entremise de courtiers dûment inscrits dans les territoires où elles sont offertes légalement pour vente. Les parts de série sont émises à leur valeur unitaire à la date d'évaluation qui suit la réception de l'ordre de souscription ou qui coïncide avec la réception de cet ordre par le gestionnaire à son principal établissement, situé chez Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., 151 Yonge Street, 12th Floor, Toronto (Ontario) M5C 2W7, ou aux bureaux de Desjardins Holding financier inc., 1, Complexe Desjardins, Tour Sud, bureau 1422, Montréal (Québec) H5B 1E4, mandataire du gestionnaire (le « mandataire »). Tout ordre de souscription reçu après 16 h (heure de Toronto) à une date d'évaluation est traité à la valeur unitaire de la série de parts appropriée à la date d'évaluation suivante.

Les demandes de souscription qui sont transmises à un courtier doivent être envoyées par ce courtier au gestionnaire le jour même de la réception de la demande de souscription, ou lorsqu'elle est reçue par le courtier après les heures d'ouverture normales ou un jour férié, le jour ouvrable suivant. Quand c'est possible, le courtier doit transmettre la demande de souscription de l'investisseur par messenger, par poste prioritaire ou par télécommunication de manière à réduire le plus possible le délai entre la transmission et la réception par le gestionnaire. Le coût de transmission, sans égard au moyen utilisé, doit être aux frais du courtier.

Sans limiter les autres droits des Fonds et du gestionnaire des Fonds, le souscripteur doit payer des frais d'administration de 25 \$ à l'égard de tout chèque du souscripteur refusé par la banque ou si le compte sur lequel le paiement est tiré n'est pas suffisamment provisionné. Le gestionnaire se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de souscription au nom du Fonds. La décision de refuser une souscription se prend dans les 24 heures ouvrables suivant la réception de la souscription par le gestionnaire; en cas de refus, les fonds reçus avec la souscription sont immédiatement remboursés au souscripteur.

Conformément au Règlement 81-102, le paiement des ordres de souscription doit parvenir au bureau du gestionnaire au plus tard le deuxième jour ouvrable suivant la date à laquelle la valeur unitaire des parts est fixée (dans le cas d'un fonds du marché monétaire, le gestionnaire demande que le paiement soit envoyé avec l'ordre de souscription). Si le règlement du prix de souscription n'est pas reçu dans le délai prescrit, le Fonds applicable est réputé avoir reçu et accepté, le jour ouvrable suivant cette période, un ordre de rachat du nombre de parts visé par la demande de souscription, et le produit du rachat est affecté à la réduction du montant dû au Fonds relativement à la souscription de parts. Si le produit du rachat

excède le prix de souscription des parts, le Fonds est tenu de conserver l'excédent conformément au Règlement 81-102. S'il est inférieur au prix de souscription des parts, le gestionnaire est autorisé au nom du Fonds à recouvrer le manque à gagner, ses frais et débours, et l'intérêt y afférent, auprès du courtier qui a passé l'ordre de souscription. Le courtier a le droit de recouvrer ce manque à gagner, ses frais et débours, et l'intérêt y afférent auprès de l'investisseur défaillant. Si aucun courtier n'a pris part à l'ordre de souscription, le gestionnaire a le droit, au nom du Fonds, de recouvrer les sommes précitées auprès de l'investisseur qui n'a pas payé les parts commandées.

Vous disposez des options suivantes lors de la souscription des parts :

Souscriptions au comptant

Le placement initial minimal dans les Fonds est établi comme suit :

500 \$ pour tous les Fonds, à l'exception des parts de série P, de série W, de série PF ou de série WF à l'égard desquelles le placement initial minimal est de 100 000 \$ par investisseur et, dans le cas des parts de série P et de série PF, par conseiller pour l'ensemble de ses comptes gérés sous mandat discrétionnaire. Le gestionnaire peut, à sa seule appréciation, modifier le montant du placement minimal ou y renoncer à l'occasion, sans avis.

Plan de paiements préautorisés

Un investisseur peut faire des achats de parts réguliers mensuels, trimestriels ou semestriels, en établissant un plan de paiements préautorisés pour lequel le placement initial minimal est fait et la souscription minimale doit être d'au moins 25 \$ chaque mois, trimestre ou semestre.

Plan de retraits automatiques

Si vous possédez des parts d'un Fonds ayant une valeur de 5 000 \$ ou plus, vous pouvez établir un plan de retraits automatiques pour recevoir des versements en espèces périodiques provenant du rachat automatique de parts (minimum de 100 \$ par retrait). Aucuns frais de gestion ne sont exigés pour le plan de retraits automatiques; toutefois, les parts rachetées peuvent être assujetties à des frais de rachat payables au moment du rachat si les parts ont été souscrites selon l'option avec frais de souscription reportés ou l'une des options avec frais de souscription réduits.

Toutes les distributions versées sur les parts détenues dans le plan sont réinvesties dans des parts additionnelles à leur valeur unitaire.

Les retraits en sus des distributions et de la plus-value du capital peuvent entraîner une diminution ou un épuisement du capital initial.

Régimes de revenu différé

Le gestionnaire vous aidera à établir, par l'intermédiaire d'une société de fiducie titulaire d'un permis, un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER »), un fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR »), un fonds de revenu viager (« FRV »), un fonds de revenu de retraite immobilisé (« FRRRI »), un compte de

retraite immobilisé (« CRI »), un régime enregistré d'épargne-études (« REEE ») (y compris certains programmes provinciaux liés à l'épargne-études) ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI ») enregistrés selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») ou un régime enregistré de retraite de rente à terme fixe (« RERRTF ») (seulement au Québec), et ce, pour investir dans des parts des Fonds.

Les comptes ouverts en tant que régimes enregistrés au nom d'un client qui contiennent des actifs de moins de 5 000 \$ le premier vendredi d'octobre se feront imputer ce jour-là des frais annuels de 25 \$. Nous ne vous imposons ces frais qu'une seule fois par année même si vous détenez plus d'un compte enregistré ou contribuez à plus d'un compte enregistré. Nous ne vous imposons pas ces frais si vos placements dans les organismes de placement collectif que nous gérons s'élèvent à 5 000 \$ ou plus à la date à laquelle les frais doivent être imposés, si vos titres d'organisme de placement collectif sont détenus dans un REER collectif de NEI ou si vous avez un plan de paiements préautorisés actif. Si vous détenez des titres d'un seul organisme de placement collectif dans votre compte, nous imposerons ces frais à cet organisme de placement collectif en rachetant le nombre de titres nécessaire et vous imposerons les frais de souscription reportés, les frais de souscription réduits, les frais de souscription réduits 2 ou les frais de souscription réduits 3 applicables. Si vous détenez des titres de plusieurs organismes de placement collectif dans votre compte, y compris du Fonds du marché monétaire NEI, nous rachèterons le nombre de titres du Fonds du marché monétaire NEI nécessaire au paiement de ces frais. Si vous détenez des titres de plusieurs organismes de placement collectif dans votre compte, mais aucun du Fonds du marché monétaire NEI, nous rachèterons si possible des titres visés par l'option avec frais de souscription initiaux pour payer ces frais. Si vous ne détenez pas de titres visés par l'option avec frais de souscription initiaux, nous rachèterons des titres visés par l'option avec frais de souscription reportés, l'option avec frais de souscription réduits, l'option avec frais de souscription réduits 2 ou l'option avec frais de souscription réduits 3 pour payer ces frais, et vous imposerons les frais de souscription reportés, frais de souscription réduits, frais de souscription réduits 2 ou frais de souscription réduits 3 correspondants.

Les comptes ouverts en tant que régimes enregistrés se feront imputer des frais administratifs de 25 \$ s'ils sont fermés ou transférés à un autre établissement.

Les employeurs peuvent organiser l'enregistrement de régimes d'épargne-retraite à des fins particulières (les « REER collectifs ») aux termes desquels les employeurs, au nom des employés, ou les employés eux-mêmes peuvent faire des dépôts périodiques. Les administrateurs de REER collectifs peuvent établir des seuils de dépôt minimum et imposer des frais pour leurs services. Si un employé participe à un REER collectif, il devrait savoir que, bien que l'employeur puisse décider de l'ajout d'un ou de plusieurs Fonds sur la liste des options de placement disponibles dans le cadre du REER collectif, en règle générale, l'employeur ne surveille pas le rendement des Fonds de façon continue et se décharge de toute responsabilité en ce qui concerne ce rendement. Par conséquent, la décision de souscrire des parts d'un Fonds parmi les options de placement disponibles dans le cadre du REER collectif et la décision quant aux parts à conserver n'appartiennent qu'à l'employé. Il est conseillé aux employés de consulter le courtier ou le spécialiste des fonds communs de placement particulier par l'intermédiaire duquel les placements dans le REER collectif sont faits afin de discuter de toutes les options de placement disponibles. Les employés qui participent à un REER collectif peuvent ne pas être tenus par leur employeur de faire des placements par l'intermédiaire du REER collectif ou d'y conserver des placements. Ces employés peuvent

consulter leurs propres conseillers en placement pour en savoir plus sur les occasions de placement qui se présentent à eux outre celles qui leur sont offertes dans le cadre du REER collectif.

Frais de souscription et frais de rachat

Parts de série A, de série W et de série P

Les parts de série W et de série P ne vous sont offertes que si votre courtier a conclu avec nous une convention de courtage.

L'investisseur qui souscrit des parts de série A, de série W ou de série P peut choisir de verser à son courtier des frais de souscription négociables au moment de la souscription (c.-à-d. une « option avec frais de souscription initiaux »). Si un investisseur choisit de souscrire des parts de série A, de série W ou de série P selon l'option avec frais de souscription initiaux, le prix de souscription de chaque part correspond à la valeur unitaire de la série, majorée d'une commission négociable versée au courtier de l'investisseur et pouvant atteindre 5 % du prix de souscription (ou, vice versa, les sommes investies dans des parts correspondent au montant de souscription total, moins la commission versée au courtier de l'investisseur).

L'investisseur qui souscrit des parts de série A des Fonds (sauf le Fonds du marché monétaire NEI et le Portefeuille NEI rendement conservateur) est également libre de choisir entre quatre options de paiement de frais de rachat : l'option avec frais de souscription reportés, l'option avec frais de souscription réduits, l'option avec frais de souscription réduits 2 ou avec frais de souscription réduits 3, lesquelles sont décrites ci-dessous. L'investisseur est réputé avoir souscrit des parts de série A assujetties à des frais de rachat, à moins qu'il n'ait autrement informé le gestionnaire au moment de la souscription.

Les parts de série A, de série W ou de série P souscrites aux termes de l'option avec frais de souscription initiaux décrite ci-dessus sont désignées ci-après « parts visées par l'option avec frais de souscription initiaux ». Les parts de série A souscrites aux termes de l'option avec frais de souscription reportés décrite ci-après sont désignées ci-après « parts visées par l'option avec frais de souscription reportés ». Les parts de série A souscrites aux termes de l'option avec frais de souscription réduits décrite ci-après sont désignées ci-après « parts visées par l'option avec frais de souscription réduits ». Les parts de série A souscrites aux termes de l'option avec frais de souscription réduits 2 ou avec frais de souscription réduits 3 décrite ci-après sont désignées « parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 » ou « parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 », respectivement.

Lorsqu'un investisseur souscrit des parts visées par l'option avec frais de souscription reportés, le gestionnaire verse au courtier vendeur une commission de 5 % (sauf pour les parts du Fonds d'obligations canadiennes NEI, du Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI et du Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI, pour lesquelles le gestionnaire verse une commission de 4 % au courtier, et les parts du Fonds du marché monétaire NEI et du Portefeuille NEI rendement conservateur, qui ne sont pas mises en vente aux termes de cette option) du montant de souscription. Le gestionnaire peut modifier cette commission, selon son bon jugement. Les frais de rachat exigibles à l'égard des parts visées par l'option avec frais de souscription reportés qui font l'objet d'un rachat au cours de la période

de six ans suivant leur souscription sont décrits ci-après à la rubrique « Échanges, conversions et rachats de parts – Frais de rachat ».

Lorsqu'un investisseur souscrit des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits, le gestionnaire versera au courtier vendeur une commission correspondant à 1 % du montant de la souscription. Les investisseurs ne peuvent se prévaloir de cette option pour les parts du Fonds du marché monétaire NEI et du Portefeuille NEI rendement conservateur. Les frais de rachat exigibles à l'égard des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits qui font l'objet d'un rachat au cours de la période de deux ans suivant leur souscription sont décrits ci-après à la rubrique « Échanges, conversions et rachats de parts – Frais de rachat ».

Lorsqu'un investisseur souscrit des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2, le gestionnaire versera au courtier vendeur une commission correspondant à 2,5 % du montant de la souscription. Les investisseurs ne peuvent se prévaloir de l'option avec frais de souscription réduits pour les parts du Fonds du marché monétaire NEI et du Portefeuille NEI rendement conservateur. Les frais de rachat exigibles à l'égard des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 qui font l'objet d'un rachat au cours de la période de trois ans suivant la souscription sont décrits ci-après à la rubrique « Échanges, conversions et rachats de parts – Frais de rachat ».

Lorsqu'un investisseur souscrit des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3, le gestionnaire verse au courtier vendeur une commission correspondant à 3,5 % du montant de la souscription. Les investisseurs ne peuvent se prévaloir de cette option pour les parts du Fonds du marché monétaire NEI et du Portefeuille NEI rendement conservateur. Les frais de rachat exigibles à l'égard des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 qui font l'objet d'un rachat au cours de la période de trois ans suivant leur souscription sont décrits ci-après à la rubrique « Échanges, conversions et rachats de parts – Frais de rachat ».

Parts de série F

Les parts de série F ne vous sont offertes que si votre courtier a conclu avec nous une convention de courtage.

Le gestionnaire est en mesure de réduire son barème de frais de gestion reliés aux parts de série F parce que ses coûts sont moins élevés et que les investisseurs qui achètent des parts de série F auront déjà, dans le cadre de leur programme de placement individuel, conclu une entente distincte visant le paiement des frais de leur compte à leur maison de courtage.

S'il constate qu'un investisseur ne répond plus aux critères établis pour la détention de parts de série F, le gestionnaire convertira les parts de série F de l'investisseur en parts de série A du même Fonds après l'en avoir informé 30 jours à l'avance. Le gestionnaire ne procédera pas à la conversion si l'investisseur ou son courtier l'avise, pendant le délai de préavis, que l'investisseur répond de nouveau aux critères de détention de parts de série F.

Le gestionnaire peut également émettre des parts de série F à d'autres investisseurs pour lesquels il n'engage pas de frais de placement.

Parts de série WF et de série PF

Les parts de série WF et de série PF ne vous sont offertes que si votre courtier a conclu avec nous une convention de courtage.

Le gestionnaire est en mesure de réduire son barème de frais de gestion reliés aux parts de série WF et de série PF parce que ses coûts sont moins élevés et que les investisseurs qui achètent des parts de série WF et de série PF auront déjà, dans le cadre de leur programme de placement individuel, conclu une entente distincte visant le paiement des frais de leur compte à leur maison de courtage.

Parts de série I

Les parts de série I ne sont offertes qu'aux investisseurs institutionnels et à d'autres investisseurs fortunés.

Ces investisseurs versent des frais de gestion négociés directement au gestionnaire. Ces frais ne seront pas supérieurs aux taux des frais de gestion attribuables aux parts de série A. Aucuns frais de souscription ne nous sont payables lorsque ces investisseurs achètent des parts de série I ou les font racheter; ils négocieront les frais de souscription directement avec leur courtier. Nous pouvons, si le courtier nous le demande et que l'investisseur y consent par écrit, accepter de percevoir ces frais au nom du courtier.

Parts de série O

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux investisseurs institutionnels et à d'autres investisseurs.

Ces investisseurs versent des frais de gestion négociés directement au gestionnaire. Les modalités de souscription négociées comprendront des frais de gestion, le cas échéant. Aucuns frais de souscription ne nous sont payables lorsque ces investisseurs achètent des parts de série O ou les font racheter; ils négocieront les frais de souscription directement avec leur courtier.

ÉCHANGES, CONVERSIONS ET RACHATS DE PARTS

Échange entre Fonds

Vous pouvez faire racheter vos parts d'un Fonds pour souscrire des parts de la même série d'un autre organisme de placement collectif que nous offrons pourvu que vous respectiez les exigences en matière de placement initial minimal et de solde de compte minimal, selon le cas. Il se peut que l'autre organisme de placement collectif n'offre pas la même série que le Fonds dont vous avez fait racheter les parts et que les exigences en matière de placement et les frais de placement varient selon les organismes de placement collectif que nous offrons.

vous pouvez souscrire des parts de série A (dans le cas des échanges de parts de série P) ou des parts de série F (dans le cas des échanges de parts de série PF) pourvu que vous respectiez les exigences en matière de placement initial minimal et de solde de compte minimal, selon le cas. C'est ce qu'on appelle un échange. Lorsque nous recevons votre ordre d'échange, nous vendons vos parts du Fonds initial et utilisons le produit pour souscrire des parts de l'autre organisme de placement collectif.

Vous pouvez échanger un placement dans un Fonds contre un placement dans un autre organisme de placement collectif que nous gérons (à la condition que votre courtier soit autorisé à vendre des parts de ces organismes de placement collectif) ou des parts ou des actions d'un nouvel organisme de placement collectif qui est créé et offert par nous après la date du présent document (à la condition que la vente des parts du nouvel organisme de placement collectif ait fait l'objet d'un visa dans votre province ou territoire de résidence et que votre courtier soit autorisé à vendre des parts de cet organisme de placement collectif), par l'entremise de votre courtier qui peut, pour ce faire, vous facturer des frais d'échange. Les frais d'échange sont payés au moyen d'un rachat de parts d'un Fonds par le gestionnaire immédiatement avant que l'échange ne soit fait. De plus, si vous faites un échange de parts de plus de 10 000 \$ dans les 29 jours suivant votre souscription initiale, vous pourriez avoir à payer des frais d'opérations à court terme.

Vous pouvez échanger des parts souscrites selon l'option avec frais de souscription reportés ou l'option avec frais de souscription réduits, avec frais de souscription réduits 2 ou avec frais de souscription réduits 3 contre des parts souscrites selon la même option de frais d'un autre organisme de placement collectif que nous gérons sans payer les frais de souscription reportés applicables; les parts souscrites selon l'une de ces options ne peuvent être échangées contre des parts souscrites selon une option avec frais différente du même Fonds ou d'un organisme de placement collectif différent. Les frais reportés des nouvelles parts sont calculés en fonction de la date et du prix de souscription initial des parts avant l'échange.

Un échange entre un Fonds et un autre organisme de placement collectif que nous offrons est une disposition aux fins de l'impôt et peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital aux fins de l'impôt dans le cadre d'un compte non enregistré.

Conversion de parts

Les parts d'une série d'un Fonds peuvent être converties en parts d'une autre série du même Fonds pourvu que toutes les conditions rattachées aux parts soient remplies. De plus, le gestionnaire peut effectuer la conversion de parts d'une série en parts d'une autre série du même Fonds lorsque le porteur de parts ne remplit pas les conditions rattachées à la série, comme le précisent la déclaration de fiducie pertinente et le prospectus simplifié des Fonds. Lors d'une telle conversion, le porteur de parts touché reçoit le nombre de parts, dont la juste valeur marchande égale celle des parts à convertir, établie au moment de la conversion. Les parts de série A initialement acquises aux termes de l'option avec frais de souscription reportés, de l'option avec frais de souscription réduits ou de l'option avec frais de souscription réduits 2 ou avec frais de souscription réduits 3 qui sont assujetties à des frais de rachat peuvent ne pas être converties en parts d'une autre série. Au moment de convertir des parts de série F ou de série PF en parts de série A ou de série P, votre courtier peut imputer des frais de souscription initiaux ou convertir vos parts en parts visées par l'option avec frais de souscription reportés et des frais semblables peuvent s'appliquer si vous effectuez une conversion de parts entre la série W et la série WF d'un Fonds.

Toutefois, vous pouvez convertir votre montant de rachat sans frais annuels à l'option avec frais de souscription initiaux d'un Fonds afin de ne pas perdre ce droit, puisque le rachat sans frais ne peut être

reporté à des années ultérieures. L'organisme d'autoréglementation auquel votre courtier appartient a des règles qui s'appliquent à ce genre de conversions; votre courtier doit respecter les règles applicables. Votre courtier reçoit une commission de suivi supérieure sur les parts converties aux termes de l'option avec frais de souscription initiaux.

Votre courtier peut vous facturer des frais de conversion, qui sont payés au moyen d'un rachat de parts d'un Fonds par le gestionnaire immédiatement avant que la conversion ne soit faite. Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais et charge » du prospectus simplifié des Fonds pour de plus amples renseignements.

Une conversion de parts d'une série donnée en parts d'une autre série du même Fonds ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt et, par conséquent, ne devrait entraîner ni gain en capital ni perte en capital pour le porteur de parts qui effectue une conversion, sauf si les parts du Fonds sont rachetées aux fins du paiement de frais de conversion imputés au porteur de parts.

Modalités de rachat

Sous réserve des frais d'opérations à court terme et des frais de rachat pouvant s'appliquer, les parts peuvent être rachetées à leur valeur unitaire calculée à la date d'évaluation qui suit la réception de l'ordre de rachat ou qui coïncide avec la réception de cet ordre par le gestionnaire ou par le mandataire à leur adresse mentionnée ci-dessus. L'ordre de rachat doit être signé par l'investisseur, et la signature doit être garantie par une banque canadienne, une société de fiducie, une caisse d'épargne et de crédit, un courtier en valeurs mobilières ou un courtier en épargne collective acceptable pour le gestionnaire. Si l'investisseur est une société, une société de personnes, un mandataire, un fiduciaire ou un copropriétaire survivant, les documents complémentaires usuels sont requis. Le gestionnaire déduit les frais d'opérations à court terme applicables du produit du rachat. Veuillez vous reporter aux rubriques « Frais de rachat » et « Frais d'opérations à court terme » ci-après.

Si le prix unitaire total des parts de série A ou de série F d'un Fonds détenues dans votre compte passe sous la barre de 500 \$ et que le total du prix de souscription initial de vos parts est inférieur à 500 \$, nous pouvons faire en sorte que la totalité des parts du Fonds que vous détenez soit rachetée quinze jours après l'envoi d'un avis écrit, étant entendu que vous pouvez, avant l'expiration de la période d'avis, augmenter la valeur de votre placement dans les parts du Fonds à un niveau respectant les exigences minimales. Nous nous réservons le droit de racheter, sans vous en aviser, la totalité des parts que vous détenez dans un ou des Fonds si vos placements dans ce ou ces Fonds passent sous la barre de 50 \$. Nous comptons également suivre toutes les politiques de rachat pouvant être mises en place à l'occasion par les participants du secteur, comme Fundserv, le fournisseur du système de traitement des opérations utilisé par la plupart des organismes de placement collectif au Canada.

Aucun ordre de rachat ne sera considéré, à moins que l'ordre écrit dûment rempli ne soit livré au gestionnaire ou au mandataire à leur adresse mentionnée ci-dessus, accompagné de tous les documents complémentaires exigés. Tout ordre de rachat qui n'est pas envoyé directement par le porteur de parts au gestionnaire ou au mandataire doit lui être transmis de façon adéquate par le courtier en valeurs mobilières ou le courtier en fonds communs de placement le jour même de sa réception. Le courtier doit

transmettre tous les détails de l'ordre de rachat par messenger, par poste prioritaire ou par télécommunication, sans frais pour l'investisseur. Les ordres de rachat sont acceptés à condition que le courtier soumette par écrit un ordre de rachat en bonne et due forme avant le règlement du produit de rachat par le Fonds.

Conformément au Règlement 81-102, lorsque l'investisseur omet de fournir à un Fonds un ordre de rachat dûment rempli avec tous les autres documents requis, dans les dix jours ouvrables suivant la date à laquelle la valeur unitaire a été déterminée aux fins du rachat, le Fonds applicable est réputé avoir reçu et accepté, le dixième jour ouvrable, un ordre de souscription visant un nombre équivalent de parts et acquitte le prix de souscription des parts au moyen du produit du rachat. Lorsque le prix de souscription des parts est inférieur au produit du rachat, le Fonds est tenu de conserver l'excédent conformément au Règlement 81-102. Lorsqu'il est supérieur au produit du rachat, le courtier qui a passé l'ordre de rachat est tenu de verser la différence au Fonds. Le courtier qui a passé l'ordre de rachat a le droit de recouvrer ce montant auprès de l'investisseur qui n'a pas effectué le règlement ainsi que ses frais et débours avec intérêt. Lorsqu'aucun courtier n'a pris part à l'ordre de rachat, le gestionnaire a le droit de recouvrer, au nom du Fonds, le montant précité auprès de l'investisseur qui n'a pas fourni l'ordre de rachat dûment rempli.

À moins que le gestionnaire ne suspende le calcul de la valeur unitaire d'une série (comme il est décrit ci-après), le paiement du prix de rachat des parts à l'égard desquelles le gestionnaire ou le mandataire a reçu un ordre de rachat est effectué dans les deux jours ouvrables suivant la date d'évaluation applicable; cependant, tous les documents devant être livrés dans le cadre du rachat doivent avoir été livrés au siège du gestionnaire ou de l'agent chargé de la tenue des registres de la manière décrite ci-dessus.

Tous les ordres de rachat sont traités dans l'ordre de leur réception. Les demandes exigeant des transferts à un régime enregistré ou d'un régime enregistré peuvent être retardées si les documents de transfert ne sont pas remplis selon les exigences des autorités fiscales.

Les comptes détenus au nom d'un prête-nom sont assujettis aux processus en place chez le courtier.

Suspension des rachats

Chaque Fonds peut suspendre le calcul de la valeur unitaire d'une série et le rachat de ses parts dans les cas suivants :

- a) pour toute la durée d'une suspension des négociations à une bourse de valeurs, sur un marché d'options ou sur un marché à terme dans la mesure où les titres inscrits à la cote de la bourse ou du marché intéressé et négociés à cette bourse ou sur ce marché, ou les dérivés négociés à la bourse ou sur le marché intéressé, représentent en valeur ou en exposition au marché sous-jacent plus de 50 % de l'actif total du Fonds, sans tenir compte du passif (dans la mesure où les titres ou les dérivés visés ne sont négociés à aucune autre bourse ou sur aucun autre marché qui offre une solution de rechange raisonnablement pratique pour le Fonds);
- b) si la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario l'autorise.

Lorsque le droit de rachat est suspendu, le porteur de parts peut soit retirer sa demande de rachat, soit toucher un montant calculé d'après la valeur unitaire de la série, établie après la fin de la suspension. Le Fonds n'a pas le droit d'émettre de parts pendant une période au cours de laquelle le droit de rachat est suspendu.

Frais de rachat

L'investisseur qui choisit de souscrire des parts visées par l'option avec frais de souscription reportés (ou des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits, des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 ou des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3), devra payer des frais de rachat au moment du rachat de ces parts (sauf s'il s'agit d'un rachat effectué aux fins d'un échange contre des parts visées par la même option avec frais de souscription d'un autre organisme de placement collectif que nous offrons) durant les six premières années (les deux premières années, dans le cas des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits et, dans le cas des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 et des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3, trois ans) suivant la date de la souscription initiale de ces parts, sous réserve du droit de rachat annuel de certaines parts, sans frais de rachat, comme il est décrit ci-après.

Les frais de rachat à payer pour les parts visées par l'option avec frais de souscription reportés (ou les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits, les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 ou les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3) devant être rachetées varient en fonction de la date de la souscription initiale des parts et de leur prix de souscription. Lorsque les parts devant être rachetées ont été acquises à l'occasion d'un échange entre les Fonds, les frais de rachat sont établis en fonction de la date de souscription des parts initiales et de leur prix de souscription.

Aucuns frais de rachat ne sont payables à l'égard de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés (ou de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits, de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 ou de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3) acquises par l'investisseur par suite du réinvestissement de distributions de revenus ou de gains en capital sur des parts visées par l'option avec frais de souscription reportés (ou des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits, des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 ou des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3). La date de souscription des parts acquises au moyen du réinvestissement de distributions, aux fins du calcul des frais de rachat, est réputée la date de souscription des parts initiales. Le prix de souscription initial de ces parts correspond à la valeur unitaire calculée immédiatement après la distribution en cause.

Les frais de rachat sont déduits de la valeur unitaire totale des parts rachetées. Les frais de rachat représentent un pourcentage déterminé du prix de souscription initial des parts rachetées (et non de la valeur unitaire au moment du rachat).

Les frais de rachat à l'égard des parts visées par l'option avec frais de souscription reportés sont initialement de 6 % mais ce pourcentage décroît progressivement ainsi que l'indique le tableau ci-après :

Si le rachat a lieu au cours de la période suivante, après la date de l'achat initial	Frais de rachat en pourcentage du prix de souscription initial
Première année	6,0 %
Deuxième année	5,5 %
Troisième année	5,0 %
Quatrième année	3,5 %
Cinquième année	2,5 %
Sixième année	1,5 %
Après la sixième année	0 %

Les frais de rachat à l'égard des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits rachetées durant les deux premières années suivant la souscription sont de 1,5 %.

Les frais de rachat à l'égard des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 sont initialement de 3 %, mais ce pourcentage décroît progressivement ainsi que l'indique le tableau ci-après :

Si le rachat a lieu au cours de la période suivante, après la date de l'achat initial	Frais de rachat en pourcentage du prix de souscription initial
Première année	3,0 %
Deuxième année	2,5 %
Troisième année	2,0 %
Après la troisième année	0 %

Les frais de rachat à l'égard des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 sont initialement de 4,5 %, mais ce pourcentage décroît progressivement ainsi que l'indique le tableau ci-après :

Si le rachat a lieu au cours de la période suivante, après la date de l'achat initial	Frais de rachat en pourcentage du prix de souscription initial
Première année	4,5 %
Deuxième année	3,5 %
Troisième année	2,0 %
Après la troisième année	0 %

Les règles suivantes s'appliquent au calcul des frais de rachat :

- a) un investisseur peut faire racheter (le « droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés »), chaque année civile, sans verser de frais de rachat, tout nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés égal à :

- 10 % du nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés du Fonds qu'il détenait en date du 31 décembre de l'année civile précédente;
- plus 10 % du nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés du Fonds qu'il a souscrites pendant l'année civile en cours;
- moins le nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés que l'investisseur a fait racheter avant la date de rachat pendant l'année civile en cours.

Si un investisseur échange tout ou partie de son placement en parts d'un Fonds contre des parts d'un autre organisme de placement collectif que nous offrons au cours d'une année civile, l'investisseur peut faire racheter au cours de cette année civile, sans verser de frais de rachat, des parts du nouvel organisme de placement collectif ayant une valeur correspondant à la partie inutilisée de son droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés dans le premier Fonds déterminé en fonction du pourcentage des parts échangées. Tout nombre de rachats jusqu'à cette limite est permis dans toute année civile, mais ce droit n'est pas cumulatif et ne peut être transporté aux années futures si toute portion reste inutilisée dans une année;

b) un investisseur peut faire racheter (le « droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits »), chaque année civile, sans verser de frais de rachat, tout nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits égal à :

- 10 % du nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits du Fonds qu'il détenait en date du 31 décembre de l'année civile précédente;
- plus 10 % du nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits du Fonds qu'il a souscrites pendant l'année civile en cours;
- moins le nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits que l'investisseur a fait racheter avant la date de rachat pendant l'année civile en cours.

Si un investisseur échange la totalité ou une partie de son placement en parts d'un Fonds contre des parts d'un autre organisme de placement collectif que nous offrons au cours d'une année civile, l'investisseur peut faire racheter au cours de cette année civile, sans verser de frais de rachat, des parts du nouveau fonds ayant une valeur correspondant à la partie inutilisée de son droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits dans le premier Fonds déterminé en fonction du pourcentage des parts échangées. Tout nombre de rachats jusqu'à cette limite est permis dans toute année civile, mais ce droit n'est pas cumulatif et ne peut être transporté aux années futures si toute portion reste inutilisée dans une année;

c) un investisseur peut faire racheter (le « droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 »), chaque année civile, sans verser de frais de rachat, tout nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 égal à :

- 10 % du nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 du Fonds qu'il détenait en date du 31 décembre de l'année civile précédente;
- plus 10 % du nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 du Fonds qu'il a souscrites pendant l'année civile en cours;
- moins le nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 que l'investisseur a fait racheter avant la date de rachat pendant l'année civile en cours.

Si un investisseur échange la totalité ou une partie de son placement en parts d'un Fonds contre des parts d'un autre organisme de placement collectif que nous offrons au cours d'une année civile, l'investisseur peut faire racheter au cours de cette année civile, sans verser de frais de rachat, des parts du nouveau fonds ayant une valeur correspondant à la partie inutilisée de son droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 dans le premier Fonds déterminé en fonction du pourcentage des parts échangées. Tout nombre de rachats jusqu'à cette limite est permis dans toute année civile, mais ce droit n'est pas cumulatif et ne peut être transporté aux années futures si toute portion reste inutilisée dans une année;

d) un investisseur peut faire racheter (le « droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 »), chaque année civile, sans verser de frais de rachat, tout nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 égal à :

- 10 % du nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 du Fonds qu'il détenait en date du 31 décembre de l'année civile précédente;
- plus 10 % du nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 du Fonds qu'il a souscrites pendant l'année civile en cours;
- moins le nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 que l'investisseur a fait racheter avant la date de rachat pendant l'année civile en cours.

Si un investisseur échange la totalité ou une partie de son placement en parts d'un Fonds contre des parts d'un autre organisme de placement collectif que nous offrons au cours d'une année civile, l'investisseur peut faire racheter au cours de cette année civile, sans verser de frais de rachat, des parts du nouveau fonds ayant une valeur correspondant à la partie inutilisée de son droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 dans le premier Fonds déterminé en fonction du pourcentage des parts échangées. Tout nombre de rachats jusqu'à cette limite est permis dans toute année civile, mais ce droit n'est pas cumulatif et ne peut être transporté aux années futures si toute portion reste inutilisée dans une année;

e) l'investisseur qui fait racheter des parts d'un Fonds ou qui en échange contre des parts d'un autre organisme de placement collectif que nous offrons est tenu de préciser s'il fait racheter ou échange des parts assujetties à des frais de souscription ou des parts comportant des frais de rachat, si l'investisseur détient plus d'un type de parts;

- f) sous réserve de l'alinéa e), les parts visées par l'option avec frais de souscription reportés, les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits, les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 ou les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3, qui peuvent être rachetées sans paiement de frais de rachat autrement exigibles aux termes du droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés, l'option avec frais de souscription réduits, l'option avec frais de souscription réduits 2 ou l'option avec frais de souscription réduits 3, sont réputées rachetées avant les autres parts;
- g) sous réserve des alinéas e) et f), les parts sont réputées rachetées ou échangées dans l'ordre selon lequel elles ont été émises, ou réputées émises;
- h) les parts visées par l'option avec frais de souscription reportés, les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits, les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 ou les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 émises dans le cadre d'un échange entre un Fonds et un autre organisme de placement collectif que nous offrons sont réputées émises à la date d'émission des parts initiales auxquelles elles se rapportent au prix de souscription de ces parts initiales.

Frais d'opérations à court terme

Les parts des Fonds, sauf celles du Fonds du marché monétaire NEI, peuvent être assujetties à des frais d'opérations à court terme payables au Fonds pertinent pour les rachats et les échanges de parts de plus de 10 000 \$, comme suit :

- 2 % du produit du rachat payable si le rachat ou l'échange a lieu durant les 7 jours suivant la souscription ou l'échange des parts;
- 1 % du produit du rachat payable si le rachat ou l'échange a lieu durant les 8 à 29 jours suivant la souscription ou l'échange des parts.

Dans certaines circonstances, nous pouvons, à notre appréciation, renoncer aux frais d'opérations à court terme.

RESPONSABILITÉ DES PRINCIPALES FONCTIONS

Gestionnaire

Le gestionnaire est chargé de fournir tous les services de gestion et d'administration dont les Fonds ont besoin, ce qui comprend l'organisation du placement des parts des Fonds et de la prestation de tous les services de gestion des placements des Fonds, aux termes de la convention de gestion modifiée et mise à jour datée du 1^{er} janvier 2015, dans sa version modifiée (la « convention de gestion »). À ce titre, il met à la disposition des Fonds des services comptables et des services de bureau. Le gestionnaire agit également à titre de fiduciaire des Fonds. La convention de gestion peut être résiliée sur remise d'un préavis écrit de 60 jours.

Le siège et le bureau principal du gestionnaire et de chaque Fonds sont situés chez Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., au 151 Yonge Street, 12th Floor, Toronto (Ontario) M5C 2W7. Leur numéro de

téléphone est le 416 594-6633, leur numéro de téléphone sans frais, le 1 888 809-3333 et leur numéro de télécopieur, le 416 594-3370. L'adresse du site Web du gestionnaire est www.placementsNEI.com. La liste ci-dessous présente les administrateurs et les membres de la haute direction du gestionnaire, ainsi que les fonctions principales qu'ils ont occupées au cours des cinq dernières années :

Nom et lieu de résidence	Poste	Fonctions principales au cours des cinq dernières années
Rodney Ancrum West Vancouver (Colombie-Britannique)	Administrateur et vice-président principal, directeur financier et directeur général	Vice-président principal, directeur financier et directeur général d'Aviso Wealth Inc.; auparavant, vice-président principal, Finances et chef des finances de la Financière Credential inc. (« FCI »).
Sherri Evans Vancouver (Colombie-Britannique)	Administratrice et vice-présidente principale, directrice des ressources humaines	Vice-présidente principale, directrice des ressources humaines d'Aviso Wealth Inc.; auparavant, vice-présidente, Personnel et stratégie; auparavant, vice-présidente, Ressources humaines de Placements NEI.
Yasmin Lalani North Vancouver (Colombie-Britannique)	Administratrice et vice-présidente principale, directrice des affaires juridiques et secrétaire générale	Vice-présidente principale, directrice des affaires juridiques et secrétaire générale d'Aviso Wealth Inc.; auparavant, vice-présidente, Services juridiques, Gestion du risque et chef du contentieux de la FCI.
William Packham Thornhill (Ontario)	Administrateur, président, chef de la direction et personne désignée responsable	Président et chef de la direction d'Aviso Wealth Inc.; auparavant, chef de la direction de Qtrade Financial Group; auparavant, premier directeur général, Gestion du patrimoine et Assurance de personnes, Mouvement Desjardins.
Frederick M. Pinto Oakville (Ontario)	Administrateur et vice-président principal, chef de la gestion d'actifs	Vice-président principal, chef de la gestion d'actifs d'Aviso Wealth Inc.; auparavant, vice-président principal, chef, Gestion du patrimoine de Qtrade Financial Group; et chef de la direction de Placements OceanRock Inc.
Kim Thompson Surrey (Colombie-Britannique)	Administratrice et vice-présidente principale, chef de la Gestion de patrimoine des caisses populaires	Vice-présidente principale, chef de la Gestion de patrimoine des caisses populaires d'Aviso Wealth Inc.; auparavant, vice-présidente principale, services-conseils de la FCI.
Alexandra Williams Vancouver (Colombie-Britannique)	Administratrice et vice-présidente principale, chef de la conformité et chef de la gestion du risque	vice-présidente principale, chef de la conformité et chef de la gestion du risque d'Aviso Wealth Inc.; auparavant, chef de la conformité et chef de la gestion du risque de Qtrade Financial Group.

Placements NEI fournit également des services de gestion des placements à certains Fonds.

Placeur principal

Nous avons conclu une convention de placement cadre avec Gestion d'actif Credential inc. (« GAC ») relativement aux Fonds en date du 31 mars 2013 (la « convention de placement »). Aux termes de cette convention de placement, le principal placeur des Fonds est GAC dans les territoires où celle-ci est inscrite à titre de courtier. GAC a convenu de vendre des parts au public sur une base permanente et peut retenir les services de placeurs secondaires sous réserve de notre approbation. La convention de placement peut être résiliée sur consentement mutuel des parties exprimé par écrit. La convention de placement sera immédiatement résiliée si certains événements se produisent.

Le siège et principal bureau de GAC est situé au 800 – 1111 West Georgia Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4T6.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 », appelé Norme canadienne 81-107 dans les provinces autres que le Québec), un comité d'examen indépendant (« CEI ») a été constitué à l'égard des Fonds. Le CEI est composé de personnes indépendantes du gestionnaire, des Fonds et des entités reliées au gestionnaire. Le CEI a été nommé à l'égard des Fonds désignés et des Fonds visés le 26 octobre 2018.

Le nom des membres du CEI et leur principale occupation figurent dans le tableau qui suit :

Nom et lieu de résidence	Principale occupation
Marie Rounding Toronto (Ontario)	Administratrice de sociétés
Lawrence Ward Toronto (Ontario)	Consultant (président)
William Woods Toronto (Ontario)	Président et chef de la direction d'Independent Review, Inc.

Avant de se pencher sur une question de conflit d'intérêts ou sur toute autre question que le gestionnaire, conformément à la législation en valeurs mobilières, est tenu de soumettre au CEI, le gestionnaire doit établir les politiques et procédures qu'il doit suivre à l'égard de cette question ou de ce type de question compte tenu des devoirs qui lui incombent et soumettre ces politiques et procédures au CEI afin qu'il les examine et lui fournisse ses commentaires à ce propos.

Le CEI examine les questions de conflit d'intérêts relatives aux activités des Fonds. Le gestionnaire ne peut mettre en œuvre aucune des opérations proposées suivantes sans obtenir l'approbation du CEI :

- l'achat ou la vente d'un titre d'un émetteur auprès d'un autre fonds d'investissement géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe ou à un tel fonds d'investissement;

- un placement fait ou détenu dans un titre d'un émetteur apparenté à un Fonds, au gestionnaire ou à une entité apparentée au gestionnaire;
- un placement dans une catégorie de titres d'un émetteur qui sont pris fermes par une entité apparentée au gestionnaire;
- le remplacement de l'auditeur des Fonds;
- une restructuration d'un Fonds avec un autre organisme de placement collectif ou un transfert de ses actifs à ce dernier sans l'approbation des porteurs de parts.

Avant que le gestionnaire puisse donner suite à une question concernant un Fonds qui donne lieu à un conflit d'intérêts (sauf celles indiquées précédemment), le CEI doit donner au gestionnaire une recommandation indiquant si la mesure proposée prévoit un résultat équitable et raisonnable pour le Fonds. Le gestionnaire doit prendre en considération la recommandation du CEI et, si le gestionnaire compte donner suite à la question dans des circonstances où le CEI n'a pas donné une recommandation favorable, le gestionnaire doit aviser le CEI par écrit de son intention avant de donner suite à la mesure. Dans de telles circonstances, le CEI peut exiger que le gestionnaire avise les porteurs de parts du Fonds de sa décision.

Dans le cas de questions de conflit d'intérêts susceptible de se reproduire, le CEI peut donner des instructions permanentes au gestionnaire. Le gestionnaire doit faire rapport au CEI tous les ans et décrire chaque occasion où il a agi en conformité avec une instruction permanente.

Le CEI a adopté une charte écrite établissant son mandat, ses responsabilités et ses fonctions, ainsi que les politiques et procédures qu'il suivra lorsqu'il s'acquittera de ses fonctions.

Gestionnaire de portefeuille et sous-conseillers en valeurs

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. est le gestionnaire de portefeuille de tous les Fonds, sauf des Fonds pour lesquels d'autres gestionnaires de portefeuille sont mentionnés dans les pages qui suivent.

Le gestionnaire a été nommé gestionnaire de portefeuille des Fonds aux termes d'un contrat de gestion de portefeuille modifié et mis à jour daté du 4 juin 2004, dans sa version modifiée et tel qu'il a été cédé au gestionnaire aux termes de la convention de contribution de Northwest intervenue en date du 28 décembre 2007 (la « convention de gestion de portefeuille »).

John Bai est la personne responsable de la prestation des services de consultation en placement. Il compte plus de 25 ans d'expérience dans le secteur des placements, ayant gravi les échelons de la direction au sein de certaines des plus grandes institutions financières du Canada. Durant sa carrière, M. Bai a occupé des postes de haute direction en gestion de patrimoine, notamment au sein d'équipes de recherche en placement et de nombreux comités de répartition d'actifs, et a supervisé les processus de sélection des gestionnaires et de vérification diligente. M. Bai est analyste financier agréé et est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto.

Les services fournis par les sous-conseillers en valeurs comprennent l'établissement d'analyses et de recommandations en matière de placement et la mise en œuvre des décisions de placement, conformément aux objectifs de placement fondamentaux des Fonds applicables, tel que l'explique le prospectus simplifié des Fonds.

Chacun des sous-conseillers en valeurs a été nommé en vertu d'une convention de consultation en valeurs (collectivement, les « conventions de consultation »), décrite ci-après.

Suivant les conventions de consultation, le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs en question peut, moyennant un préavis de 90 jours (ou moins selon la convention) à l'autre partie, à moins que celle-ci n'accepte un délai de préavis moindre, résilier sa convention. Les conventions prévoient également la résiliation en cas de défaut.

Le gestionnaire est responsable de payer les frais de consultation en valeurs aux sous-conseillers en valeurs.

Addenda Capital Inc.

Addenda Capital Inc. (« Addenda Capital ») a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions internationales ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 25 juillet 2014.

Addenda Capital est une société de gestion des placements qui offre des solutions aux clients institutionnels et aux clients bien nantis. La société offre à ses clients des services spécialisés dans une vaste gamme de catégories d'actifs. Sa mission est d'ajouter de la valeur par l'innovation, la discipline et l'intégrité et de cultiver de véritables partenariats avec ses clients. Addenda Capital est une société constituée sous le régime des lois du Canada, et son siège est situé au 800, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2750, Montréal (Québec) H3B 1X9.

L'équipe chargée des actions internationales qui s'est jointe à la société en mai 2012 a recours à une méthode de placement fondamentalement ascendante puisqu'elle est fermement d'avis que la croissance soutenue et répétée des gains crée de la valeur pour les investisseurs à la longue. L'équipe est composée de Ian Scullion, vice-président, Actions internationales, ainsi que des gestionnaires de portefeuille, Annie Laliberté, Michel Rouette et Scott Knight.

Avant de se joindre à Addenda Capital, M. Scullion, CFA, dirigeait l'équipe chargée des actions internationales chez Gestion globale d'actifs CIBC, à titre de vice-président, Actions internationales. Auparavant, il travaillait chez Jarislowsky Fraser à titre de gestionnaire de portefeuille, Actions internationales, où il était chargé de la gestion de portefeuille et de la recherche fondamentale pour les portefeuilles EAEO. Il a aussi travaillé chez Cogesfond, à la Société Générale et auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. M. Scullion est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires (spécialisation finances) de l'Université Laval.

Avant de se joindre à Addenda Capital, M^{me} Laliberté, CFA, a travaillé auprès de Gestion globale d'actifs CIBC, à titre d'analyste, Actions internationales, et de gestionnaire adjointe de portefeuille chez Jarislowsky Fraser. Elle est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires des HEC Montréal.

Avant de se joindre à Addenda Capital, M. Rouette, FSA, FICA, travaillait chez Gestion globale d'actifs CIBC à titre de gestionnaire de portefeuille depuis 2004. Auparavant, il a travaillé pendant plus de 15 ans dans le secteur des assurances auprès de l'Industrielle Alliance. M. Rouette est titulaire d'un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval.

M. Knight, CFA, FRM, s'est joint à Addenda Capital en 2004 à titre d'analyste en placements, Actions américaines. Auparavant, il était analyste principal, Actions nord-américaines, auprès du Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP). Il a commencé sa carrière auprès de Gestion de placements TD où il a été promu au poste de gestionnaire adjoint de portefeuille, Répartition mondiale de l'actif. M. Knight est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinction) de l'Université de Carleton et d'une M.B.A. de l'Ivey School of Business de la University of Western Ontario.

AllianceBernstein Canada, Inc.

AllianceBernstein Canada, Inc. (« AB ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'actions américaines ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 21 juillet 2016, à l'égard du Fonds d'actions internationales NEI aux termes de la modification n° 1 datée du 26 octobre 2018 apportée à cette convention et à l'égard du Mandat NEI actions mondiales aux termes de la modification n° 2 datée du 25 juin 2018 de cette même convention, afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'actions internationales NEI.

AB, société de gestion de placements mondiale de premier plan, offre des services de recherche et de placement diversifié à des investisseurs institutionnels, à des particuliers et à des patrimoines privés sur les principaux marchés du monde.

AB possède de grandes équipes d'analystes internes chevronnés, répartis dans divers groupes spécialisés en économie, en actions fondamentales, en revenu fixe et en recherche quantitative. AB compte aussi des experts qui concentrent leurs efforts sur les stratégies multi-actifs, la gestion de patrimoine et d'autres solutions de placement. Elle axe toute son expertise en recherche et en innovation sur les placements mondiaux en vue d'en faire profiter ses clients.

Kent Hargis a été promu co-chef des placements, Actions fondamentales stratégiques en 2018. Il gère les portefeuilles mondiaux, internationaux et américains depuis leur lancement en septembre 2011 ainsi que le portefeuille Marchés émergents stratégiques fondamentaux depuis janvier 2015. M. Hargis a été nommé chef de la recherche quantitative sur les actions en 2009 et est chargé de superviser la recherche sur les modèles de risque et de rendement et leur application aux portefeuilles d'actions de l'entreprise. Il est entré au service de la société en octobre 2003 à titre de stratège quantitatif principal. Auparavant, M. Hargis a été stratège de portefeuille en chef pour les marchés émergents mondiaux chez Goldman Sachs. De 1995 à 1998, il a été professeur adjoint en finance internationale au programme d'études supérieures de la University of South Carolina, où il a publié abondamment sur divers sujets de placement international. M. Hargis est titulaire d'un doctorat en économie de la University of Illinois, où ses recherches ont porté principalement sur la finance internationale, l'économétrie et les marchés des capitaux émergents.

Sammy Suzuki a été promu co-chef des placements, Actions fondamentales stratégiques en 2018. Il gère le portefeuille Marchés émergents stratégiques fondamentaux depuis son lancement en juillet 2012 ainsi que les portefeuilles mondiaux, internationaux et américains depuis 2015. M. Suzuki gère des portefeuilles depuis 13 ans et des portefeuilles Marchés émergents depuis une décennie. De 2010 à 2012, il a également occupé le poste de directeur de recherche en valeurs fondamentales, où il a dirigé une équipe mondiale comptant plus de 50 analystes fondamentaux. Avant de gérer des portefeuilles, M. Suzuki a été analyste de recherche pendant une décennie. Il est entré au service d'AB en 1994 à titre d'adjoint à la recherche sur les biens de production, puis il est devenu analyste du secteur des technologies. De 1998 à 2004, il a travaillé comme analyste de recherche principal du secteur automobile mondial. Avant d'entrer au service de la société, il a été conseiller auprès de Bain & Company. M. Suzuki est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie et sciences des matériaux et d'un baccalauréat ès sciences en finance de la University of Pennsylvania. Il est aussi analyste financier agréé et membre du conseil d'administration de la CFA Society New York.

Amundi Asset Management

Outre son rôle de sous-conseiller en valeurs à l'égard du volet titres de placement du Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI et du Fonds de dividendes mondial ER NEI (tel que cela est décrit sous « Amundi Canada Inc. »), Amundi Asset Management (« Amundi AM ») (le « gestionnaire de portefeuille des contrats à terme de marchandises »), qui agit par l'intermédiaire de sa succursale londonienne dont le siège est situé au 41, Lothbury, Londres, EC2R 7HF, Royaume-Uni, a également été nommée à titre de gestionnaire de portefeuille pour fournir des services de gestion des placements au Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI à l'égard des contrats à terme sur marchandises suivant une convention de sous-conseils et une convention relative au gestionnaire de portefeuille datées du 29 août 2013, et fournit ces services suivant une dispense d'inscription.

Amundi AM est une société par actions (société anonyme) constituée en vertu des lois françaises dont le siège est situé au 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. Amundi AM n'est pas assujettie à certaines exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes qui s'appliquent aux personnes inscrites. Dans certaines circonstances, il pourrait s'avérer difficile de faire valoir des recours contre elle parce qu'elle est constituée en France et que la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs sont situés à l'extérieur de Canada.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

Laurent Crosnier, chef des placements, et Myles Bradshaw, gestionnaire de portefeuille responsable des stratégies à rendement total mondiales, tous deux membres de l'équipe de titres à revenu fixe mondiaux d'Amundi à Londres, gèrent le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI et la stratégie obligataire à rendement total mondiale.

Laurent Crosnier, analyste financier agréé, est le chef des placements d'Amundi à Londres et le responsable du comité de structuration, composé de six membres. Ce comité a la responsabilité de concevoir les stratégies de placement qui seront mises en œuvre dans les portefeuilles de titres à revenu fixe et de rendement absolu mondiaux. Avant d'être nommé chef des placements d'Amundi à Londres en avril 2010, il a occupé divers postes supérieurs auprès du groupe de titres à revenu fixe d'Amundi Paris, à

titre de responsable des titres à revenu fixe en euros et du crédit, et à titre de responsable du service de l'inflation, de la duration et du crédit. M. Crosnier a commencé sa carrière dans le secteur financier en 1989 comme négociateur de contrats à terme chez ODDO, une maison de courtage européenne spécialisée. Il s'est joint à Amundi en 1991 à titre de directeur des titres à revenu fixe en euros et, depuis 1997, il se concentre sur la gestion de titres de sociétés en euros. Il est titulaire d'un baccalauréat en économie et d'un diplôme d'études supérieures en économie et en finance de l'Université Paris-Dauphine. Il est aussi analyste financier agréé.

Myles Bradshaw, CFA, est responsable des stratégies à rendement total mondiales d'Amundi à Londres. Entré au service d'Amundi en mars 2015, il compte près de 20 ans d'expérience dans le secteur des placements. Avant de se joindre à Amundi, il a travaillé chez PIMCO, où il se concentrait sur la stratégie macroéconomique européenne, en particulier l'évolution de la situation en zone euro et ses conséquences sur les placements. De 2001 à 2007, M. Bradshaw a été au service de Threadneedle Investment Managers, où il gérait des portefeuilles d'obligations mondiales et d'obligations en livres sterling. Il a entrepris sa carrière chez HM Treasury, en 1996, où il a travaillé pendant trois ans à titre d'économiste couvrant les régions du Royaume-Uni et de l'Amérique latine. Il est ensuite passé au secteur de la gestion d'actifs, en 1999, à titre d'analyste en actions mondiales pour la société M&G. Analyste financier agréé, M. Bradshaw est titulaire d'un diplôme de premier cycle de la Oxford University.

Fonds de dividendes mondial ER NEI

La stratégie concernant le Fonds de dividendes mondial ER NEI et le rendement élevé en dividende, qui fait partie des stratégies relatives aux actions d'Amundi AM, est gérée par l'équipe Solutions efficaces des risques établie à Paris et dirigée par Melchior Dechelette, qui relève de Bruno Taillardat, chef mondial des produits à bêta intelligent et de l'investissement multifactoriel.

Melchior Dechelette, chef, Solutions efficaces des risques, et gestionnaire de portefeuilles en chef du mandat NEI, a commencé sa carrière en 1993 comme analyste de crédit auprès du groupe Archon, où il a occupé jusqu'en 1998 divers postes, dont le poste de directeur des services à la clientèle, de directeur du désendettement et de directeur du financement de projet. M. Dechelette est entré au service de CPR Asset Management en 1998 à titre d'analyste institutionnel (services financiers), puis il a été muté à la gestion de fonds sectoriels et de portefeuilles d'actions européennes. En avril 2002, M. Dechelette a été promu au poste de gestionnaire principal des actions européennes auprès d'Amundi AM. En juillet 2004, il a été nommé chef, Portefeuilles d'actions paneuropéennes. En 2005, il est devenu chef, Actions européennes – thématiques et fondamentales. Depuis janvier 2010, M. Dechelette est à la tête de l'équipe Solutions efficaces des risques. Il est titulaire d'une maîtrise en finance de l'université Paris IX-Dauphine.

Bruno Taillardat s'est joint à Amundi AM en septembre 2016 à titre de chef mondial des produits à bêta intelligent et de l'investissement multifactoriel. Il a commencé sa carrière en 1998 en tant qu'analyste quantitatif de la gestion des actions nord-américaines chez Paribas Asset Management où il a été nommé responsable de la recherche quantitative. M. Taillardat s'est joint à Unigestion en mars 2007 à titre de gestionnaire de portefeuille principal au sein de l'équipe chargée des actions où il a participé à la gestion des portefeuilles d'actions sur divers marchés (les marchés européens, américains, japonais,

internationaux, de la région Asie-Pacifique et des pays émergents) et au développement du processus de gestion en fonction du risque. Il a ensuite été nommé directeur des placements en actions et responsable de la recherche fondamentale et quantitative. M. Taillardat a largement contribué à la mise en valeur de l'expertise en matière de gestion d'actions d'Unigestion auprès d'investisseurs internationaux. Il est titulaire d'un diplôme d'études supérieures en mathématiques de l'Université de Marseille et a suivi des programmes à l'intention des cadres de l'école de commerce IMD de Lausanne.

En avril 2018, Marc-Ali Ben Abdallah s'est joint, à titre de gestionnaire de portefeuille, à l'équipe Solutions efficaces des risques qui œuvre dans le secteur des produits à bêta intelligent. M. Abdallah occupait le poste de conseiller principal, Répartition de l'actif, au sein de l'équipe des placements multi-actifs mondiaux chez Amundi AM depuis 2016. Auparavant, Il était stratège principal, Marchés émergents au sein de l'équipe Stratégie et recherche économique.

Avant 2013, M. Abdallah était chef de la répartition de l'actif, au sein de l'équipe stratégie et participait activement au comité de placements d'Amundi. Auparavant, il occupait le poste de stratège en actions chez Crédit Agricole Asset Management. En 2001, il s'est joint en tant qu'analyste quantitatif à Crédit Lyonnais Asset Management pour collaborer aux processus de placement en actions. M. Abdallah détient un diplôme en économie et en statistique de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration économique (E.N.S.A.E.) à Paris.

Amundi Canada Inc.

Amundi Canada Inc. (« Amundi Canada ») a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI aux termes d'une convention de sous-conseils et d'une convention relative au gestionnaire de portefeuille datées du 29 août 2013 et à l'égard du Fonds de dividendes mondial ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 21 juillet 2016. Amundi Canada a nommé Amundi Asset Management comme son sous-conseiller pour le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI et du Fonds de dividendes mondial ER NEI.

Amundi Canada est une société constituée en vertu des lois du Canada et une filiale en propriété exclusive d'Amundi Asset Management, société constituée en vertu des lois françaises. Les deux sont la propriété exclusive du Groupe Amundi, société cotée dont les actions sont contrôlées par Crédit Agricole S.A. (à raison de 70,0 %). Le siège d'Amundi Canada est situé au 2000, avenue McGill College, bureau 1920, Montréal (Québec) H3A 3H3. Cette société est inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille au Québec, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Elle est aussi inscrite à titre de courtier sur le marché dispensé dans ces mêmes provinces, sauf la Nouvelle-Écosse.

Amundi Canada a, à son tour, délégué la responsabilité de la gestion des placements des titres à Amundi Asset Management.

Suivant la convention de sous-conseils et la convention relative au gestionnaire de portefeuille datées du 29 août 2013 et la convention de sous-conseils datée du 21 juillet 2016, le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs peut, moyennant un préavis de 90 jours (ou moins selon la convention) à l'autre

partie, à moins que celle-ci n'accepte un délai de préavis plus court, résilier les conventions. Les conventions peuvent également être résiliées en cas de défaut.

Le gestionnaire est responsable de payer les frais de consultation en valeurs au sous-conseiller en valeurs.

Columbia Management Investment Advisers, LLC

Columbia Management Investment Advisers, LLC (« Columbia ») a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds des marchés émergents NEI suivant une convention de sous-conseils intervenue entre Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Columbia et le Fonds des marchés émergents NEI (la « convention de Columbia »). Columbia offre des conseils au Fonds des marchés émergents NEI suivant une dispense des exigences d'inscription, et diverses exigences prévues par la législation canadienne en valeurs mobilières s'appliquant aux personnes inscrites ne s'appliquent pas à elle. Aux termes des modalités de la dispense d'inscription de Columbia, et sous réserve de l'appréciation, de la supervision et de directives écrites de la part du gestionnaire, Columbia fournit des services de gestion de placements au gestionnaire à l'égard du Fonds conformément à la convention de Columbia. Dans certains cas, il pourrait s'avérer difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre Columbia parce qu'elle réside aux États-Unis et que la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs sont situés à l'extérieur du Canada.

Dara White est chef mondial des titres des marchés émergents chez Columbia. Il agit à titre de premier gestionnaire de portefeuille des titres des marchés émergents depuis 2008. M. White est entré au service de l'une des sociétés fondatrices de Columbia en 2006 à titre de cogestionnaire dans l'équipe d'investisseurs stratégiques. Auparavant, M. White était gestionnaire de portefeuille et analyste auprès de RCM Global Investors. Il fait partie du milieu des placements depuis 1998. M. White est titulaire d'un B. Sc. en finance et marketing du Boston College. Il est membre du CFA Institute et des Security Analysts of San Francisco. En outre, il a obtenu la désignation d'analyste financier agréé, à savoir celle de Chartered Financial Analyst®.

Robert Cameron est premier gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions internationales auprès de Columbia et occupe ce poste depuis qu'il est entré au service de l'une des sociétés fondatrices de Columbia en 2008. Auparavant, M. Cameron a été gestionnaire de portefeuille en chef auprès de Cameron Global Investments LLC de 2000 à 2008, de RCM Global Investors de 2004 à 2005 et de Newport Pacific Management de 1996 à 2000. Avant 1996, il était administrateur auprès de UBS (auparavant, Swiss Bank) et de Baring Securities Inc. Il fait partie du milieu des placements depuis 1983. M. Cameron est titulaire d'un B.A. en sciences économiques et politiques de l'Université de Toronto.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds du marché monétaire NEI aux termes d'une convention de consultation datée du 4 juin 2004 intervenue entre Northwest Asset Management Inc. et DGIA et cédée au gestionnaire en date du 28 décembre 2007 et a été nommée sous-conseiller en valeurs du Mandat NEI revenu fixe aux termes d'une modification datée du 17 mai 2019 apportée à cette convention de consultation.

DGIA est une société par actions constituée sous le régime des lois de la province de Québec dont le siège se trouve au 1, Complexe Desjardins, Tour Sud, 20^e étage, Montréal (Québec) H5B 1B3.

DGIA est une filiale en propriété exclusive de Desjardins société financière inc., elle-même une filiale en propriété exclusive indirecte de Desjardins Holding financier inc. DGIA est inscrite auprès de toutes les principales autorités canadiennes en valeurs mobilières conformément à la législation en valeurs mobilières applicable dans l'une ou plusieurs des catégories suivantes : gestionnaire de fonds d'investissement, gestionnaire de portefeuille, gestionnaire de portefeuille en dérivés et courtier sur le marché dispensé. En avril 2017, DGIA est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.

DGIA offre des services dans les secteurs de placement suivants : les titres à revenu fixe canadiens, les actions canadiennes, les stratégies de placement systématique, la sélection et la surveillance de gestionnaires externes dans le cadre de mandats précis, l'immobilier, les prêts hypothécaires et l'infrastructure. DGIA aide ses clients et ses partenaires à atteindre leurs objectifs stratégiques en obtenant des rendements concurrentiels tout en assurant un équilibre optimal entre les risques et les rendements.

Christian Duceppe est vice-président et co-chef des placements, Marchés publics. Il est responsable de la gestion des mandats de titres à revenu fixe, du crédit des sociétés et des placements en infrastructures et privés. Il est aussi responsable des activités de répartition tactique d'actifs, conjointement avec Marc Provost, co-chef des placements, Marchés publics. M. Duceppe s'est joint au Mouvement Desjardins en 1994 à titre de gestionnaire de portefeuille avant de devenir gestionnaire, puis, en 2017, vice-président, Titres à revenu fixe. Il occupe ce poste depuis 2017. Analyste financier agréé, M. Duceppe détient une maîtrise en finance de l'Université de Sherbrooke et un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval.

Mathieu Bouthot participe à la gestion de l'ensemble des mandats de marché monétaire et de la trésorerie des mandats obligataires. Il collabore à la gestion de mandats à court terme et se spécialise dans les portefeuilles de superposition et le suivi et l'analyse de l'évolution des taux obligataires. M. Bouthot s'est joint à Desjardins Gestion internationale d'actifs en 2003, d'abord à titre d'agent de règlement, puis comme conseiller en performance. Il occupe son poste actuel depuis 2008. Analyste financier agréé, M. Bouthot est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal.

Société en commandite Guardian Capital

Société en commandite Guardian Capital (« Guardian ») est le sous-conseiller en valeurs du Fonds d'obligations canadiennes NEI, du Portefeuille NEI rendement tactique et du Fonds équilibré ER NEI.

Guardian est une entreprise de gestion de placements qui offre ses services à ce titre à des clients institutionnels et particuliers. Les origines de Guardian remontent à 1962 et elle offre actuellement des services relatifs aux fonds équilibrés, se spécialise dans les actions canadiennes, fournit une expertise en titres à revenu fixe et assure la gestion de placements dans le cadre de mandats américains, internationaux et mondiaux. Guardian est une société constituée sous le régime des lois du Canada dont le siège est situé à Commerce Court West, Suite 3100, Toronto (Ontario) M5L 1E8.

Peter Hargrove est entré au service de Guardian en 1995 et est actuellement responsable des titres à revenu fixe, dirigeant une équipe qui gère une vaste gamme de stratégies à revenu fixe. Il est également le principal gestionnaire de portefeuille de la stratégie phare à revenu fixe de base de Guardian. Avant d'entrer au service de Guardian Capital, M. Hargrove a occupé pendant une décennie un rôle de direction semblable dans le groupe de titres à revenu fixe de MT Associates Investment Counsel. Il a entrepris sa carrière dans le service des placements de Sun Life et a travaillé plus tard pour la ville de Calgary où il est passé progressivement de la négociation d'obligations à la gestion de portefeuille. Il a obtenu un baccalauréat en commerce (comptabilité) de l'Université Concordia en 1975 et a reçu le titre d'analyste financier agréé.

Hermes Investment Management Limited

Hermes Investment Management Limited (« Hermes ») de Londres, au Royaume-Uni, a été nommée sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions mondiales ER NEI aux termes d'une convention datée du 21 juillet 2016.

Hermes, société de gestion de placements établie de longue date, cherche à procurer à ses clients de façon responsable des rendements supérieurs et stables, ajustés en fonction du risque.

Geir Lode, chef, Actions mondiales et premier gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions mondiales ER NEI, s'est joint à Hermes en mai 2007 pour mettre sur pied la stratégie relative aux actions mondiales. Auparavant, il a été président du conseil de Bergen Yards à Bergen, en Norvège, chargé de la restructuration et de l'orientation d'une société de portefeuille. Bergen Yards a changé son nom pour Bergen Group et s'est inscrite à la Bourse d'Oslo en juin 2007. M. Lode a commencé sa carrière en 1991 auprès de Frank Russell, a rejoint les rangs de Chancellor LGT puis ceux de Putnam Investments où il a été vice-président principal avant son retour en Norvège en 2003. M. Lode a étudié le génie mécanique au Norwegian Institute of Technology et obtenu une maîtrise en administration des affaires de la Pacific Lutheran University à Washington. Il a siégé au conseil de 17 sociétés dans quatre pays.

Lewis Grant, gestionnaire de portefeuille principal du Fonds d'actions mondiales ER NEI, est entré au service d'Hermes en février 2008. Outre son rôle de gestionnaire de portefeuille, M. Grant est chargé de la conception et de la mise en place de plusieurs systèmes de l'équipe. Plus particulièrement, il a créé le système de modélisation des risques, MultiFRAME, exclusif à Hermes et employé par la plupart des équipes de placement d'Hermes. Auparavant, il a travaillé auprès d'Aon Consulting à titre de conseiller actuariel spécialisé dans la préparation d'évaluations et de modélisations actifs-passifs pour le compte d'entreprises et de clients institutionnels. En 2003, M. Grant a obtenu de la University of Warwick une maîtrise en mathématique, en recherche opérationnelle, en statistique et en économie, puis a obtenu le titre de fellow de l'Institute of Actuaries. En 2014, M. Grant a figuré dans la sélection du Financial News des personnes les plus brillantes et prometteuses du secteur, présentée dans l'article « 40 Under 40 Rising Stars of Asset Management » de ce journal.

Louise Dudley, gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions mondiales ER NEI, dirige le segment des questions environnementales, sociales et de gouvernance (les « ESG ») ainsi que de la stratégie de recherche de placements responsables au sein de l'équipe Actions mondiales de Hermes. Tirant profit de

son expérience en développement de plateformes de mise à l'essai à l'aide de modèles factoriels, et en développement des capacités de modélisation des systèmes de l'équipe à l'aide de modèles factoriels, M^{me} Dudley a appliqué cette analyse exhaustive aux ESG. Les recherches qu'elle a effectuées pour étayer les résultats de l'intégration des ESG ont mené à la création de solutions et d'outils personnalisés novateurs qui répondent aux besoins de la clientèle. M^{me} Dudley s'est jointe à Hermes initialement à titre de membre de l'équipe des services-conseils en gérance, Hermes EOS. Avant Hermes, elle a occupé un poste de comptabilité générale auprès de Coca-Cola, après l'obtention d'une maîtrise en génie de la University of Durham. M^{me} Dudley est titulaire des désignations IMC et CFA.

Impax Asset Management Limited

Impax Asset Management Limited (« Impax ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin qu'elle fournisse des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds leaders en environnement NEI aux termes d'une convention de conseils en valeurs prenant effet le 26 novembre 2015.

Impax, une filiale en propriété exclusive d'Impax Asset Management Group plc, dont les titres sont inscrits à la cote de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange, a son bureau principal au 30 Panton Street, 7th Floor, Londres, Royaume-Uni, SW1Y 4JR.

M. Bruce Jenkyn-Jones est cogestionnaire de portefeuille du Fonds leaders en environnement NEI et est directeur général et cochef de l'équipe des titres de capitaux propres inscrits à une cote qui supervise les stratégies d'Impax relatives aux titres de capitaux propres inscrits à une cote. Il est responsable de la mise au point du processus de placement, de la recherche et de la formation de l'équipe. Il joue également un rôle actif dans la gestion quotidienne des portefeuilles d'Impax composés de titres de capitaux propres inscrits à une cote. De plus, il exerce les fonctions de cogestionnaire de portefeuille à l'égard des stratégies d'Impax relatives aux spécialisations, aux leaders, aux infrastructures hydrauliques et aux occasions mondiales. Il est entré au service d'Impax en 1999 et a d'abord travaillé sur les investissements de capital risque avant de mettre sur pied les activités concernant les titres de capitaux propres inscrits à une cote. Avant d'entrer au service d'Impax, M. Jenkyn-Jones a été analyste en matière de services publics auprès de Bankers Trust et expert-conseil en environnement auprès de Environmental Resources Management (ERM). Il est titulaire d'une M.B.A. de IESE (Barcelone), d'une maîtrise ès sciences en technologie de l'environnement du Imperial College et d'un diplôme en chimie d'Oxford.

M. Hubert Aarts est cogestionnaire de portefeuille du Fonds leaders en environnement NEI et est directeur général et cochef de l'équipe des titres de capitaux propres inscrits à une cote qui supervise les stratégies d'Impax relatives aux titres de capitaux propres inscrits à une cote. M. Aarts exerce les fonctions de cogestionnaire de portefeuille à l'égard des stratégies d'Impax relatives aux leaders et aux infrastructures hydrauliques et dirige également le processus de recherche macroéconomique d'Impax. Il est entré au service d'Impax en janvier 2007 et a commencé sa carrière dans le secteur des placements en 1990. Il a cumulé une vaste expérience en placement dans des titres de capitaux propres paneuropéens en tant que gestionnaire de portefeuille chez MeesPierson et Merrill Lynch Investment Managers, où il présidait le groupe de stratégie relative au secteur européen. Avant d'entrer au service d'Impax, M. Aarts travaillait chez Cambrian Capital Partners LLP en tant qu'associé et gestionnaire de portefeuille du fonds

Curalium et des fonds de couverture Incremental Leveraged. Il est titulaire d'une maîtrise en économie et en administration des affaires de la Maastricht University.

M. David Winborne est cogestionnaire de portefeuille du Fonds leaders en environnement NEI, en plus d'être administrateur et gestionnaire de portefeuille principal pour la stratégie d'Impax relative aux occasions de placement mondiales. M. Winborne est entré au service d'Impax en 2015 en qualité de gestionnaire de portefeuille principal pour l'équipe des titres de capitaux propres inscrits à une cote et de coresponsable du déploiement de la stratégie relative aux occasions de placement mondiale. Avant de se joindre à Impax, il travaillait pour l'équipe de gestion des actifs interne de Tesco Pension Investment, où il était conjointement responsable du développement, du lancement et de la gestion de la nouvelle plateforme de placement relative aux actions mondiales pour les régimes de retraite de Tesco. Auparavant, M. Winborne a été gestionnaire de fonds chez Sarasin & Partners, où il était responsable du fonds en actions de la société pour la région de l'Asie-Pacifique et donnait également des recommandations de placement pour le réputé fonds thématique d'actions mondiales de Sarasin. Après avoir reçu un diplôme de la University of Bath, M. Winborne a, en 2003, entrepris sa carrière auprès d'Insight Investment dans le cadre du programme pour finissants relatif aux actions mondiales, en qualité d'analyste, actions mondiales.

Jarislowsky, Fraser Limitée

Jarislowsky, Fraser Limitée (« JFL ») a été nommée pour gérer un portefeuille de titres à grande capitalisation du Mandat NEI actions canadiennes aux termes d'une convention de gestion de placements datée du 20 juin 2019.

JFL est l'une des sociétés de conseils en placement les plus expérimentées au Canada, gérant des actifs pour des clients institutionnels et particuliers au Canada et à l'étranger. Fondée en 1955 en tant que société de recherche en placement, la société a commencé à gérer des portefeuilles de clients au début des années 1960. La philosophie de placement de JFL repose sur des principes prudents éprouvés et plus de 60 ans de recherche fondamentale. L'histoire et la culture de la société sont enracinées dans l'investissement responsable qui s'exprime par des placements de grande qualité, un horizon de placement à long terme, la bonne gouvernance et des placements durables. Tout au long de son histoire, la société a été reconnue comme chef de file en matière de gouvernance d'entreprise en exigeant des dirigeants et des conseils d'administration qu'ils respectent les normes les plus élevées. Son siège est situé à Montréal et elle a des bureaux à Toronto, à Calgary, à Vancouver et à New York.

Charles Nadim, CFA, est entré au service de JFL en 2008 et est cochef des actions et gestionnaire de portefeuille, actions canadiennes. Il est également membre du comité de stratégie d'investissement et du comité de gestion de la société. M. Nadim possède 20 ans d'expérience dans l'industrie et est gestionnaire d'actions canadiennes depuis 2012, en plus d'être analyste de recherche international et Amérique du Nord au sein de la société. Auparavant, il a occupé les fonctions de gestionnaire de portefeuille et d'analyste des actions chez GE Asset Management Canada. Il a également passé trois ans chez Watson Wyatt Investment Consulting. M. Nadim est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales (Montréal) et d'une maîtrise ès sciences de l'Université de Sherbrooke.

Bernard Gauthier, CFA, est entré au service de JFL en 2008 et est directeur général et gestionnaire de portefeuille, actions canadiennes. Il est membre du comité de stratégie d'investissement, qu'il copréside. M. Gauthier possède plus de 31 ans d'expérience dans l'industrie et a été analyste en services financiers pour l'Amérique du Nord et cogestionnaire des actions américaines de la société. Auparavant, il a été gestionnaire de portefeuille au sein de l'équipe responsable des actions canadiennes auprès de Gestion globale d'actifs CIBC; membre de l'équipe internationale auprès de Phillips, Hager & North; analyste en services financiers auprès de Valeurs Mobilières TD; et économiste, analyste et gestionnaire de portefeuille sectoriel auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. M. Gauthier est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en économie de l'Université de Montréal.

La Société Kingwest & Compagnie

La Société Kingwest & Compagnie (« Kingwest ») a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions canadiennes NEI et du Fonds croissance et revenu NEI aux termes d'une convention de consultation modifiée et mise à jour datée du 18 août 2004 intervenue entre NAMI, Fonds mutuels NordOuest inc. et Kingwest et cédée au gestionnaire en date du 28 décembre 2007.

Kingwest est une société de personnes dont le siège est situé au 86 Avenue Road, Toronto (Ontario) M5H 2H2. Richard L. Fogler, directeur général et chef des placements de Kingwest, est le principal responsable des décisions de placement prises pour le Fonds d'actions canadiennes NEI et le volet actions canadiennes du Fonds croissance et revenu NEI. M. Fogler est un associé fondateur de Kingwest qui a été achetée en 1982. M. Fogler compte plus de 35 ans d'expérience dans le domaine du placement.

M. Fogler possède un baccalauréat ès sciences en économie de l'Université de Pennsylvanie (Wharton School) et a également suivi des études supérieures en économie et finance au Collège de France et à la Sorbonne à Paris. Il est membre de la société des analystes financiers de Toronto.

Douglas Schein, analyste financier agréé, gestionnaire de portefeuille

M. Schein s'est joint à Kingwest en 2017. Il est membre du comité de gestion de portefeuille et du comité de placements et est responsable de l'analyse et de l'évaluation des occasions de placement potentiel. De 2008 à 2016, M. Schein a été un membre principal de l'équipe chargée des actions mondiales chez OMERS Capital Markets responsable des portefeuilles de fonds mondiaux axés sur des titres de qualité et du secteur des soins de santé. Plus tôt dans sa carrière, M. Schein a créé une société de services-conseils en placements à Singapour, a mis sur pied une société d'équipement médical financée par du capital de risque établie à Chicago et à Bruxelles, et il a conçu des produits pour IDEO Product Development. M. Schein est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université de l'Illinois et d'une maîtrise en génie de systèmes de production de l'Université Stanford. Il détient également une M.B.A. de l'INSEAD (Singapour/France) et est analyste financier agréé.

Lionel Fogler, vice-président, gestionnaire de portefeuille

M. Fogler est au service de Kingwest depuis 2002 et s'occupe de l'analyse et de l'évaluation des occasions de placement potentiel. Il surveille également la composition et les risques du portefeuille de l'entreprise dans son ensemble.

Avant de se joindre à Kingwest, M. Fogler a travaillé au sein du groupe des services financiers d'une importante multinationale spécialisée dans le secteur de la technologie où il s'occupait de la gestion des systèmes pour des banques internationales. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Wittenberg, d'une M.B.A. de l'institut Theseus en France et a suivi le programme à l'intention des cadres sur les placements axés sur la valeur de la Columbia Business School. M. Fogler est également gestionnaire de placements agréé.

Laurus Investment Counsel Inc.

Laurus Investment Counsel Inc. (« Laurus ») a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 12 novembre 2018. Laurus est une société de placement spécialisée appartenant à ses employés, dont le but à la base est de mettre l'accent sur les titres de capitaux propres canadiens, américains et mondiaux. Laurus fournit un éventail de services de placement à des caisses de retraite, à des entités syndicales et gouvernementales, à des compagnies d'assurances et des sociétés de fonds communs de placement, à des fondations, à des gestionnaires de grande fortune et à des clients bien nantis.

Chris Page, Raymond Lam et Linda Lebrun sont responsables des services de placement de portefeuille que Laurus fournit au Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI.

Chris Page est président et responsable des titres de capitaux propres canadiens. Il a fondé Laurus avec l'objectif de bâtir une société de placement dont la culture sera reconnue pour sa rigueur, son éthique et l'excellence du traitement qu'elle réserve à sa clientèle, à ses employés et aux autres intervenants. Cumulant plus de 40 années d'expérience en placement, M. Page a occupé plusieurs postes de haut niveau, dont celui de président et chef des placements d'une société d'investissement spécialisée, d'administrateur et chef de l'exploitation d'un conseiller en placement de taille moyenne, et de directeur des placements institutionnels d'une grande compagnie d'assurances.

Raymond Lam est vice-président et gestionnaire de portefeuille pour le volet stratégie des sociétés à petite capitalisation. M. Lam s'est joint à Laurus en mars 2015 à titre d'analyste de portefeuille et est devenu gestionnaire de portefeuille en 2016. Avant de se joindre à la société, il a travaillé au sein de Financière Manuvie pendant sept années, dont récemment à titre de directeur, Recherche et analyse de placements, où il a géré une plateforme de stratégies de placement pour les marchés institutionnels et de détail. M. Lam porte le titre de CFA et est titulaire d'une maîtrise en finance de la Rotman School of Management.

Linda Lebrun est chef des placements et l'un des fondateurs initiaux de Laurus. M^{me} Lebrun joue un rôle essentiel dans la stratégie et la direction des portefeuilles au sein de l'infrastructure de gestion des risques de Laurus. Elle a auparavant agi à titre de gestionnaire de portefeuille des titres de capitaux propres américains au sein d'une société de gestion de patrimoine de Toronto. Auparavant, elle a été analyste des actions auprès d'un courtier de Toronto. M^{me} Lebrun porte le titre de CFA et a suivi plusieurs cours du programme Expert en évaluation d'entreprise de l'ICEEE.

Gestion de placements Lincluden Limitée

Les services de Gestion de placements Lincluden Limitée (« Lincluden ») de Mississauga, en Ontario, ont été retenus pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds de dividendes canadiens NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 13 décembre 2016.

Lincluden, fondée en 1982, est détenue à 60 % par un associé stratégique, Investissements Morguard Limitée, et à 40 % par ses employés. Au cours de ses 36 années d'existence, Lincluden a adopté avec beaucoup de conviction une approche de placement rigoureuse en ce qui a trait à la valeur pour ses clients institutionnels et ses clients de détail, dans le cadre de mandats équilibrés ou visant des actions, des titres à revenu fixe et des titres du secteur immobilier. Lincluden est une société constituée sous le régime des lois du Canada dont le siège se trouve au 201 City Centre Drive, Mississauga (Ontario) L5B 2T4.

L'équipe de gestion de portefeuille d'actions de Lincluden chargée des placements du Fonds est formée de Peter Chin, Robert Gill, James Lampard, Albert Tzurkov et Derek Warren.

Peter Chin est entré au service de Lincluden en 2004 et compte 27 ans d'expérience en placements. Il a commencé sa carrière à la Confédération, Compagnie d'Assurance-Vie comme analyste, et il a progressivement gravi les échelons jusqu'à la gestion de portefeuille. Il possède de l'expérience dans les domaines du financement d'entreprises et des services bancaires d'investissement qu'il a acquise auprès de deux grandes maisons de courtage. Avant d'entrer au service de Lincluden, il était directeur de la recherche et gestionnaire de portefeuille principal, actions canadiennes, chez Connor Clark & Company. M. Chin est diplômé de la York University et de la University of Western Ontario et détient le titre d'analyste financier agréé.

Robert Gill est entré au service de Lincluden en 2014 et compte 21 ans d'expérience en placements. Il a commencé sa carrière chez BMO Nesbitt Burns avant de se joindre à la division des services mondiaux bancaires d'investissement de la Deutsche Bank au Royaume-Uni. Il est revenu au Canada pour entrer au service de Foyston, Gordon & Payne comme directeur de la recherche et gestionnaire de portefeuille adjoint. Il a passé quatre ans au service d'Aston Hill Institutional Partners à titre de gestionnaire de portefeuille avant de se joindre à l'équipe de Lincluden. M. Gill est diplômé de la Queen's University et de la University of St. Andrews, en Écosse et détient le titre d'analyste financier agréé.

James Lampard est entré au service de Lincluden en 2003 et compte plus de 32 ans d'expérience en placements. Il a commencé sa carrière chez OMERS avant d'occuper un poste de gestionnaire de portefeuille au Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Il a été associé et gestionnaire de portefeuille chez Beutel Goodman avant d'entrer au service de Lincluden. M. Lampard est diplômé de la York University, est comptable agréé et détient le titre d'analyste financier agréé.

Albert Tzurkov est entré au service de Lincluden en 2015 et compte plus de 15 ans d'expérience en placements. Il était auparavant gestionnaire de portefeuille adjoint chez Morguard Financial. Il a également occupé des postes chez OMERS Capital Markets et Thornmark Asset Management. M. Tzurkov est diplômé de la Wilfrid Laurier University et de la York University et détient le titre d'analyste financier agréé.

Derek Warren est entré au service de Lincluden en 2015 et compte plus de 18 ans d'expérience en placements. Il a commencé sa carrière chez Morguard Financial où, pendant 14 ans, ses fonctions ont englobé l'analyse de fiducies de placement immobilier et de sociétés immobilières ainsi que la gestion de plusieurs portefeuilles de placements immobiliers. M. Warren détient le titre de gestionnaire de placements agréé.

Maj Invest Asset Management Fondsmæglerselskab A/S

Maj Invest Asset Management Fondsmæglerselskab A/S (« Maj Invest ») a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds de valeur mondial NEI aux termes d'une convention de consultation datée du 29 août 2016. Maj Invest est la division de gestion d'actifs du groupe Maj Invest, établi au Danemark. L'histoire de Maj Invest remonte à 1980, année de la fondation de LD Pensions, entité parrainée par le gouvernement danois, et l'entreprise de gestion d'actifs commerciaux Maj Invest a été lancée en 2005. Le groupe est composé de sept sociétés : Maj Invest Holding A/S, Maj Invest Bank A/S, Fondsmæglerselskabet Maj Invest A/S, Maj Invest Equity A/S et trois sociétés liées aux fonds de capital investissement internationaux. La société appartient majoritairement à ses employés. Son siège est situé à Copenhague, au Danemark. MM. Kurt Kara et Ulrik Jensen sont les principaux responsables des services de gestion des placements fournis par Maj Invest au Fonds de valeur mondial NEI.

M. Kurt Kara est le chef des actions de valeur mondiales. Il est entré au service de Maj Invest en 2004 et est chargé de la gestion de la stratégie relative aux actions de valeur mondiales depuis sa création. Avant d'entrer au service de Maj Invest, M. Kara a été stratège en actions auprès de la Danske Bank. Auparavant, il a occupé un poste de gestionnaire de portefeuille auprès de Danske Capital relativement au fonds d'actions d'Amérique latine de Danske Invest. M. Kara est titulaire d'une maîtrise ès sciences en économie de l'Université de Copenhague.

M. Ulrik Jensen est entré au service de Maj Invest en 2006 à titre de gestionnaire de portefeuille principal, étant coresponsable de la gestion de la stratégie relative aux actions de valeur mondiales. Avant d'entrer au service de Maj Invest, M. Jensen a été analyste et gestionnaire de portefeuille auprès de Sparbank, où il était chargé de la gestion des avoirs en trésorerie de la banque. M. Jensen est titulaire d'une maîtrise ès sciences en finances et en économie de l'Université Aalborg.

MFS Gestion de Placements Canada Limitée

MFS Gestion de Placements Canada Limitée a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions américaines NEI aux termes d'une convention de conseils en placement de portefeuille datée du 19 mars 2012.

Depuis plus de 90 ans, MFS gère des placements, dans toutes les catégories d'actifs, de partout sur la planète et dans tous les contextes possibles de conditions de marché et de conjoncture économique. Même si les perspectives et les enjeux ont changé, elle a respecté sa vision à long terme et créé sa propre plateforme d'investissement des plus rigoureuses, MFS Active IntelligenceSM. Issu de la recherche intégrée, alimenté par une réflexion collaborative et fondé sur une gestion active des risques, son outil Active Intelligence dirige le flux d'information et rend la prise de décision plus efficace. Elle s'en sert pour analyser l'information à son avantage, pour confirmer ses positions et pour se donner le temps nécessaire

pour trouver les solutions qui l'aident à créer de la valeur à long terme qui se traduira par de meilleurs résultats pour ses clients.

Kevin Beatty est chef des investissements du secteur des actions mondiales et gestionnaire de portefeuille d'actions à MFS Investment Management® (MFS®). Il supervise l'équipe mondiale de gestionnaires de portefeuille d'actions, de gestionnaires institutionnels d'actions, d'analystes en recherche sur les actions et de courtiers en actions de MFS. Il est membre de l'équipe responsable des actions mondiales de MFS et gestionnaire des portefeuilles d'actions de croissance de sociétés à grande capitalisation de l'entreprise. À ce titre, il est responsable des décisions définitives d'achat et de ventes, de la construction du portefeuille et de la gestion des risques et de la trésorerie. De plus, il participe au processus de recherche et aux discussions de stratégie.

M. Beatty s'est joint à MFS en 2002 à titre d'analyste en recherche sur les actions et a été nommé gestionnaire de portefeuille en 2004. Avant d'occuper le poste de chef des placements du secteur des actions mondiales en 2015, M. Beatty a agi à titre de directeur, Actions, Amérique du Nord de 2011 à 2014 et de directeur de la recherche, États-Unis à compter de 2007. Auparavant, il était analyste en valeurs mobilières et responsable de secteur de State Street Research Management Co. et analyste en recherche sur les placements de Fleet Investment Advisors. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires du Babson College et d'un baccalauréat ès arts de l'Université St. Bonaventure.

Alison O'Neill est responsable des investissements, gestionnaire de portefeuille et directrice de la recherche, Amérique du Nord à MFS Investment Management® (MFS®). À ce titre, elle est responsable des décisions d'achat et de vente, de la construction du portefeuille et de la gestion des risques et de la trésorerie. Elle participe également au processus de recherche et aux discussions de stratégie. Elle est actuellement membre de l'équipe responsable des actions mondiales de MFS.

M^{me} O'Neill s'est jointe à MFS en 2005 à titre d'analyste en recherche sur les actions après avoir suivi le stage d'été MBA de l'entreprise en 2004. Elle a été nommée directrice de la recherche, Amérique du Nord en 2016 et gestionnaire de portefeuille en 2018. Elle travaille dans le secteur depuis 2000. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec distinction de l'Université Harvard et d'une maîtrise en administration des affaires du Massachusetts Institute of Technology.

Edward M. Maloney est responsable des investissements et directeur mondial de la recherche à MFS Investment Management® (MFS®). Il est aussi membre de l'équipe de gestion de portefeuille des stratégies d'actions de croissance américaines de MFS. Depuis janvier 2019, il occupe le poste de chef des investissements de l'entreprise. À l'heure actuelle, il supervise l'équipe d'analystes en recherche sur les actions fondamentales de MFS à l'échelle mondiale. À titre de gestionnaire de portefeuille d'actions de croissance, il est responsable des décisions définitives d'achat et de vente, de la construction du portefeuille et de la gestion des risques et de la trésorerie et participe également au processus de recherche et aux discussions de stratégie. De plus, il est membre de l'équipe responsable des actions mondiales de MFS.

M. Maloney s'est joint à MFS en 2005 et a été nommé directeur de la recherche, États-Unis en 2011. Il a été nommé gestionnaire de portefeuille en 2012 et occupe son poste actuel depuis 2016. Avant d'entrer

au service de l'entreprise, il a été analyste et associé fondateur de Lyceum Capital. Il a également travaillé pendant deux ans à titre d'associé en recherche de Fidelity Management & Research Company. M. Maloney est titulaire d'un baccalauréat avec grande distinction du Bowdoin College.

Principal Global Investors, LLC

Principal Global Investors, LLC (« Principal Global Investors »), de Des Moines, en Iowa, a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI et du Fonds d'actions mondiales NEI aux termes de conventions datées du 8 mai 2015 et du 21 juillet 2016, respectivement.

Principal Global Investors est la branche de gestion d'actifs institutionnels de Principal Financial Group®, une société à points de service multiples. Le réseau de points de service spécialisés en placement offre de l'expertise en matière de titres à revenu fixe, de titres de capitaux propres et de placements immobiliers ainsi qu'en matière de gestion des devises, de répartition de l'actif, de gestion de la valeur stable et d'autres stratégies de placement structuré.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

Principal Global Fixed Income, un groupe spécialisé en gestion de placements au sein de Principal Global Investors, met l'accent sur l'offre de solutions de placement personnalisées et axées sur le rendement à des clients situés partout dans le monde. La recherche fondamentale est au centre du processus de placement de Principal Global Fixed Income, et cette dernière effectue des recherches internes indépendantes couvrant une vaste gamme d'émetteurs mondiaux. Elle a recours à une approche exhaustive multidimensionnelle en ce qui a trait à la gestion des risques qui vise à réduire les pertes tout en permettant de tirer profit de la croissance.

Mark Denkinger, CFA, est gestionnaire de portefeuille chez Principal Global Fixed Income et est chargé du crédit à rendement élevé et des prêts avec effet de levier. Auparavant, M. Denkinger a été directeur général de la recherche en crédit et en titres à revenu fixe et de la négociation visant ces titres. Il est entré au service de la société en 1990 et a été promu à son poste actuel en 2004, après avoir été gestionnaire de portefeuille et analyste en recherche principal spécialisé en titres de créance de sociétés, axé sur les prêts en difficulté ou à rendement élevé. M. Denkinger est titulaire d'un baccalauréat en finances et d'une M.B.A. avec majeure en finances de la University of Iowa. Il détient également le titre d'analyste financier agréé et est membre du CFA Institute et de la CFA Society of Iowa.

Joshua Rank, CFA, est gestionnaire de portefeuille chargé des titres à rendement élevé chez Principal Global Fixed Income. M. Rank est chargé des stratégies relatives aux titres à rendement élevé et aux prêts avec effet de levier. Il est entré au service de la société en 2013. Avant d'occuper son poste actuel, M. Rank a été vice-président et gestionnaire de portefeuille principal des titres à rendement élevé chez Aviva Investors Americas. Il est titulaire d'un baccalauréat en finances de l'Iowa State University, il détient le titre d'analyste financier agréé et il est membre du CFA Institute et de la CFA Society of Iowa.

Darrin Smith, CFA, est gestionnaire de portefeuille chez Principal Global Fixed Income. M. Smith est membre de l'équipe de gestion des titres à rendement élevé et est chargé des titres à rendement élevé et des prêts avec effet de levier. Il est entré au service de la société en 2007 et agit en tant que gestionnaire

de portefeuille chargé des titres à rendement élevé depuis 1998. Auparavant, M. Smith a été vice-président et gestionnaire de portefeuille principal chargé des titres à rendement élevé auprès d'Aviva Capital Management. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Drake University et d'un baccalauréat en économie de la Iowa State University. Il détient le titre d'analyste financier agréé et est membre du CFA Institute et de la CFA Society of Iowa. M. Smith est Fellow du Life Management Institute et est membre de la Life Officers' Management Association.

Fonds d'actions mondiales NEI

Principal Global Equities, groupe spécialisé en gestion de placements au sein de Principal Global Investors. Axé sur l'investissement fondamental, Principal Global Equities privilégie la sélection ascendante d'actions et offre aux clients des solutions de placement personnalisées sur les marchés d'actions mondiaux. Il se distingue par sa culture mondiale intégrée, qui comprend la collaboration et l'adhésion uniforme à un processus distinctif de sélection ascendante d'actions, ainsi que par la façon dont il tire profit de la technologie pour gérer avec cohérence et efficacité les portefeuilles et les relations avec les clients.

Mustafa Sagun, titulaire d'un doctorat et analyste financier agréé, est chef des placements de Principal Global Equities. Il est chargé de la supervision de la gestion de portefeuilles et de la recherche concernant toutes les stratégies relatives aux actions internationales, nationales et mondiales. M. Sagun gère des portefeuilles d'actions internationales depuis 2002 et est également membre de l'équipe de répartition de l'actif de l'entreprise. Il est entré au service de l'entreprise en 2000 et occupe des postes dans le secteur des services financiers depuis 1991. Avant d'occuper son poste actuel, M. Sagun a été vice-président et analyste pour PNC Financial Services Group et spécialiste des dérivés sur actions pour Salomon Brothers. Il a obtenu un doctorat en finance et une maîtrise en économie internationale de la University of South Florida. Il a aussi obtenu un baccalauréat en génie électrique et électronique de la Bogazici University en Turquie. Il est analyste financier agréé et membre du CFA Institute et de la CFA Society of Iowa.

Christopher Ibach, analyste financier agréé, est gestionnaire de portefeuille pour Principal Global Equities. Il dirige l'équipe des grandes capitalisations mondiales qui englobe les stratégies mondiales, internationales et américaines. M. Ibach joue un rôle de premier plan dans les efforts de recherche et de développement de la société, notamment en ce qui concerne l'élaboration de modèles de sélection d'actions destinés à la plateforme de recherche mondiale exclusive à la société, la composition de portefeuilles et la gestion des risques. Il est entré au service de la société en 2000 à titre d'analyste de recherche sur les actions, se spécialisant dans l'analyse de sociétés de technologies internationales, et est devenu gestionnaire de portefeuille en 2002. Auparavant, M. Ibach a accumulé six ans d'expérience connexe dans le secteur auprès de Motorola, Inc. Il a obtenu une M.B.A. en finance et un baccalauréat en génie électrique de la University of Iowa. Il est analyste financier agréé et membre du CFA Institute.

QV Investors Inc.

Les services de QV Investors Inc. (« QV ») de Calgary, en Alberta, ont été retenus à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI aux termes d'une convention datée du 17 octobre 1997, et à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions canadiennes ER NEI et du Fonds équilibré ER NEI aux termes d'une convention datée du 11 juin 2007, dans sa version modifiée

par la modification n° 1 datée du 27 mai 2011 et par la convention de sous-conseil modifiée et mise à jour en date du 2 mars 2017. QV est une société de conseils en placement canadienne indépendante.

Fonds équilibré ER NEI : QV est devenue le sous-conseiller en valeurs du Fonds équilibré ER NEI le 20 mars 2017. Darren Dansereau, Ian Cooke, Ryan Watson et Joe Jugovic sont responsables des services de conseils en valeurs que QV fournit au volet titres de sociétés canadiennes à grande capitalisation du Fonds équilibré ER NEI.

Fonds d'actions canadiennes ER NEI : QV est devenue le sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions canadiennes ER NEI le 11 juin 2007. Darren Dansereau, Ian Cooke, Ryan Watson et Joe Jugovic sont responsables des services de conseils en valeurs que fournit QV au Fonds d'actions canadiennes ER NEI.

Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI : Ian Cooke, Steven Kim et Joe Jugovic sont responsables des services de conseils en valeurs que fournit QV au Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI.

QV est une société constituée sous le régime des lois du Canada dont le siège est situé à Suite 1008, Livingston Place, South Tower, 222 – 3^e Avenue SW, Calgary (Alberta) T2P 0B4. QV gère les portefeuilles de placement pour le compte d'investisseurs particuliers et d'investisseurs institutionnels.

QV croit aux placements dans les sociétés de qualité qui ont des évaluations intéressantes par rapport à l'appréciation qu'en a le marché, ainsi que dans celles qui sont en mesure d'augmenter les dividendes à long terme. Cette méthode a constamment permis d'obtenir des rendements sur actions rajustés en fonction du risque supérieurs.

Le comité de placement évalue toutes les recommandations et dégage un consensus en vue d'une sélection. Les analystes et gestionnaires de portefeuille (ou « équipes responsables des actions canadiennes ») recommandent une pondération adéquate et effectuent l'opération approuvée pour les comptes dont les objectifs sont similaires. Chaque mois, QV procède à un audit quantitatif de tous les modèles d'avoirs en portefeuille pour en assurer la conformité avec les objectifs du portefeuille.

M. Dansereau est entré au service de QV en 2006. Il est responsable de l'analyse de sociétés canadiennes plus importantes et agit comme gestionnaire de portefeuille du QV Canadian Equity Pooled Fund. M. Dansereau est membre du comité de gestion et du comité de placement de QV. Auparavant, il était négociant et analyste chez Alberta Investment Management Corporation et était associé chez Canada Trust Private Investment Counsel, à Edmonton. Il a été président de sa section de Toastmasters International. M. Dansereau est titulaire d'un baccalauréat ès commerce en finances que lui a décerné la University of Alberta. Il est analyste financier agréé.

M. Jugovic est entré au service de QV en 2000 et est président et chef de la direction de cette entreprise. M. Jugovic est président du comité des placements pour QV et est gestionnaire de portefeuille pour les Fonds d'actions canadiennes et mondiales. M. Jugovic est administrateur de l'entreprise. Avant d'entrer au service de QV en février 2000, il était analyste et négociant de titres dans une société de gestion de placements établie à Calgary. M. Jugovic est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de la University of Calgary. Il est analyste financier agréé.

M. Cooke est entré au service de QV en 2006. Il est chef des actions canadiennes et est responsable de la gestion des fonds communs d'actions canadiennes et des sociétés canadiennes à petite capitalisation de QV. M. Cooke est membre du comité de gestion et du comité de placement de QV. Avant d'entrer au service de QV, M. Cooke a été vice-président de la recherche et administrateur dans une société de gestion de placements établie à Calgary. Il demeure actif à la Haskayne School of Business de la University of Calgary, où il conseille la Calgary Portfolio Management Trust et où il est était auparavant enseignant en analyse de titres et en placement. M. Cooke est titulaire d'un baccalauréat en commerce, avec spécialisation en finances, qu'il a obtenu avec distinction de la University of Calgary. Il est analyste financier agréé.

M. Watson est entré au service de QV Investors en juin 2010. M. Watson est le gestionnaire de portefeuille adjoint du segment Stratégie actions canadiennes de sociétés à grande capitalisation de QV. Il est, depuis décembre 2009, titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Sauder School of Business de la University of British Columbia. Il détient également un baccalauréat ès arts en économie de cette université. Analyste financier agréé (CFA^{MD}), M. Watson est membre de la Calgary CFA Society. Avant de retourner à l'école pour effectuer sa maîtrise en administration des affaires, il avait travaillé comme représentant du service à la clientèle auprès de la Fiducie RBC Services aux Investisseurs, à Vancouver.

M. Kim est entré au service de QV Investors en mars 2012. M. Kim est le gestionnaire de portefeuille adjoint du segment Stratégie actions canadiennes de sociétés à petite et à moyenne capitalisation de QV. Avant de se joindre à QV Investors, M. Kim a travaillé pour l'une des principales banques canadiennes, de même que pour un organisme sans but lucratif de Vancouver. M. Kim est titulaire d'un baccalauréat es art en criminologie de la Simon Fraser University, à Vancouver, et d'une maîtrise en administration des affaires de la Sauder School of Business de la University of British Columbia. Analyste financier agréé (CFA^{MD}), M. Kim est membre de la Calgary CFA Society.

River Road Asset Management LLC

River Road Asset Management LLC (« River Road »), de Louisville au Kentucky a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds de dividendes américains NEI et du Portefeuille NEI rendement tactique aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 25 juin 2014, modifiée par la modification n°1 datée du 8 mai 2015 et par la modification n° 2 datée du 1^{er} mars 2016. Dans certains cas, il pourrait s'avérer difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre River Road parce qu'elle réside aux États-Unis et que la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs sont situés à l'extérieur du Canada.

River Road est établie au Kentucky, appartient majoritairement à Affiliated Managers Group Inc. Henry W. Sanders III occupe le poste de vice-président directeur et de gestionnaire de portefeuille principal chez River Road. Il est le gestionnaire de portefeuille en chef des Dividend All-Cap Value Portfolios de River Road. Avant de cofonder River Road en 2005, M. Sanders était vice-président principal et gestionnaire de portefeuille auprès de Commonwealth Trust Co. (Commonwealth SMC) De plus, M. Sanders a occupé le poste de président de Bridges Capital Management et de vice-président de PRIMCO Capital Management. Il a aussi été professeur adjoint en finances et en économie à la Bellarmine University. M. Sanders est titulaire d'un B.A. en administration des affaires de la Bellarmine University et d'une M.B.A. de la Carroll

School of Management du Boston College. Il a obtenu la désignation d'analyste financier agréé^{MD} en 1992, est membre du CFA Institute, ainsi que membre et ancien président de la CFA Society Louisville.

Thomas S. Forsha est co-chef des placements et gestionnaire de portefeuille chez River Road. M. Forsha est gestionnaire de portefeuille des Dividend All-Cap Value Portfolios et du Focused Absolute Value^{MD} Portfolio de la société. Avant d'entrer chez River Road en 2005, M. Forsha était analyste, Actions, et gestionnaire de portefeuille auprès d'ABN AMRO Asset Management USA où il était responsable de la gestion de la répartition des actions, Amérique du Nord, pour le Global High Income Equity Fund de la société. M. Forsha est titulaire d'un B. Sc. en finance du Fisher College of Business de la Ohio State University et d'une M.B.A. de la Booth School of Business de la University of Chicago. Il a obtenu la désignation d'analyste financier agréé^{MD} en 2002 et est membre du CFA Institute et de la CFA Society Louisville.

Andrew R. McIntosh est gestionnaire de portefeuille adjoint des portefeuilles Dividend All-Cap Value Portfolios de River Road. À ce titre, il continue d'exercer certaines fonctions d'analyste. Avant d'entrer au service de River Road en 2011, M. McIntosh occupait le poste d'analyste en finance structurée pour un portefeuille constitué de titres hypothécaires à risque et de titres de second rang auprès d'AEGON USA Investment Management LLC. Il détient un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en finance de l'Université d'Iowa. Il est analyste financier agréé depuis 2006 et est membre du CFA Institute. En outre, il a déjà été président de la CFA Society Louisville et est membre de son conseil d'administration.

Dispositions en matière de courtage

La politique du gestionnaire veut que l'achat et la vente de titres de portefeuille pour les Fonds soient effectués par l'entremise d'un certain nombre de courtiers en valeurs mobilières inscrits, choisis en fonction de l'évaluation des éléments suivants :

- 1) la capacité du courtier inscrit en cause d'exécuter les opérations rapidement et à des conditions avantageuses;
- 2) la qualité et la valeur des biens ou des services de prise de décision en matière de placement fournis aux Fonds par le courtier inscrit. Les services de prise de décision en matière de placement incluent la prestation de services de consultation, d'évaluation et de recherche ainsi que d'autres données et logiciels utilisés dans l'évaluation des placements éventuels;
- 3) le gestionnaire reçoit de la part de chaque gestionnaire de portefeuille et de chaque sous-conseiller en valeurs des Fonds, au moins une fois par année, les détails de toute opération entraînant des courtages pour le client qui a été confiée à un courtier en échange de biens ou de services fournis par le courtier, comme l'exige le *Règlement 23-102 sur l'emploi des courtages*;
- 4) les décisions de courtage sont prises par le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs concerné.

Depuis le 30 juin 2018, des produits ou des services prenant la forme de conseils, d'évaluations, de recherches et de données et de logiciels connexes utilisés pour évaluer des placements éventuels ont été fournis au gestionnaire de portefeuille ou aux sous-conseillers en valeurs des Fonds suivants :

Nom du Fonds
Fonds du marché monétaire NEI
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI
Fonds équilibré ER NEI
Fonds d'actions canadiennes ER NEI
Fonds indiciel Jantzi Social NEI
Fonds leaders en environnement NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI
Fonds d'actions américaines NEI
Fonds d'actions américaines ER NEI
Fonds de dividendes mondial ER NEI
Fonds d'actions mondiales ER NEI
Fonds d'actions internationales NEI
Fonds d'actions internationales ER NEI
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI
Portefeuille NEI rendement tactique
Fonds croissance et revenu NEI
Fonds de dividendes canadiens NEI
Fonds d'actions canadiennes NEI
Fonds d'actions mondiales NEI
Fonds de dividendes américains NEI
Fonds des marchés émergents NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI

Desjardins Gestion internationale d'actifs reçoit des produits et des services d'une entreprise membre du même groupe, Valeurs mobilières Desjardins Inc.

Il est possible d'obtenir le nom des courtiers qui ont fourni de tels produits ou services sur demande auprès du gestionnaire au 1 888 809-3333 si vous êtes situé à l'extérieur de la région de Toronto ou au 416 594-6633 si vous êtes dans la région de Toronto ou encore par courriel à l'adresse clientservices@placementsNEI.com.

Agent chargé de la tenue des registres

Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres des Fonds. Le registre des titres est conservé aux bureaux du mandataire du gestionnaire, Desjardins Holding financier inc., au 1, Complexe Desjardins, à Montréal, au Québec.

Auditeur

L'auditeur des Fonds est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à Toronto (Ontario). Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est indépendant à l'égard des Fonds au sens des règles du Code de déontologie des comptables professionnels agréés de l'Ontario.

Dépositaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de dépositaire (le « dépositaire ») à l'égard du portefeuille de chaque Fonds conformément à une convention de garde datée du 19 avril 2004, dans sa version modifiée, signée initialement par Fonds mutuels NordOuest inc. et Fiducie Desjardins inc. et cédée par la suite au gestionnaire aux termes de la convention de contribution de Northwest intervenue en date du 28 décembre 2007 (la « convention de garde »). Les titres sont gardés au principal établissement du dépositaire situé au 1, Complexe Desjardins, Tour Sud, bureau 1422, Montréal (Québec) H5B 1E4, exception faite des titres détenus par une agence de dépôt ou une chambre de compensation canadienne ou étrangère autorisée à exploiter un système de gestion en compte courant national ou transactionnel.

Si les titres en portefeuille sont acquis sur un marché étranger, ils sont conservés aux bureaux du sous-conseiller nommé pour le territoire dans lequel le marché est situé. State Street Trust Company Canada, située au 770, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) Canada, est le sous-conseiller à l'égard des titres acquis sur un marché étranger.

Tout autre sous-conseiller étranger est nommé par le dépositaire, ou sous son autorité, en fonction de bon nombre de facteurs, y compris la fiabilité à titre de dépositaire, la stabilité financière et la conformité aux exigences des autorités de réglementation compétentes.

L'une ou l'autre partie peut résilier la convention de garde à tout moment, sans qu'elle ait à payer de pénalité, moyennant un préavis d'au moins 60 jours envoyé à l'autre partie. Elle peut toutefois la résilier immédiatement moyennant un avis écrit envoyé à l'autre partie dans les cas suivants :

- a) si l'autre partie cesse ses activités, déclare faillite ou devient insolvable, procède à sa liquidation, un séquestre est nommé pour gérer son actif et n'est pas révoqué dans les 30 jours, ou une procédure de mise sous séquestre de la partie est amorcée et n'est pas abandonnée dans les 30 jours;
- b) ou si le dépositaire cesse d'avoir qualité de gestionnaire de fonds commun de placement selon les dispositions du Règlement 81-102.

Opérations de prêt de titres et pensions sur titres

Les Fonds peuvent conclure directement des mises en pension et des prises en pension comme il est décrit dans le prospectus simplifié des Fonds.

Certains Fonds peuvent, à condition que le gestionnaire conclue un contrat avec le dépositaire permettant le prêt de titres conformément aux règles prévues par la réglementation qui s'appliquent, conclure des opérations de prêt de titres pour dégager un revenu supplémentaire des titres qu'ils détiennent en

portefeuille, d'une manière qui est compatible avec leur stratégie de placement et selon ce qui est permis par les lois sur les valeurs mobilières. Au cours d'une opération de prêt de titres, un Fonds prête des titres qu'il détient en portefeuille à un emprunteur moyennant des frais. Un Fonds peut prêter des titres qu'il détient en portefeuille à des emprunteurs admissibles qui lui livrent des biens suffisants en garantie. Si l'emprunteur dans cette opération devient insolvable ou n'est pas en mesure de respecter ses engagements pour une quelconque raison, le Fonds peut subir des pertes. Par exemple, un Fonds risque de perdre des titres qu'il prête à un emprunteur qui est incapable de remplir sa promesse de retourner les titres ou de régler l'opération et dont les biens donnés en garantie sont insuffisants. Dans la mesure où le Fonds accepte des garanties en espèces et qu'il investit de telles garanties, le Fonds assume tout risque de perte lié au marché ou au placement en ce qui concerne le placement de telles garanties en espèces. Si la valeur de la garantie en espèces ainsi investie est insuffisante pour retourner tous les montants dus à l'emprunteur, le Fonds est responsable de tels manques à gagner.

Les opérations de prêt de titres sont assujetties aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et des modalités de la convention que nous avons conclue avec notre mandataire d'opérations de prêt de titres. Ces exigences conçues pour minimiser le risque contiennent les éléments suivants :

- L'emprunteur de titres doit livrer une garantie permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières d'une valeur équivalente à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés.
- Les Fonds ne traiteront qu'avec des emprunteurs qui ont été approuvés par le gestionnaire et le mandataire d'opérations de prêt de titres. Les emprunteurs sont tenus de respecter les limites des opérations et de crédit.
- Un maximum de 50 % des actifs d'un fonds peut être prêté dans de telles opérations.
- La valeur des titres et de la garantie sera surveillée quotidiennement.
- Le Fonds ne peut investir les garanties en espèces que dans des titres admissibles (tels que des titres de créance du gouvernement du Canada et des États-Unis et des titres de créance avec une cote d'évaluation prescrite) ayant une durée restante avant l'échéance de 90 jours ou moins.
- Si un emprunteur ne retourne pas les titres, notre mandataire d'opérations de prêt de titres versera au Fonds la valeur marchande de ces titres.
- Les contrôles, procédures et registres internes seront conservés.
- Les opérations de prêt de titres peuvent être interrompues à tout moment.

Veillez consulter chacune des descriptions individuelles des Fonds dans le prospectus simplifié des Fonds pour savoir si le Fonds en question effectue des opérations de prêt de titres.

INCIDENCES FISCALES

Le texte qui suit est un résumé général des principales incidences fiscales fédérales canadiennes applicables aux Fonds et aux porteurs de parts qui sont des particuliers, exception faite des fiducies, qui résident au Canada et détiennent des parts des Fonds à titre d'immobilisations. Ce résumé est fondé sur les dispositions de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application (le « règlement d'application »), sur les modifications proposées à la Loi de l'impôt et au règlement d'application qui ont été annoncées publiquement et sur une certaine compréhension des pratiques administratives et de cotisation actuelles de l'Agence du revenu du Canada qui ont été publiées. Ce résumé ne décrit pas toutes les considérations

fiscales possibles. Il repose sur l'hypothèse selon laquelle chaque Fonds, à l'exception du Mandat NEI revenu fixe, du Mandat NEI actions canadiennes, du Mandat NEI actions mondiales et du Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion (collectivement, les « Mandats »), sera admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt à tout moment important; et sur l'hypothèse selon laquelle, à aucun moment important, plus de 50 % des parts d'un Mandat ne seront détenues par une ou plusieurs « institutions financières » au sens donné à cette expression à l'article 142.2 de la Loi de l'impôt. Il est recommandé aux souscripteurs de parts éventuels de consulter leurs propres conseillers fiscaux pour évaluer leur situation personnelle.

Imposition des Fonds

Sous réserve de l'exposé ci-après concernant les Mandats, au cours de chaque année, le revenu net et les gains en capital nets réalisés des Fonds, s'il en est, qui seraient autrement imposables pour les fonds sont distribués aux porteurs de parts et versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles. Ainsi, les fonds ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu de la Partie I de la Loi de l'impôt. Les fonds ne peuvent attribuer aux porteurs de parts les pertes en capital ou les pertes de revenu qu'ils subissent, mais peuvent toutefois, sous réserve de certaines restrictions, les déduire des gains en capital ou du revenu net réalisés au cours d'autres années. En règle générale, les gains et les pertes tirés de dérivés, des opérations sur métaux précieux et de ventes à découvert sont traités comme du revenu, plutôt qu'en tant que gains ou pertes en capital. Dans certaines circonstances, les pertes subies par les fonds et, plus particulièrement, par les Portefeuilles, peuvent être suspendues ou restreintes et, par conséquent, ne pourront servir à réduire les gains en capital ou le revenu.

Tous les frais déductibles d'un fonds, y compris les frais communs à toutes les séries de parts du fonds et les frais de gestion et autres charges propres à une série Particulière du fonds, seront pris en compte dans le calcul du revenu ou de la perte du fonds dans son ensemble.

En règle générale, à l'exception de ce qui est indiqué à l'égard des Mandats, les Fonds devraient être admissibles ou réputés admissibles à titre de « fiducie de fonds commun de placement » selon la Loi de l'impôt à tout moment important. Les Mandats pourraient ne pas être des « fiducies de fonds commun de placement » selon la Loi de l'impôt pendant leur première ou deuxième année d'imposition. Bien que cette situation soit incertaine et dépende de divers facteurs, comme l'état général du marché boursier, elle pourrait avoir une incidence sur le rendement d'un placement dans les Mandats ou d'un placement de tout autre Fonds dans lequel les Mandats investissent. Plus précisément, pour les années d'imposition au cours desquelles les Mandats ne sont pas des fiducies de fonds commun de placement pendant la totalité de l'année, les Mandats pourraient : i) devoir payer l'impôt minimum de remplacement prévu par la Loi de l'impôt pour l'année en question; ii) ne pas être admissibles aux remboursements de gains en capital prévus par la Loi de l'impôt pour l'année en question (il s'agit d'un remboursement à une fiducie de fonds commun de placement sur l'impôt à payer sur ses gains en capital nets réalisés correspondant à un montant déterminé selon une formule prévue par la Loi de l'impôt en fonction des rachats de parts réalisés pendant l'année et des gains à recevoir sur les actifs de la fiducie de fonds commun de placement (le « remboursement des gains en capital »)); iii) être tenus d'effectuer une retenue sur les distributions de gains en capital versées aux porteurs de parts qui sont des non-résidents du Canada pour l'application de la Loi de l'impôt; et iv) être assujettis à un impôt spécial prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt pour

l'année en question sur leur « revenu de distribution », selon la Loi de l'impôt. Le gestionnaire prévoit que les Mandats ne seront pas assujettis à l'impôt prévu à de la partie XII.2, mais rien ne garantit que cela ne se produira pas.

Imposition des porteurs de parts des Fonds

Le porteur de parts est tenu d'inclure dans son revenu le revenu net et la partie imposable des gains en capital nets réalisés, s'il en est, que les Fonds doivent lui verser, que ce montant soit réinvesti dans des parts additionnelles ou payé au comptant. Dans la mesure applicable, les fonds entendent effectuer des attributions pour s'assurer que la partie maximum de leurs dividendes de source canadienne, revenu de source étrangère, gains en capital imposables et impôt étranger donnant droit à un crédit soient réputés des dividendes canadiens, un revenu de source étrangère ou des gains en capital imposables des porteurs de parts, selon le cas, ou soient réputés avoir été payés par les porteurs de parts dans le cas de l'impôt étranger donnant droit à un crédit.

Lorsque les distributions d'un Fonds s'élèvent à un montant plus élevé que la quote-part du porteur de parts dans le revenu net et les gains en capital nets réalisés du fonds, l'excédent est considéré comme un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable mais réduit le prix de base rajusté des parts du porteur. Lorsque le prix de base rajusté des parts du porteur s'établit par ailleurs à un montant inférieur à zéro, le montant négatif est considéré comme un gain en capital assujetti à l'impôt et le prix de base rajusté des parts est alors majoré du montant du gain.

La disposition d'une part, y compris un rachat effectué pour réaliser un transfert dans un autre Fonds, donne lieu à un gain en capital (ou à une perte en capital) pour le porteur de parts dans la mesure où le produit de cession est supérieur (ou inférieur) au total du prix de base rajusté de la part pour ce porteur au moment de la cession et des frais de cession. Le porteur de parts est tenu d'inclure dans le calcul de son revenu la tranche imposable d'un gain en capital; toutefois, la tranche déductible équivalente d'une perte en capital est déductible de la tranche imposable d'un gain en capital. Le taux d'inclusion des gains et des pertes en capital est habituellement de 50 %. Une conversion de parts d'une série d'un Fonds en des parts d'une autre série du même Fonds n'entraînera pas de disposition.

Les porteurs de parts peuvent être assujettis à un impôt minimum de remplacement à l'égard des gains en capital et des dividendes.

Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Les Fonds, à l'exception des Mandats, sont tous actuellement admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt et devraient le demeurer en tout temps. Pourvu que les Fonds, à l'exception de Mandats, soient admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt, les parts des Fonds, à l'exception des Mandats, constituent des placements admissibles aux termes de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les fonds enregistrés de revenu de retraite, les régimes de participation différée aux bénéficiaires, les régimes enregistrés d'épargne-études, les régimes enregistrés d'épargne-invalidité et les comptes d'épargne libre d'impôt (collectivement, les « régimes enregistrés »). Les parts des Mandats ne constituent pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés aux termes de la Loi de l'impôt. Pourvu que le rentier

d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou d'un fonds enregistré de revenu de retraite, que le titulaire d'un compte d'épargne libre d'impôt ou d'un régime enregistré d'épargne-invalidité, ou que le souscripteur d'un régime enregistré d'épargne-études, n'ait pas de lien de dépendance avec les Fonds et n'ait pas de « participation notable » (au sens de la Loi de l'impôt) dans un Fonds, les parts des Fonds ne devraient pas constituer un placement interdit aux termes de la Loi de l'impôt. Les rentiers de régimes enregistrés d'épargne-retraite et de fonds enregistrés de revenu de retraite, les titulaires de comptes d'épargne libre d'impôt et de régimes enregistrés d'épargne-invalidité et les souscripteurs de régimes enregistrés d'épargne-études, devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour déterminer si les parts des Fonds peuvent constituer un placement interdit, selon leur situation personnelle.

Les investisseurs qui choisissent de souscrire des parts par l'intermédiaire d'un régime enregistré devraient consulter leurs propres conseillers experts concernant le traitement fiscal des cotisations à de tels régimes enregistrés et les acquisitions de biens par de tels régimes.

Dossier d'impôt

Les Fonds transmettent chaque année aux porteurs de parts les renseignements fiscaux dont ils ont besoin pour remplir leurs déclarations de revenus. Les porteurs de parts qui sont des particuliers devraient prendre note du coût initial ainsi que de tous frais de souscription de leurs parts et de toutes distributions réinvesties afin que tout gain ou toute perte en capital découlant d'un rachat ou d'une autre forme de disposition puisse être calculé avec exactitude aux fins de l'impôt.

PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES

Les Fonds : Au 10 juin 2019, aucune personne ne détenait, à titre de propriétaire véritable ou de propriétaire inscrit, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts d'une série d'un Fonds, au-delà des données qui figurent dans le tableau ci-après. Afin de protéger la vie privée des investisseurs qui sont des particuliers, leur nom n'a pas été indiqué. Ces renseignements peuvent être obtenus sur demande en communiquant avec nous au numéro de téléphone indiqué au plat verso de la présente notice annuelle.

Fonds	Porteur de titres	Pourcentage	Nombre de titres	Série
Fonds du marché monétaire NEI	Investisseur particulier 1	17,14 %	9176,145	F
	Gestionnaire	89,48 %	102,252	I
	Fiducie Desjardins inc.	10,52 %	12,025	I
	Gestionnaire	100 %	101,815	O
	Investisseur particulier 2	15,23 %	13491,402	PF
	Investisseur particulier 3	40,55 %	35927,098	PF
Fonds d'obligations canadiennes NEI	Fonds croissance et revenu NEI	14,14 %	7277827,441	I
	Portefeuille NEI Sélect équilibré	17,24 %	8870412,837	I
	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	14,51 %	746719,963	I
	Portefeuille NEI Sélect	10,39 %	5344942,671	I

Fonds	Porteur de titres	Pourcentage	Nombre de titres	Série
	revenu et croissance			
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	15,91 %	8183447,466	I
	London Life Fund	18,56 %	274528,023	O
	J. Oviatt Contracting Ltd.	14,97 %	221339,161	O
	Steelworkers Humanity Fund Inc.	12,98 %	77031,837	PF
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	Portefeuille NEI Sélect équilibré	12,03 %	1673941,387	I
	Portefeuille NEI Sélect croissance	10,06 %	1400034,960	I
	Portefeuille rendement tactique NEI	38,53 %	5362493,175	I
	Portefeuille NEI rendement conservateur	23,55 %	3278037,186	I
	Gestionnaire	100 %	105,014	O
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	Portefeuille NEI Sélect équilibré	16,12 %	16931393,187	I
	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	14,59 %	15325250,969	I
	Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance	12,47 %	13098509,631	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	18,69 %	19625027,735	I
	J. Oviatt Contracting Ltd.	15,21 %	40945,712	O
	Qi Botanical Tea (Canada) Ltd.	15,26 %	41079,487	O
Portefeuille NEI rendement conservateur	Gestionnaire	100 %	108,520	I
	Saskatchewan Milk Marketing Board	99,9 %	101367,181	O
Portefeuille NEI rendement équilibré	Investisseur particulier 4	99,29 %	17916,263	I
	Gestionnaire	100 %	105,677	O
Fonds équilibré ER NEI	Co-Operators compagnie d'assurance- vie	97,98 %	26914,761	I
	Financière Manuvie	99,85 %	67713,517	O
	Credit Union Central of Nova Scotia	12,97 %	30549,313	PF

Fonds	Porteur de titres	Pourcentage	Nombre de titres	Série
Portefeuille rendement tactique NEI	Investisseurs particuliers 5 et 6	59,79 %	28860,579	I
	Investisseurs particuliers 7 et 8	40,21 %	19406,591	I
	Gestionnaire	100 %	103,033	O
Fonds croissance et revenu NEI	DFS GIF Growth and Income Northwest Fund	97,72 %	28602132,645	I
	Gestionnaire	100 %	102,652	O
Fonds de dividendes canadiens NEI	Portefeuille NEI Sélect équilibré	16,01 %	2027136,818	I
	Portefeuille NEI Sélect croissance	18,82 %	2382820,545	I
	Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance	13,75 %	1740804,830	I
	Portefeuille rendement tactique NEI	16,40 %	2076284,101	I
	Fiducie Desjardins inc.	10,97 %	1389059,280	I
	Portefeuille NEI rendement conservateur	10,60 %	1342800,340	I
	Gestionnaire	100,00 %	104,057	O
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	12,45 %	966556,908	I
	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	24,43 %	1897215,920	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	17,54 %	1362271,801	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	16,16 %	1255203,522	I
	Financière Manuvie	48,90 %	381892,208	O
	Financière Manuvie	28,79 %	224886,240	O
Fonds d'actions canadiennes NEI	Portefeuille NEI Sélect équilibré	34,17 %	920705,411	I
	Portefeuille NEI Sélect croissance	50,17 %	1351822,872	I
	9036-9398 Québec Inc.	12,50 %	54323,930	O
	9069-1841 Québec Inc.	12,64 %	54944,806	O
	9265-6446 Québec Inc.	21,52 %	93547,012	O
	Etoile Numero 7 Inc.	12,09 %	52560,590	O

Fonds	Porteur de titres	Pourcentage	Nombre de titres	Série
	Fieldhouse Pro Funds Inc.	23,74 %	103203,435	O
Fonds indiciel Jantzi Social NEI	Gestionnaire	100,00 %	100,152	I
	Indice Jantzi Social (actions canadiennes) ITF	29,63 %	583690,812	O
	Manuvie	10,86 %	213916,340	O
	iA Financial Group	59,43 %	1170993,065	O
	Abundance Canada	58,36 %	93547,012	PF
Fonds de dividendes américains NEI	Portefeuille NEI Sélect équilibré	25,13 %	1288665,844	I
	Portefeuille NEI Sélect croissance	26,39 %	1353380,832	I
	Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance	16,85 %	864216,326	I
	Portefeuille NEI rendement conservateur	12,70 %	651472,387	I
	Gestionnaire	100 %	104,373	O
	Investisseur particulier 9	17,20 %	56323,671	PF
Fonds d'actions américaines ER NEI	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	15,60 %	2194447,262	I
	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	28,62 %	4025800,155	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	24,02 %	3378758,931	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	18,07 %	2542406,045	I
	US Equity Fund - London Life	66,71 %	988467,960	O
	Manuvie	20,12 %	298215,306	O
	Abundance Canada	21,54 %	420851,836	PF
Fonds d'actions américaines NEI	Portefeuille NEI Sélect équilibré	29,79 %	2474791,338	I
	Portefeuille NEI Sélect croissance	37,50 %	3115797,010	I
	Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance	19,95 %	1657758,497	I

Fonds	Porteur de titres	Pourcentage	Nombre de titres	Série
	Investisseur particulier 10	14,53 %	1139,467	O
	Investisseur particulier 11	28,78 %	2256,139	O
	Investisseur particulier 12	20,07 %	1573,406	O
	Investisseur particulier 13	22,34 %	1750,998	O
	Investisseur particulier 14	13,81 %	16759,183	P
	Investisseur particulier 15	37,93 %	17276,978	PF
	Investisseur particulier 16	16,02 %	7295,672	PF
	Investisseur particulier 17	10,18 %	4635,609	PF
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	Portefeuille NEI Sélect équilibré	26,89 %	1542864,209	I
	Portefeuille NEI Sélect croissance	28,74 %	1648981,464	I
	Fiducie Desjardins inc.	11,74 %	673761,358	I
	Gestionnaire	100,00 %	115,975	O
	Investisseur particulier 18	11,96 %	14137,395	PF
	Investisseur particulier 19	10,48 %	12389,799	PF
	Investisseur particulier 20	11,90 %	14068,888	PF
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	12,85 %	526566,400	I
	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	24,32 %	996660,027	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	16,86 %	691047,454	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	14,97 %	613740,895	I
	Gestionnaire	100 %	108,048	O

Fonds	Porteur de titres	Pourcentage	Nombre de titres	Série
Fonds de dividendes mondial ER NEI	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	12,50 %	2202769,354	I
	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	23,63 %	4163802,814	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	19,09 %	3364049,578	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	14,66 %	2582459,983	I
	Gestionnaire	100 %	106,049	O
Fonds de valeur mondial NEI	Portefeuille NEI Sélect équilibré	34,89 %	4437635,491	I
	Portefeuille NEI Sélect croissance	36,59 %	4653897,897	I
	Atco Structures & Logistics Ltd.	99,99 %	952070,575	O
Fonds d'actions mondiales ER NEI	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	12,85 %	526566,400	I
	Portefeuille NEI Sélect équilibré	12,53 %	3146858,069	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	10,49 %	2636393,376	I
	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	20,70 %	5199988,542	I
	Portefeuille NEI Sélect croissance	17,08 %	4290376,109	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	10,75 %	2701120,426	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	12,20 %	3063656,729	I
	Saskatchewan Milk Marketing Board	99,25 %	13492,560	O
Fonds d'actions mondiales NEI	Fonds croissance et revenu NEI	47,50 %	10066946,137	I
	Portefeuille NEI Sélect équilibré	15,72 %	3331707,171	I

Fonds	Porteur de titres	Pourcentage	Nombre de titres	Série
	Portefeuille NEI Sélect croissance	22,60 %	4789827,303	I
	Gestionnaire	100,00 %	105,206	O
	Investisseur particulier 21	13,20 %	17733,258	PF
	Investisseur particulier 22	13,14 %	17645,670	PF
	0927962 B.C. Ltd.	11,05 %	14839,321	PF
	Investisseur particulier 23	10,80 %	14504,154	PF
Fonds d'actions internationales ER NEI	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	25,42 %	1372990,632	I
	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	30,07 %	1624264,676	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	11,16 %	602559,183	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	23,85 %	1288269,393	I
	Parkwood Mennonite Home Inc.	20,96 %	58354,793	O
	Investisseur particulier 24	11,37 %	73067,667	PF
	Investisseur particulier 25	15,78 %	101408,239	PF
Fonds d'actions internationales NEI	Portefeuille NEI Sélect croissance maximale	15,92 %	1645089,137	I
	Portefeuille NEI Sélect équilibré	19,35 %	1999354,561	I
	Portefeuille NEI Sélect croissance	48,34 %	4993475,224	I
	Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance	10,53 %	1087729,943	I
	International Equity Fund - London Life	50,67 %	216958,143	O
	Manuvie	39,99 %	171213,596	O
	Abundance Canada	28,00 %	375526,030	PF

Fonds	Porteur de titres	Pourcentage	Nombre de titres	Série
Fonds leaders en environnement NEI	RBC Services aux Investisseurs	66,03 %	505825,275	I
	RBC Services aux Investisseurs	83,39 %	952263,053	O
Fonds des marchés émergents NEI	Portefeuille NEI Sélect équilibré	24,23 %	3174573,810	I
	Portefeuille NEI Sélect croissance	27,11 %	3551365,459	I
	Gestion Ferique Fonds équilibré	12,85 %	1683745,013	I
	Gestionnaire	100,00 %	100,780	O
	Épargnant particulier 26	16,31 %	17593,568	P
	Épargnant particulier 27	22,81 %	10538,106	PF
Portefeuille NEI ER Sélect revenu	Co-Operators compagnie d'assurance-vie	39,20 %	140687,831	I
	Investisseur particulier 28	32,20 %	115552,067	I
	Investisseur particulier 29	23,04 %	82698,077	I
	Gestionnaire	100,00 %	102,615	O
Portefeuille NEI Sélect revenu	Investisseur particulier 30	13,28 %	557,460	F
	Investisseur particulier 31	55,82 %	2342,891	F
	Investisseur particulier 32	29,83 %	1252,259	F
	Gestionnaire	100,00 %	102,473	I
	Gestionnaire	100,00 %	102,473	O
	Gestionnaire	100,00 %	104,132	PF
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	Investisseur particulier 33	10,28 %	60254,485	I
	Co-Operators compagnie d'assurance-vie	39,96 %	234254,329	I
	Gestionnaire	100,00 %	103,407	O
Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance	Gestionnaire	100,00 %	96,339	I
	Gestionnaire	100,00 %	104,156	O
	Investisseur particulier 34	40,57 %	500427,168	PF

Fonds	Porteur de titres	Pourcentage	Nombre de titres	Série
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	Co-Operators compagnie d'assurance-vie	30,69 %	413942,998	I
	Manuvie	99,95 %	208003,211	O
Portefeuille NEI Sélect équilibré	Gestionnaire	100,00 %	89,872	I
	Gestionnaire	100,00 %	104,957	O
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	Gestionnaire	100,00 %	109,617	I
	Gestionnaire	100,00 %	109,617	O
Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu	Gestionnaire	100,00 %	110,843	I
	Gestionnaire	100,00 %	110,843	O
	Investisseur particulier 35	24,07 %	21754,576	PF
	Investisseur particulier 36	18,48 %	16702,179	PF
	Investisseur particulier 37	11,10 %	10029,300	PF
	J Chabot Holdings Ltd.	31,12 %	28127,365	PF
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	Co-Operators compagnie d'assurance-vie	91,90 %	247347,616	I
	Gestionnaire	100,00 %	103,959	O
Portefeuille NEI Sélect croissance	DFS GIF Global Growth Northwest Select Fund	100,00 %	11624222,317	I
	Gestionnaire	100,00 %	106,992	O
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	Gestionnaire	100,00 %	117,064	O
	Investisseur particulier 38	32,35 %	21670,692	PF
	Investisseur particulier 39	20,19 %	13522,400	PF
	Investisseur particulier 40	22,69 %	15195,627	PF
	Investisseur particulier 41	13,58 %	9096,151	PF

Fonds	Porteur de titres	Pourcentage	Nombre de titres	Série
Portefeuille NEI Sélect croissance maximale	Gestionnaire	100,00 %	75,444	I
	Gestionnaire	100,00 %	109,241	O
	investisseur particulier 41	16,11 %	24436,795	PF
	investisseur particulier 42	13,73 %	20827,616	PF
	Investisseur particulier 43	10,44 %	15835,035	PF
	Investisseur particulier 44	13,31 %	20192,927	PF

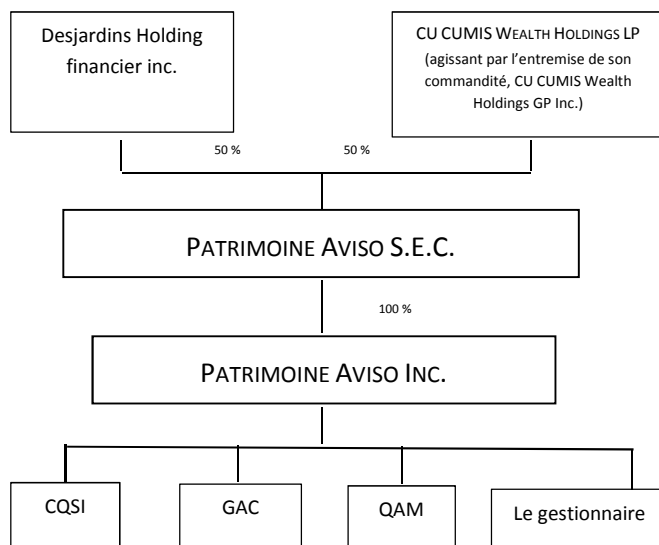
Au 21 juin 2019, les capitaux de lancement du gestionnaire constituent la totalité des parts émises et en circulation des Fonds suivants : Portefeuille privé NEI revenu, Portefeuille privé NEI revenu et croissance, Portefeuille privé NEI équilibré, Portefeuille privé NEI croissance, Mandat NEI revenu fixe, Mandat NEI actions canadiennes, Mandat NEI actions mondiales et Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion.

Au 10 juin 2019, à la connaissance du gestionnaire, les administrateurs et les membres de la haute direction du commandité ainsi que les membres de la haute direction du gestionnaire, dans l'ensemble, n'étaient pas propriétaires, directement ou indirectement, de plus de 10 % des parts d'une série d'un Fonds ou d'un fournisseur de services des Fonds ou du gestionnaire.

Au 10 juin 2019, les membres du CEI, dans l'ensemble, n'étaient pas propriétaires, directement ou indirectement, de plus de 10 % des parts d'une série d'un Fonds.

ENTITÉS MEMBRES DU GROUPE

Le commandité est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso Inc. (« Aviso »). Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., qui est à son tour détenue à 50 % par Desjardins et à 50 % par une société en commandite appartenant à cinq centrales de crédit coopératives provinciales et à CUMIS Group Limited (« CU CUMIS Wealth Holdings LP »). Aviso Wealth GP Inc. est le commandité de Patrimoine Aviso S.E.C. Qtrade Asset Management Inc. (« QAM »), Gestion d'actif Credential inc. (« GAC ») et Credential Qtrade Securities Inc. (« CQSI ») sont des membres du même groupe que le gestionnaire. La relation entre le gestionnaire et les membres de son groupe est illustré ci-après. Le montant des honoraires que reçoivent ces entités de la part des Fonds figure dans les états financiers audités du Fonds.



Outre leurs fonctions d'administrateurs et de dirigeants du gestionnaire, MM. Packham, Ancrum et Pinto, et M^{mes} Thompson, Evans, Lalani et Williams sont tous des dirigeants d'Aviso, et des administrateurs et des dirigeants de CQSI, de GAC et de QAM.

GOVERNANCE DES FONDS

Le gestionnaire est responsable de la gouvernance des Fonds. Il s'est doté d'un code de conduite d'entreprise (le « code ») qui s'applique à l'ensemble de ses employés et il l'a fourni à tous les sous-conseillers en valeurs pour que leurs employés s'y conforment. Le code a été établi en vue de s'assurer que tous les employés du gestionnaire et des sous-conseillers en valeurs ne travaillent que dans le meilleur intérêt des clients sans que des conflits d'intérêts, réels ou apparents, ne surgissent. Le code contient des politiques qui doivent obligatoirement être respectées dans le cadre de l'exercice des activités, notamment en matière de conflits d'intérêts, de protection des renseignements personnels et de confidentialité.

Politiques et pratiques en matière de dérivés

Dans la mesure où les Fonds utilisent des dérivés, les gestionnaires de portefeuille et les sous-conseillers en valeurs sont responsables de veiller à ce que les dérivés respectent les objectifs et les restrictions de placement applicables des Fonds concernés et qu'ils se conforment aux exigences du Règlement 81-102. Les opérations sur dérivés des Fonds ne peuvent être entreprises que par le personnel de placement autorisé par la haute direction, laquelle s'assure que ces personnes possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour utiliser les dérivés. Comme c'est le cas pour les autres opérations de portefeuille, toutes les opérations sur dérivés des Fonds doivent être comptabilisées en temps réel et être prises en compte immédiatement dans les registres de gestion de portefeuille des Fonds. Les positions prises dans les dérivés sont surveillées quotidiennement pour veiller au respect de toutes les exigences réglementaires, y compris les exigences en matière de couverture.

Politiques et pratiques en matière de ventes à découvert

Si un Fonds a recours à la vente à découvert, le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs doit s'assurer que la vente à découvert est conforme aux objectifs de placement et aux restrictions en matière de placement applicables du Fonds, qu'elle est effectuée sous réserve des contrôles et des restrictions figurant dans les politiques et procédures écrites du gestionnaire et qu'elle est conforme aux exigences du Règlement 81-102. Les risques que comportent la vente à découvert et les stratégies de placement applicables du Fonds à propos de la vente à découvert sont décrits dans le prospectus simplifié.

Les opérations de vente à découvert effectuées pour le compte des Fonds ne peuvent l'être que par le personnel de placement autorisé à procéder à des ventes à découvert par les membres de la haute direction, lesquels doivent s'assurer que les personnes en question disposent de l'expérience et des connaissances nécessaires pour procéder à des opérations de vente à découvert. Comme c'est le cas pour les autres opérations de portefeuille, toutes les opérations de vente à découvert effectuées pour le compte des Fonds doivent être inscrites en temps réel et figurer immédiatement dans les registres du gestionnaire de portefeuille des Fonds. Les positions sur vente à découvert seront suivies quotidiennement dans un souci de respect de l'ensemble des exigences réglementaires, notamment celles portant sur la couverture en espèces.

Politiques de vote par procuration

Le gestionnaire a instauré une politique au sujet de l'exercice des droits de vote qui établit le fondement de l'exercice des droits de vote rattachés aux titres détenus dans le portefeuille des Fonds et le mode d'exercice (la « politique »). La politique traduit la responsabilité du gestionnaire quant à la protection des intérêts des investisseurs dans les Fonds à moyen et à long termes par le plein exercice des droits rattachés aux titres détenus dans les portefeuilles des Fonds ainsi que ses normes de déontologie générales. La politique aborde plusieurs sujets sur lesquels les Fonds peuvent être appelés à exercer des droits de vote par procuration. Par contre, elle ne peut être exhaustive ni prévoir toutes les situations possibles. En règle générale, la politique prévoit ce qui suit, à moins que la situation particulière d'un émetteur ne justifie une autre mesure :

- relativement à certaines questions comme la nomination des administrateurs et des auditeurs et la rémunération des auditeurs, les droits de vote rattachés aux titres détenus par les Fonds seront exercés conformément aux recommandations de la direction. Toutefois, en ce qui a trait à la nomination des administrateurs, les droits de vote rattachés aux titres détenus par les Fonds seront exercés en faveur des résolutions dont l'effet est de nommer ou de maintenir une majorité d'administrateurs indépendants et en faveur de l'élection individuelle des administrateurs plutôt que d'une liste d'administrateurs;
- relativement à d'autres questions, y compris les questions de rémunération des administrateurs et de la direction, les questions relatives aux offres publiques d'achat et aux opérations semblables et les questions relatives aux droits des actionnaires, les droits de vote rattachés aux titres détenus par les Fonds seront exercés conformément à des politiques particulières visant à protéger les intérêts à moyen et à long termes des investisseurs des Fonds et conformément aux normes de déontologie générales du gestionnaire;

- bien que le gestionnaire ne prévoient pas que survienne une situation susceptible de donner lieu à un conflit entre les intérêts du gestionnaire de portefeuille ou ceux du sous-conseiller en valeurs et les intérêts à moyen ou à long termes des investisseurs investissant dans un fonds, si une telle situation devait se produire, le fonds exercera les droits de vote conférés par les procurations d'une manière qui respecte les valeurs et principaux généraux susmentionnés.

Le gestionnaire a retenu les services de Glass Lewis & Company (« GL&C ») pour qu'elle l'aide à exercer les droits de vote rattachés aux titres détenus dans les portefeuilles des Fonds. GL&C reçoit tous les documents de procuration et formule des recommandations de vote conformément à la politique. Les recommandations de vote sont transmises au gestionnaire et au gestionnaire de portefeuille ou au sous-conseiller en valeurs du Fonds concerné, qui analysent la recommandation de vote en tenant compte de la politique et de la situation particulière de l'émetteur concerné et prennent la décision de vote finale, qui est alors transmise à l'émetteur par l'intermédiaire de GL&C; si le gestionnaire de portefeuille, le sous-conseiller en valeurs ou le gestionnaire ne modifient pas la recommandation de GL&C, les droits de vote rattachés aux actions seront exercés en conformité avec cette recommandation. GL&C fournit au gestionnaire les dossiers de tous les votes.

Il est possible d'obtenir la politique sur le site Internet du gestionnaire au www.placementsNEI.com ou sur demande et sans frais en appelant au 1 888 809-3333 ou en écrivant au service à la clientèle de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. au 151 Yonge Street, 12th Floor, Toronto (Ontario) M5C 2W7.

Tout investisseur pourra obtenir sans frais et sur demande le dernier dossier de vote par procuration pour l'exercice terminé le 30 juin en tout temps après le 31 août de l'année en question.

CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants des Fonds sont les suivants :

- les déclarations de fiducie (voir pages 2 à 22);
- la convention de gestion (voir page 45);
- la convention de gestion de portefeuille (voir page 48);
- les conventions de consultation (voir pages 49 à 68);
- la convention de garde (voir page 70).

On peut consulter des exemplaires de ces conventions au siège des Fonds pendant les heures d'ouverture normales.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS ET DU FIDUCIAIRE

Les Fonds n'ont pas d'administrateurs ni de dirigeants. Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., à titre de fiduciaire des Fonds, n'a droit à aucune rémunération.

Le CEI a été créé le 1^{er} mai 2007. Les membres du CEI reçoivent des honoraires annuels à titre de rémunération et sont remboursés pour les frais qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions associées au CEI. Les coûts ont été répartis entre les Fonds de façon juste et raisonnable. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2018, la rémunération totale versée par les Fonds aux membres du CEI s'est

établie à la somme globale de 90 000 \$. Aucuns frais n'ont été remboursés. Les membres du CEI ont été rémunérés de la manière suivante :

Nom	Rémunération individuelle totale
Marie Rounding	28 000 \$
Lawrence Ward	34 000 \$
William Woods	28 000 \$

ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

FONDS DE REVENU FIXE

Fonds du marché monétaire NEI
Fonds d'obligations canadiennes NEI
Fonds d'obligations mondiales
à rendement global NEI
Fonds d'obligations mondiales
à rendement élevé NEI

FONDS D' ACTIONS

Fonds de dividendes canadiens NEI
Fonds d'actions canadiennes ER NEI
Fonds d'actions canadiennes NEI
Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} NEI
Fonds de dividendes américains NEI
Fonds d'actions américaines ER NEI
Fonds d'actions américaines NEI
Fonds d'actions canadiennes petite
capitalisation ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite
capitalisation NEI
Fonds de dividendes mondial ER NEI
Fonds de valeur mondial NEI
Fonds d'actions mondiales ER NEI
Fonds d'actions mondiales NEI
Fonds d'actions internationales ER NEI
Fonds d'actions internationales NEI
Fonds leaders en environnement NEI
Fonds des marchés émergents NEI

PORTEFEUILLES PRIVÉS

Portefeuille privé NEI revenu
Portefeuille privé NEI revenu et croissance

MANDATS

Mandat NEI revenu fixe
Mandat NEI actions canadiennes

FONDS DE RÉPARTITION D'ACTIFS/ÉQUILIBRÉS

Portefeuille NEI rendement conservateur
Portefeuille NEI rendement équilibré
Fonds équilibré ER NEI
Portefeuille NEI rendement tactique
Fonds croissance et revenu NEI

PORTEFEUILLES GÉRÉS

Portefeuille NEI ER Sélect revenu
Portefeuille NEI Sélect revenu
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance
Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré
Portefeuille NEI Sélect équilibré
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu
Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu
Portefeuille NEI ER Sélect croissance
Portefeuille NEI Sélect croissance
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale
Portefeuille NEI Sélect croissance maximale

Portefeuille privé NEI équilibré
Portefeuille privé NEI croissance

Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion
Mandat NEI actions mondiales

(les « Fonds »)

La présente notice annuelle, avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

En date du 25 juin 2019

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds

(signé) « William Packham »

William Packham
Président et chef de la direction

(signé) « Rodney Ancrum »

Rodney Ancrum
Vice-président principal, directeur financier et directeur général

**Au nom du conseil d'administration
de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité,
Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de fiduciaire,
de gestionnaire et de promoteur des Fonds**

(signé) « Frederick Pinto »

Frederick Pinto
Administrateur

(signé) « Yasmin Lalani »

Yasmin Lalani
Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

FONDS DE REVENU FIXE

Fonds du marché monétaire NEI
Fonds d'obligations canadiennes NEI
Fonds d'obligations mondiales
à rendement global NEI
Fonds d'obligations mondiales
à rendement élevé NEI

FONDS D' ACTIONS

Fonds de dividendes canadiens NEI
Fonds d'actions canadiennes ER NEI
Fonds d'actions canadiennes NEI
Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} NEI
Fonds de dividendes américains NEI
Fonds d'actions américaines ER NEI
Fonds d'actions américaines NEI
Fonds d'actions canadiennes petite
capitalisation ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite
capitalisation NEI
Fonds de dividendes mondial ER NEI
Fonds de valeur mondial NEI
Fonds d'actions mondiales ER NEI
Fonds d'actions mondiales NEI
Fonds d'actions internationales ER NEI
Fonds d'actions internationales NEI
Fonds leaders en environnement NEI
Fonds des marchés émergents NEI

PORTEFEUILLES PRIVÉS

Portefeuille privé NEI revenu
Portefeuille privé NEI revenu et croissance

MANDATS

Mandat NEI revenu fixe
Mandat NEI actions canadiennes

FONDS DE RÉPARTITION D'ACTIFS/ÉQUILIBRÉS

Portefeuille NEI rendement conservateur
Portefeuille NEI rendement équilibré
Fonds équilibré ER NEI
Portefeuille NEI rendement tactique
Fonds croissance et revenu NEI

PORTEFEUILLES GÉRÉS

Portefeuille NEI ER Sélect revenu
Portefeuille NEI Sélect revenu
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance
Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré
Portefeuille NEI Sélect équilibré
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu
Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu
Portefeuille NEI ER Sélect croissance
Portefeuille NEI Sélect croissance
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale
Portefeuille NEI Sélect croissance maximale

Portefeuille privé NEI équilibré
Portefeuille privé NEI croissance

Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion
Mandat NEI actions mondiales

(les « Fonds »)

En date du 25 juin 2019

À notre connaissance, la présente notice annuelle, avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

AU NOM DE
Gestion d'actif Credential inc.,
à titre de placeur principal des Fonds

(signé) « William Packham »

William Packham
Président et chef de la direction

(signé) « Rodney Ancrum »

Rodney Ancrum
Vice-président principal, directeur financier et
directeur général

FONDS NEI

FONDS DE REVENU FIXE

Fonds du marché monétaire NEI	Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI
Fonds d'obligations canadiennes NEI	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

FONDS DE RÉPARTITION D'ACTIFS/ÉQUILIBRÉS

Portefeuille NEI rendement conservateur	Portefeuille NEI rendement tactique
Portefeuille NEI rendement équilibré	Fonds croissance et revenu NEI
Fonds équilibré ER NEI	

FONDS D' ACTIONS

Fonds d'actions nord-américaines

Fonds de dividendes canadiens NEI
Fonds d'actions canadiennes ER NEI
Fonds d'actions canadiennes NEI
Fonds indiciel Jantzi Social ^{MD} NEI
Fonds de dividendes américains NEI
Fonds d'actions américaines ER NEI
Fonds d'actions américaines NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI

Fonds d'actions mondiales et internationales

Fonds de dividendes mondial ER NEI
Fonds de valeur mondial NEI
Fonds d'actions mondiales ER NEI
Fonds d'actions mondiales NEI
Fonds d'actions internationales ER NEI
Fonds d'actions internationales NEI
Fonds leaders en environnement NEI
Fonds des marchés émergents NEI

PORTEFEUILLES GÉRÉS

Portefeuille NEI ER Sélect revenu	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu
Portefeuille NEI Sélect revenu	Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	Portefeuille NEI ER Sélect croissance
Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance	Portefeuille NEI Sélect croissance
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale
Portefeuille NEI Sélect équilibré	Portefeuille NEI Sélect croissance maximale

PORTEFEUILLES PRIVÉS

Portefeuille privé NEI revenu (<i>parts de série W et de série WF</i>)	Portefeuille privé NEI équilibré (<i>parts de série W et de série WF</i>)
Portefeuille privé NEI revenu et croissance (<i>parts de série W et de série WF</i>)	Portefeuille privé NEI croissance (<i>parts de série W et de série WF</i>)

MANDATS

Mandat NEI revenu fixe (<i>parts de série I</i>)	Mandat NEI actions mondiales (<i>parts de série I</i>)
Mandat NEI actions canadiennes (<i>parts de série I</i>)	Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion (<i>parts de série I</i>)

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

151 Yonge Street, 12th Floor

Toronto (Ontario) M5C 2W7

Tél. : 416 594-6633

Télé. : 416 594-3370

Tél. sans frais : 1 888 809-3333

Télé. sans frais : 1 888 809-4444

Des renseignements supplémentaires sur les Fonds figurent dans les aperçus du fonds, le rapport de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers des Fonds.

Vous pouvez obtenir ces documents gratuitement en composant le numéro sans frais 1 888 809-3333, si vous êtes à l'extérieur de la région de Toronto, ou le 416 594-6633 si vous êtes de la région de Toronto, en vous adressant à votre courtier ou en nous faisant parvenir un courriel à NEIclientservices@placementsNEI.com.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants sur notre site Internet au www.placementsNEI.com ou sur le site www.sedar.com.